

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2106.10-20 20	Concentré de protéines de soja dont la teneur en poids en protéines, calculée sur la base du poids sec, est de 65 % ou plus, mais ne dépasse pas 90 %, à l'état de poudre ou sous forme texturée
2106.10-20 30	Préparation à base d'isolat de protéines de soja, contenant en poids 6,6 % ou plus de phosphate de calcium, mais pas plus de 8,6 %
2106.90-92 45	Préparation contenant en poids: - plus de 30 % mais pas plus de 35 % d'extrait de réglisse, - plus de 65 % mais pas plus de 70 % tricapriline, normalisée en poids à 3 % ou plus mais pas plus de 4 % de glabridine
2106.90-92 50	Hydrolysats de protéines de caséine constitué: - en poids de 20 % ou plus mais pas plus de 70 % d'acides aminés libres, et - de peptones dont plus de 90 % en poids présentent une masse moléculaire n'excédant pas 2000 Da
2106.90-98 47	Préparation, présentant une teneur en humidité de 1 % ou plus, mais n'excédant pas 4 %, et contenant en poids: - 15 % ou plus, mais pas plus de 35 % de babeurre, - 20 % (\pm 10 %) de lactose, - 20 % (\pm 10 %) de concentré de protéines de lactosérum, - 15 % (\pm 10 %) de fromage cheddar, - 3 % (\pm 2 %) de sel, - 0,1 % ou plus, mais pas plus de 10 % d'acide lactique E270, - 0,1 % ou plus, mais pas plus de 10 % de gomme arabique E414 destinée à la fabrication de produits de l'industrie agroalimentaire
2519.90-10 10	Magnésie électrofondue d'une pureté en poids égale ou supérieure à 94 %
2707.50-00 20; 2707.99-80 10	Mélange d'isomères de xylénol et d'éthylphénol, présentant une teneur totale en xylénol supérieure ou égale en poids à 62 % mais pas plus de 95 %
2707.99-99 10	Huiles lourdes et moyennes, dont la teneur aromatique excède la teneur non aromatique, destinées à être utilisées en tant que produits d'alimentation des raffineries devant subir un des traitements spécifiques définis dans la note complémentaire 5 du chapitre 27. (1)
2710.19-81 10; 2710.19-99 30	Huile de base hydro-isomérisée par catalyse et déparaffinée constituée d'hydrocarbures hydrogénés hautement isoparaffiniques, contenant: - au moins 90 %, en poids, de composés saturés, et - au maximum 0,03 %, en poids, de soufre, présentant un indice de viscosité supérieur ou égal à 80
2710.19-99 20	Huile de base déparaffinée catalytique, synthétisée à partir d'un hydrocarbure gazeux et soumise ensuite à un procédé de conversion de la paraffine lourde, constituée de: - pas plus de 1 mg/kg de soufre - plus de 99 % en poids d'hydrocarbures saturés - plus de 75 % en poids d'hydrocarbures n-paraffiniques et isoparaffiniques présentant une chaîne carbonée de 18 ou plus, mais n'excédant pas 50; et - ayant une viscosité cinématique à 40°C de plus de 6,5 mm ² /s, ou - ayant une viscosité cinématique à 40°C de plus de 11 mm ² /s et un indice de viscosité d'au moins 120

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2712.90-99 10	Mélange de 1-alcènes (alpha-oléfines) (CAS RN 131459-42-2) contenant en poids 80 % ou plus de 1-alcènes dont la chaîne carbonée compte 24 atomes de carbone ou d'avantage, mais pas plus de 64 atomes de carbone contenant, en poids, plus de 72 % de 1-alcènes comportant plus de 28 atomes de carbone
2804.50-90 40	Tellure (CAS RN 13494-80-9) d'une pureté en poids de 99,99 % ou plus, mais pas plus de 99,999 %, sur la bases des impuretés métalliques mesurées par une analyse de spectroscopie à plasma à couplage inductif (PCI)
2804.70-00	Phosphore
2805.12-00 10	Calcium d'une pureté de 98 % en poids ou plus, sous forme de poudre ou de fil plein (CAS RN 7440-70/2)
2805.19-90 20	Lithium (métal) (CAS RN 7439-93-2) de pureté égale ou supérieure à 98,8 % en poids
2805.30-10 10	Alliage de cérium et d'autres métaux des terres rares, contenant en poids 47 % ou plus de cérium
2805.30-20; 2805.30-30; 2805.30-40	Métaux de terres rares, scandium et yttrium, d'une pureté minimale de 95 % en poids
2811.19-80 10	Acide sulfamidique (CAS RN 5329-14-6)
2811.19-80 20	Iodure d'hydrogène (CAS RN 10034-85-2)
2811.22-00 10	Dioxyde de silicium sous forme de poudre, destiné à être utilisé dans la fabrication de colonnes de chromatographie liquide à haute performance (HPLC) et de cartouches de préparation d'échantillon (1)
2811.22-00 15	Dioxyde de silicium amorphe, calciné (CAS RN 60676-86-0) - sous forme de poudre - d'une pureté égale ou supérieure à 99,0 % en poids - d'une granulométrie médiane de 0,7 µm ou plus, mais n'excédant pas 2,1 µm - dans lequel 70 % des particules ont un diamètre n'excédant pas 3 µm
2811.22-00 60	Poudre de dioxyde de silicium calciné amorphe - d'une granulométrie n'excédant pas 20 µm, et - du type utilisé dans la fabrication de polyéthylène
2811.29-90 10	Dioxyde de tellure (CAS RN 7446-07-3)
2812.90-00 10	Trifluorure d'azote (CAS RN 7783-54-2)
2816.40-00 10	Hydroxyde de baryum (CAS RN 17194-00-2)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2818.10-91 20	Corindon fritté, présentant une structure microcristalline, composé d'oxyde d'aluminium (CAS RN 1344-28-1), d'aluminate de magnésium (CAS RN 12068-51-8) et d'aluminates d'yttrium, de lanthane et de néodyme, des terres rares, contenant en poids (exprimé en oxyde): - 94 % ou plus, mais moins de 98,5 % d'oxyde d'aluminium, - 2 % ($\pm 1,5$) d'oxyde de magnésium, - 1 % ($\pm 0,6$) d'oxyde d'yttrium, et - soit 2 % ($\pm 1,2$ %) d'oxyde de lanthane, - soit 2 % ($\pm 1,2$ %) d'oxyde de lanthane et d'oxyde de néodyme, et constitué pour moins de 50 % de son poids total de particules d'une taille supérieure à 10 mm
2818.20-00 10	Alumine activée possédant une surface spécifique au moins égale à 350 m ² /g
2818.30-00 20	Hydroxyde d'aluminium (CAS RN 21645-51-2) - sous forme de poudre - d'une pureté égale ou supérieure à 99,5 % en poids - ayant un point de décomposition égal ou supérieur à 263 ° - d'une taille de grains de 4 μm ($\pm 1 \mu\text{m}$) - d'une teneur totale en soude (Na ₂ O) inférieure ou égale à 0,06 % du poids
2818.30-00 30	Hydroxyde-oxyde d'aluminium sous forme de boehmite ou de pseudo-boehmite (CAS RN 1318-23-6)
2819.90-90 10	Trioxyde de dichrome (CAS RN 1308-38-9) destiné à la métallurgie (CAS RN 1308-38-9) (2)
2823.00-00 10	Dioxyde de titane, (CAS RN 13463-67-7): - de pureté égale ou supérieure à 99,9 % en poids, - présentant une granulométrie moyenne égale ou supérieure à 0,7 μm , mais n'excédant pas 2,1 μm
2825.10-00 10	Chlorure d'hydroxylammonium (CAS RN 5470-11-1)
2825.30-00	Oxydes et hydroxydes de vanadium
2825.50-00 20	Oxyde de cuivre (I ou II) contenant en poids 78 % ou plus de cuivre et pas plus de 0,03 % de chlorure
2825.50-00 30	Oxyde de cuivre (II) (CAS RN 1317-38-0) dont la taille des particules n'excède pas 100 nm
2825.60-00 10	Dioxyde de zirconium (CAS RN 1314-23-4)
2825.70-00 10	Trioxyde de molybdène (CAS RN 1313-27-5)
2825.70-00 20	Acide molybdique (CAS RN 7782-91-4)
2826.19-90 10	Hexafluorure de tungstène (CAS RN 7783-82-6) d'une pureté en poids de 99,9 % ou plus
2826.90-80 10	Hexafluorophosphate(1-) de lithium (CAS RN 21324-40-3)
2826.90-80 20	Difluorophosphate de lithium (CAS RN 24389-25-1)
2827.39-85 10	Monochlorure de cuivre (CAS RN 7758-89-6) d'une pureté en poids de 96 % ou plus mais n'excédant pas 99 %

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2827.39-85 20	Pentachlorure d'antimoine (CAS RN 7647-18-9)d'une pureté en poids de 99 % ou plus
2827.39-85 40	Chlorure de baryum dihydraté (CAS RN 10326-27-9)
2827.49-90 10	Oxydichlorure de zirconium hydraté
2827.60-00 10	Iodure de sodium (CAS RN 7681-82-5)
2830.10-00 10	Tétrarsulfure de disodium, contenant en poids 38% ou moins de sodium sur produit sec
2833.29-80 20	Monohydrate de sulfate de manganèse (CAS RN 10034-96-5)
2833.29-80 30	Sulfate de zirconium (CAS RN 14644-61-2)
2835.10-00 10	Hypophosphite de sodium, monohydrate (CAS RN 10039-56-2)
2835.10-00 20	Hypophosphite de sodium (CAS RN 7681-53-0)
2835.10-00 30	Phosphinate d'aluminium (CAS RN 7784-22-7)
2836.91-00 20	Carbonate de lithium, contenant une ou plusieurs des impuretés suivantes aux concentrations indiquées: - 2 mg/kg ou plus d'arsenic - 200 mg/kg ou plus de calcium - 200 mg/kg ou plus de chlorures - 20 mg/kg ou plus de fer - 150 mg/kg ou plus de magnésium - 20 mg/kg ou plus de métaux lourds - 300 mg/kg ou plus de potassium - 300 mg/kg ou plus de sodium - 200 mg/kg ou plus de sulfates, mesurées d'après les méthodes spécifiées dans la Pharmacopée européenne
2836.99-17 30	Carbonate basique de zirconium (IV) (CAS RN 57219-64-4 ou 37356-18-6) d'une pureté de 96% en poids ou plus
2837.19-00 20	Cyanure de cuivre (CAS RN 544-92-3)
2837.20-00 10	Hexacyanoferrate (II) de tétrasodium (CAS RN 13601-19-9)
2839.19-00 10	Disilicate de disodium (CAS RN 13870-28-5)
2839.90-00 20	Silicate de calcium (CAS RN 1344-95-2)
2840.20-90 10	Borate de zinc (CAS RN 12767-90-7)
2841.50-00 10	Dichromate de potassium (CAS RN 7778-50-9)
2841.70-00 10	Tetraoxomolybdate(2-) de diammonium (CAS RN 13106-76-8)
2841.70-00 20	Tridécaoxotétramolybdate(2-) de diammonium (CAS RN 12207-64-6)
2841.70-00 30	Heptamolybdate d'hexaammonium, anhydre (CAS RN 12027-67-7) ou sous la forme de tétrahydrate (CAS RN 12054-85-2)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2841.70-00 40	Dimolybdate de diammonium (CAS RN 27546-07-2)
2841.80-00 10	Tungstate de diammonium (paratungstate de d'ammonium) (CAS RN 11120-25-5)
2841.90-30 10	Métavanadate de potassium (CAS RN 13769-43-2)
2841.90-85 10	Dioxyde de cobalt (III) et de lithium (CAS RN 12190-79-3) ayant une teneur en cobalt d'au moins 59 %
2841.90-85 20	Oxyde de potassium et de titane (CAS RN 12056-51-8) sous forme de poudre, d'une pureté minimale de 99 %
2842.10-00 10	Poudre de zéolithe bêta synthétique
2842.10-00 20	Poudre de zéolithe synthétique de type chabazite
2842.10-00 40	Aluminosilicate (CAS RN 1318-02-1) à structure zéolithe d'aluminophosphate-18 destiné à la fabrication de préparations catalytiques (2)
2842.10-00 50	Fluorophlogopite (CAS RN 12003-38-2)
2842.90-10 10	Sélénate de sodium (CAS RN 13410-01-0)
2842.90-80 30	Dodécachlorure d'aluminium et de tritane (CAS RN 12003-13-3)
2845.10-00	Eau lourde (oxyde de deutérium) (Euratom) (CAS RN 7789-20-0)
2845.90-10	Deutérium et composés du deutérium; hydrogène et ses composés, enrichis en deutérium; mélanges et solutions contenant ces produits (Euratom)
2845.90-90 10	Hélium-3 (CAS RN 14762-55-1)
2845.90-90 20	Eau enrichie à 95 % ou plus en poids en oxygène 18 (CAS RN 14314-42-2)
2845.90-90 30	(13C)Monoxyde de carbone (CAS RN 1641-69-6)
2846.10-00 10; 3824.99-96 53	Concentré de terres rares contenant en poids 60 % ou plus mais pas plus de 95 % d'oxydes de terres rares et pas plus de 1 % chacun d'oxyde de zirconium, d'oxyde d'aluminium ou d'oxyde de fer, et ayant une perte par calcination de 5 % ou plus en poids
2846.10-00 20	Tricarbonate de dicérium (CAS RN 537-01-9), même hydraté
2846.10-00 30	Carbonate de cérium et de lanthane, même hydraté
2846.90-00; 2846.90-20; 2846.90-30; 2846.90-90	Composés, inorganiques ou organiques, des métaux des terres rares, de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux, autres que ceux de la sous-position 2846.10-00
2850.00-20 10	Silane (CAS RN 7803-62-5)
2850.00-20 20	Arsine (CAS RN 7784-42-1)
2850.00-20 30	Nitride de titane (CAS RN 25583-20-4), sous la forme de particules de taille inférieure ou égale à 250 nm

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2850.00-20 40	Tétrahydrure de germanium (CAS RN 7782-65-2)
2850.00-20 60	Disilane (CAS RN 1590-87-0)
2850.00-20 70	Nitride de bore cubique (CAS RN 10043-11-5)
2850.00-60 10	Azoture de sodium (CAS RN 26628-22-8)
2853.90-90 20	Phosphine (CAS RN 7803-51-2)
2903.39-19 10	1-Bromo-2-méthylpropane (CAS RN 78-77-3), d'une pureté d'au moins 99,0 % et ne contenant pas plus de: - 0,25 % de bromure de sec-butyle - 0,06 % de bromure de n-butyle - 0,06 % de bromure de n-propyle
2903.39-19 20	5-Bromopent-1-ène (CAS RN 1119-51-3)
2903.39-21	Difluorométhane (CAS RN 75-10-5)
2903.39-24 10	Pentafluoroéthane (CAS RN 354-33-6)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2903.39-26 10	<p>Matière de base du 1,1,1,2-tétrafluoroéthane pour production de qualité pharmaceutique répondant aux spécifications suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">- R134 (1,1,2,2-tétrafluoroéthane) 600 ppm en poids au maximum- R143a (1,1,1-trifluoroéthane) 5 ppm en poids au maximum- R 125 (pentafluoroéthane) 2 ppm en poids au maximum- R 124 (1-chloro-1,2,2,2-tétrafluoroéthane) 100 ppm en poids au maximum- R114 (1,2-dichlorotétrafluoroéthane) 30 ppm en poids au maximum- R114a (1,1-dichlorotétrafluoroéthane) 50 ppm en poids au maximum- R133a (1-chloro-2,2,2-trifluoroéthane) 250 ppm en poids au maximum- R 22 (chlorodifluorométhane) 2 ppm en poids au maximum- R115 (chloropentafluoroéthane) 2 ppm en poids au maximum- R12 (dichlorodifluorométhane) 2 ppm en poids au maximum- R 40 (chlorure de méthyle) 20 ppm en poids au maximum- R245cb (1,1,1,2,2-pentafluoropropane) 20 ppm en poids au maximum- R12B1 (chlorodifluorobromométhane) 20 ppm en poids au maximum- R32 (difluorométhane) 20 ppm en poids au maximum- R31 (chlorofluorométhane) chloropentafluoroéthane) 15 ppm en poids au maximum- R152a (1,1-difluoroéthane) 10 ppm en poids au maximum- 1131 (1-chloro-2 fluoroéthylène) 20 ppm en poids au maximum- 1122 (1-chloro-2,2-difluoroéthylène) 20 ppm en poids au maximum- 123yf (2,3,3,3-tétrafluoropropène) 3 ppm en poids au maximum- 1243zf (3,3,3 trifluoropropène) 3 ppm en poids au maximum- 1122a (1-chloro-1,2-difluoroéthylène) 3 ppm en poids au maximum- 1234yf+1122a+1243zf (2,3,3,3-tétrafluoropropène+1-chloro-1,2-difluoroéthylène + 3,3,3-trifluoropropène) 4,5 ppm en poids au maximum- toute substance chimique individuelle non spécifiée par ailleurs/inconnue 3 ppm en poids au maximum- total des composés de substances chimiques inconnues & non spécifiées par ailleurs 10 ppm en poids au maximum- eau 10 ppm en poids au maximum- acidité: 0,1 ppm en poids au maximum- halogénures: non détectés- substances à haut point d'ébullition: 0,01 % en volume au maximum- inodore (absence d'odeur désagréable) <p>Pour purification plus poussée permettant d'obtenir du HFC 134a produit selon les BPF (bonnes pratiques de fabrication) de qualité pour inhalation destiné à être utilisé comme agent propulseur d'aérosols médicaux dont le contenu est absorbé par la bouche ou les cavités nasales, et/ou par les voies respiratoires (CAS RN 811-97-2) (2)</p>
2903.39-27 10	1,1,1,3,3,-Pentafluoropropane (CAS RN 460-73-1)
2903.39-28 10	Tétrafluorure de carbone (tétrafluorométhane) (CAS RN 75-73-0)
2903.39-28 20	Perfluoroéthane (CAS RN 76-16-4)
2903.39-29 10	1H-Perfluorohexane (CAS RN 355-37-3)
2903.39-31	2,3,3,3-Tétrafluoroprop-1-ène (2,3,3,3-tétrafluoropropane) (CAS RM 754-12-1)
2903.39-35 20	Trans-1,3,3,3-tétrafluoroprop-1-ène (Trans-1,3,3,3-tétrafluoropropane) (CAS RN 29118-24-9)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2903.39-39 10	Perfluoro(4-méthyl-2-pentène), (CAS RN 84650-68-0)
2903.39-39 20	(Perfluorobutyl)éthylène (CAS RN 19430-93-4)
2903.39-39 30	Hexafluoropropène (CAS RN 116-15-4)
2903.39-39 40	1,1,2,3,4,4-hexafluorobuta-1,3-diène (CAS RN 685-63-2)
2903.74-00 10	2-Chloro-1,1-difluoroéthane (CAS RN 338-65-8)
2903.77-60 10	1,1,1-Trichlorotrifluoroéthane (CAS RN 354-58-5)
2903.77-90 10	Chlorotrifluoroéthylène (CAS RN 79-38-9)
2903.78-00 10	Octafluoro-1,4-diiodobutane (CAS RN 375-50-8)
2903.79-30 10	Trans-1-chloro-3,3,3-trifluorpropène (CAS RN 102687-65-0)
2903.89-80 10	1,6,7,8,9,14,15,16,17,17,18,18-Dodécachloropentacyclo=[12.2.1.1'6,9.0'2,13.0'5,10]octadéca-7,15-diène (CAS RN 13560-89-9)
2903.89-80 40	Hexabromocyclododécane
2903.89-80 50	Chlorocyclopentane (CAS RN 930-28-9)
2903.89-80 60	Octafluorocyclobutane (CAS RN 115-25-3)
2903.99-80 15	4-Bromo-2-chloro-1-fluorobenzène (CAS RN 60811-21-4)
2903.99-80 20	1,2-Bis(pentabromophényl)éthane (CAS RN 84852-53-9)
2903.99-80 40	2,6-Dichlorotoluène, d'une pureté en poids de 99 % ou plus et contenant: - 0,001 mg/kg ou moins de tétrachlorodibenzodioxines, - 0,001 mg/kg ou moins de tétrachlorodibenzofurannes, - 0,2 mg/kg ou moins de tétrachlorobiphényles
2903.99-80 50	Fluorobenzène (CAS RN 462-06-6)
2903.99-80 60	1,1'-méthylènebis(4-fluorobenzène) (CAS RN 457-68-1)
2903.99-80 75	3-Chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène (CAS RN 98-15-7)
2903.99-80 80	1-Bromo-3,4,5-trifluorobenzène (CAS RN 138526-69-9)
2904.10-00 30	p-Styrènesulfonate de sodium (CAS RN 2695-37-6)
2904.10-00 50	2-Méthylprop-2-ène-1-sulfonate de sodium (CAS RN 1561-92-8)
2904.20-00 10	Nitrométhane (CAS RN 75-52-5)
2904.20-00 20	Nitroéthane (CAS RN 79-24-3)
2904.20-00 30	1-Nitropropane (CAS RN 108-03-2)
2904.20-00 40	2-Nitropropane (CAS RN 79-46-9)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2904.91-00 10	Trichloronitrométhane (CAS RN 76-06-2), destiné à la fabrication de produits de la sous-position 3808 92 (2)
2904.99-00 20	1-Chloro-2,4-dinitrobenzène (CAS RN 97-00-7)
2904.99-00 25	Chlorure de difluorométhanesulfonyle (CAS RN 1512-30-7)
2904.99-00 30	Chlorure de tosyle (CAS RN 98-59-9)
2904.99-00 35	1-Fluoro-4-nitrobenzène (CAS RN 350-46-9)
2904.99-00 40	Chlorure de 4-chlorobenzènesulfonyle (CAS RN 98-60-2)
2904.99-00 45	Chlorure de 2-nitrobenzènesulfonyle (CAS RN 1694-92-4)
2904.99-00 50	Chlorure d'éthanesulfonyle (CAS RN 594-44-5)
2904.99-00 60	Acide 4,4'-dinitrostilbene-2,2'-disulfonique (CAS RN 128-42-7)
2904.99-00 70	1-Chloro-4-nitrobenzène (CAS RN 100-00-5)
2904.99-00 80	1-Chloro-2-nitrobenzène (CAS RN 88-73-3)
2905.11-00 10	Méthanol (CAS RN 67-56-1) d'une pureté en poids de 99,85 % ou plus
2905.11-00 20 ; 2905.19-00 35	Méthanesulfonate de méthyle (CAS RN 66-27-3)
2905.19-00 11	Tert-butanolate de potassium (n° CAS 865-47-4), même sous forme de solution dans le tétrahydrofurane conformément à la note 1e) du chapitre 29 de la NC
2905.19-00 20	Titanate de butyle monohydrate, homopolymère (CAS RN 162303-51-7)
2905.19-00 25	Tétra 2-éthylhexyltitanate (CAS RN 1070-10-6)
2905.19-00 30	2,6-Diméthylheptane-4-ol (CAS RN 108-82-7)
2905.19-00 40	2,6-Diméthylheptane-2-ol (CAS RN 13254-34-7)
2905.19-00 70	Tétrabutanolate de titane (CAS RN 5593-70-4)
2905.19-00 80	Tétraisopropoxyde de titane (CAS RN 546-68-9)
2905.19-00 85	Ethanolate de titane (CAS RN 3087-36-3)
2905.22-00 10	Linalol (CAS RN 78-70-6), d'une teneur en linalol (3R) - (-) (Cas RN 126-91-0) égale ou supérieure à 90,7 %
2905.22-00 20	3,7-Diméthyl-oct-6-ène-1-ol (CAS RN 106-22-9)
2905.29-90 10	(3Z)-3-Hexén-1-ol (CAS RN 928-96-1)
2905.39-95 10	Propane-1,3-diol (CAS RN 504-63-2)
2905.39-95 20	Butane-1,2-diol (CAS RN 584-03-2)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2905.39-95 30	2,4,7,9-Tétraméthyl-4,7-décanediol (CAS RN 17913-76-7)
2905.39-95 40	Décane-1,10-diol (CAS RN 112-47-0)
2905.39-95 50	2-méthyl-2-propylpropane-1,3-diol (CAS RN 78-26-2)
2905.49-00 10	Éthylidynetriméthanol (CAS RN 77-85-0)
2905.59-98 20	2,2,2-Trifluoroéthanol (CAS RN 75-89-8)
2906.19-00 10	Cyclohex-1,4-ylènediméthanol (CAS RN 105-08-8)
2906.19-00 20	4,4'-Isopropylidènedicyclohexanol (CAS RN 80-04-6)
2906.19-00 50	4-tert-Butylcyclohexanol (CAS RN 98-52-2)
2906.29-00 20	1-Hydroxyméthyl-4-méthyl-2,3,5,6-tétrafluorobenzène (CAS RN 79538-03-7)
2906.29-00 30	2-Phényléthanol (CAS RN 60-12-8)
2906.29-00 40	2-Bromo-5-iodo-benzèneméthanol (CAS RN 946525-30-0)
2906.29-00 50	2,2'-(m-Phénylène)dipropane-2-ol (CAS RN 1999-85-5)
2907.12-00 20	Mélange de méta-crésol (CAS RN 108-39-4) et de para-crésol (CAS RN 106-44-5) d'une pureté supérieure ou égale à 99 pour cent en poids
2907.12-00 30	p-Crésol (CAS RN 106-44-5)
2907.15-90 10	2-Naphtol (CAS RN 135-19-3)
2907.19-10 10	2,6-Xylénol (CAS RN 576-26-1)
2907.19-90 20	Biphényle-4-ol (CAS RN 92-69-3)
2907.21-00 10	Résorcinol (CAS RN 108-46-3)
2907.29-00 15	6,6'-Di-tert-butyl-4,4'-butylidènedi-m-crésol (CAS RN 85-60-9)
2907.29-00 20	4,4'-(3,3,5-Triméthylcyclohexylidène)diphénol (CAS RN 129188-99-4)
2907.29-00 25	Alcool 4-hydroxybenzylique (CAS RN 623-05-2)
2907.29-00 30	4,4',4''-Éthylidynetriphénol (CAS RN 27955-94-8)
2907.29-00 45	2-Méthylhydroquinone (CAS RN 95-71-6)
2907.29-00 50	6,6',6''-Tricyclohexyl-4,4',4''-butane-1,1,3-triyltri(m-crésol) (CAS RN 111850-25-0)
2907.29-00 65	2,2'-Méthylènebis(6-cyclohexyl-p-cresol) (CAS RN 4066-02-8)
2907.29-00 70	2,2',2'',6,6',6''-Hexa-tert-butyl-a,a',a''-(mésitylène-2,4,6-triyl) tri-p-crésol (CAS RN 1709-70-2)
2907.29-00 75	4,4'-Biphényldiol (CAS RN 92-88-6)
2907.29-00 85	Phloroglucinole, même hydraté

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2908.19-00 10	Pentafluorophénol (CAS RN 771-61-9)
2908.19-00 20	4,4'-(Perfluoroisopropylidène)diphénal (CAS RN 1478-61-1)
2908.19-00 30	4-Chlorophénol (CAS RN 106-48-9)
2908.19-00 40	3,4,5-Trifluorophénol (CAS RN 99627-05-1)
2908.19-00 50	4-Fluorophénol (CAS RN 371-41-5)
2909.19-90 20	Oxyde de bis(2-chloroéthyle) (CAS RN 111-44-4)
2909.19-90 30	Mélange d'isomères d'oxyde de nonafluorobutyle et de méthyle ou d'oxyde de nonafluorobutyle et d'éthyle, d'une pureté en poids de 99 % ou plus
2909.19-90 50	3-Éthoxy-perfluoro-2-méthylhexane (CAS RN 297730-93-9)
2909.20-00 10	8-Méthoxycédrane (CAS RN 19870-74-7)
2909.30-38 10	Oxyde de bis(pentabromophényle) (CAS RN 1163-19-5)
2909.30-38 20	1,1'-Propane-2,2-diylbis[3,5-dibromo-4-(2,3-dibromopropoxy)phényl]benzène, (CAS RN 21850-44-2)
2909.30-38 30	1,1'-(Méthyléthylidène)bis[3,5-dibromo-4-(2,3-dibromo-2-méthylpropoxy)]benzène (CAS RN 97416-84-7)
2909.30-38 40	4-Benzyloxybromobenzène (CAS RN 6793-92-6)
2909.30-90 10	2-(phénylméthoxy)naphthalène (CAS RN 613-62-7)
2909.30-90 15	{[(2,2-diméthylbut-3-ène-1-yl)oxy]méthyl}benzène (CAS RN 1092536-54-3)
2909.30-90 20	1,2-Bis(3-méthylphénoxy)éthane (CAS RN 54914-85-1)
2909.30-90 25	1,2-Diphénoxyéthane (CAS RN 104-66-5), sous forme de poudre ou en dispersion aqueuse, contenant en poids 30 % ou plus mais pas plus de 60 % d'1,2-diphénoxyéthane
2909.30-90 30	3,4,5-Triméthoxytoluène (CAS RN 6443-69-2)
2909.30-90 40	1-Chloro-2,5-diméthoxybenzène (CAS RN 2100-42-7)
2909.30-90 50	1-Ethoxy-2,3-difluorobenzène (CAS RN 121219-07-6)
2909.30-90 60	1-Butoxy-2,3-difluorobenzène (CAS RN 136239-66-2)
2909.30-90 70	O,O,O-1,3,5-triméthylresorcinol (CAS RN 621-23-8)
2909.30-90 80	Oxyfluorène (ISO) (CAS RN 42874-03-3) d'une pureté d'au moins 97 % en poids
2909.49-80 10	1-Propoxypropane-2-ol (CAS RN 1569-01-3)
2909.50-00 10	4-(2-Méthoxyéthyl)phénol (CAS RN 56718-71-9)
2909.50-00 20	Ubiquinol (CAS RN 992-78-9)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2909.60-00 10	Péroxyde de bis(a,a-diméthylbenzyle) (CAS RN 80-43-3)
2909.60-00 30	3,6,9-Triéthyl-3,6,9-triméthyl- 1,4,7-triperoxonane (CAS RN 24748-23-0) dissout dans des hydrocarbures isoparaffiniques
2910.90-00 15	1,2-Epoxycyclohexane (CAS RN 286-20-4)
2910.90-00 30	2,3-Époxypropane-1-ol (glycidol) (CAS RN 556-52-5)
2910.90-00 50	2,3-Époxypropylphényléther (CAS RN 122-60-1)
2910.90-00 80	Oxyde d'allyle et de glycidyle (CAS RN 106-92-3)
2911.00-00 10	Éthoxy-2,2-difluoroéthanol (CAS RN 148992-43-2)
2912.19-00 10	Undécanal (CAS RN 112-44-7)
2912.29-00 15	2,6,6,-Triméthylcyclohexecarbaldéhyde (mélange d'isomères alpha et beta) (CAS RN 52844-21-0)
2912.29-00 25	Mélange d'isomères constitué: - à 85 (± 10) % en poids de 4-isobutyl-2-méthylbenzaldéhyde (CAS RN 73206-607), - à 15 (± 10) % en poids de 2-isobutyl-4-méthylbenzaldéhyde (CAS RN 68102-28-3)
2912.29-00 35	Cinnamaldéhyde (CAS RN 104-55-2)
2912.29-00 45	4-Biphénylcarbaldéhyde (CAS RN 3218-36-8)
2912.29-00 50	4-Isobutylbenzaldéhyde (CAS RN 40150-98-9)
2912.29-00 70	4-tert-Butylbenzaldéhyde (CAS RN 939-97-9)
2912.29-00 80	4-isopropylbenzaldéhyde (CAS RN 122-03-2)
2912.49-00 10	3-Phénoxybenzaldéhyde (CAS RN 39515-51-0)
2912.49-00 20	4-Hydroxybenzaldéhyde (CAS RN 123-08-0)
2912.49-00 30	Salicylaldéhyde (CAS RN 90-02-8)
2912.49-00 40	3-Hydroxy-p-anisaldéhyde (CAS RN 621-59-0)
2912.49-00 50	2,6-dihydroxybenzaldéhyde (CAS RN 387-46-2)
2914.19-90 20	Heptane-2-one (CAS RN 110-43-0)
2914.19-90 30	3-Méthylbutanone (CAS RN 563-80-4)
2914.19-90 40	Pétane-2-one (CAS RN 107-87-9)
2914.19-90 60	Acétylacétonate de zinc (CAS RN 14024-63-6)
2914.29-00 15	Oestr-5(10)-ène-3,17-dione (CAS RN 3962-66-1)
2914.29-00 20	Cyclohexadéc-8-énone (CAS RN 3100-36-5)
2914.29-00 25	2-Cyclohexén-1-one (CAS RN 609-08-5)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2914.29-00 30	(R)-p-Mentha-1(6),8-diène-2-one (CAS RN 6485-40-1)
2914.29-00 40	Camphre
2914.29-00 50	trans- β -Damascone (CAS RN 23726-91-2)
2914.29-00 70	2-sec-butylcyclohexanone (CAS RN 14765-30-1)
2914.29-00 80	1-(cédryl)éthanone (CAS RN 32388-55-9)
2914.39-00 15	2,6-Diméthyle-1-indanone (CAS RN 66309-83-9)
2914.39-00 25	1,3-Diphénylpropane-1,3-dione (CAS RN 120-46-7)
2914.39-00 30	Benzophénone (CAS RN 119-61-9)
2914.39-00 50	4-phénylbenzophénone (CAS RN 2128-93-0)
2914.39-00 60	4-méthylbenzophénone (CAS RN 134-84-9)
2914.39-00 70	Benzile (CAS RN 134-81-6)
2914.39-00 80	4'-Méthylacétophénone (CAS RN 122-00-9)
2914.50-00 20	3'-Hydroxyacétophénone (CAS RN 121-71-1)
2914.50-00 25	4'-Méthoxyacétophénone (CAS RN 100-06-1)
2914.50-00 36	2,7-Dihydroxy-9-fluorénone (CAS RN 42523-29-5)
2914.50-00 40	4-(4-Hydroxyphényl)butane-2-one (CAS RN 5471-51-2)
2914.50-00 45	3,4-Dihydroxybenzophénone (CAS RN 10425-11-3)
2914.50-00 60	2,2-Diméthoxy-2-phénylacétophénone (CAS RN 24650-42-8)
2914.50-00 65	3-Méthoxyacétophénone (CAS RN 586-37-8)
2914.50-00 75	7-Hydroxy-3,4-dihydro-1(2H)-naphthalénone (CAS RN 22009-38-7)
2914.50-00 80	2',6'-dihydroxyacétophénone (CAS RN 699-83-2)
2914.50-00 85	4,4'-Dihydroxybenzophénone (CAS RN 611-99-4)
2914.69-80 10	2-Ethylantraquinone (CAS RN 84-51-5)
2914.69-80 20	2-Pentylantraquinone (CAS RN 13936-21-5)
2914.69-80 30	1,4-Dihydroxyanthraquinone (CAS RN 81-64-1)
2914.69-80 40	p-Benzoquinone (CAS RN 106-51-4)
2914.69-80 50	Mass de réaction constituée de 2-(1,2-diméthylpropyl)anthraquinone (CAS RN 68892-28-4) et de 2-(1,1-diméthylpropyl)anthraquinone (CAS RN 32588-54-8)
2914.79-00 15	1-(4-Méthylphényl)-4,4,4-trifluorobutane-1,3-dione (CAS RN 720-94-5)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2914.79-00 20	2,4'-Difluorobenzophénone (CAS RN 342-25-6)
2914.79-00 25	1-(7-Bromo-9,9-difluoro-9H-fluoren-2-yl)-2-chloroéthanone (CAS RN 1378387-81-5)
2914.79-00 30	5-Méthoxy-4'-trifluorométhyl valérophénone (CAS RN 61718-80-7)
2914.79-00 35	1-[4-(benzyloxy)phényl]-2-bromopropan-1-one (CAS RN 35081-45-9)
2914.79-00 40	Perfluoro(2-méthylpentane-3-one) (CAS RN 756-13-8)
2914.79-00 50	3'-Chloropropiophénone (CAS RN 34841-35-5)
2914.79-00 60	4'-tert-Butyl-2',6-diméthyl-3',5'-dinitroacétophénone (CAS RN 6285-05-8)
2914.79-00 65	1,4'-bis(4-fluorobenzoyl)benzène (CAS RN 68418-51-9)
2914.79-00 70	4-Chloro-4'hydroxybenzophénone (CAS RN 42019-78-3)
2914.79-00 75	4,4'-Difluorobenzophénone (CAS RN 345-92-6)
2914.79-00 80	Tétrachloro-p-benzoquinone (CAS RN 118-75-2)
2915.12-00 10	Solution aqueuse contenant en poids 60 % ou plus mais pas plus de 84 % de formiate de césium (CAS RN 3495-36-1)
2915.39-00 10	Acétate de (3Z)-3-hexén-1-yle (CAS RN 3681-71-8)
2915.39-00 25	Acétate de 2-méthylcyclohexyle (CAS RN 5726-19-2)
2915.39-00 30	Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle (CAS RN 32210-23-4)
2915.39-00 40	Acétate de tert-butyle (CAS RN 540-88-5)
2915.39-00 50	Acétate de 3-acétylphényle (CAS RN 2454-35-5)
2915.39-00 60	Acétate de dodec-8-ényle (CAS RN 28079-04-1)
2915.39-00 65	Acétate de dodéca-7,9-diényl (CAS RN 54364-62-4)
2915.39-00 70	Acétate de dodec-9-ényle (CAS RN 16974-11-1)
2915.39-00 75	Acétate d'isobornyle (CAS RN 125-12-2)
2915.39-00 80	Acétate de 1-phényléthyle (CAS RN 93-92-5)
2915.39-00 85	Acétate de 2-tert-butylcyclohexyle (CAS RN 88-41-5)
2915.60-19 10	Butyrate d'éthyle (CAS RN 105-54-4)
2915.70-40 10	Palmitate de méthyle (CAS RN 112-39-0)
2915.90-30 10	Laurate de méthyle (CAS RN 111-82-0)
2915.90-70 20	(R)-2-fluoropropionate de méthyle (CAS RN 146805-74-5)
2915.90-70 25	Ocanoate de méthyle (CAS RN 111-11-5), décanoate de méthyle (CAS RN 110-42-9) ou myristate de méthyle (CAS RN 124-10-7)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2915.90-70 30	Chlorure de 3,3-diméthylbutyryle (CAS RN 7065-46-5)
2915.90-70 35	Chlorure de 2,2-diméthylbutyryle (CAS RN 5856-77-9)
2915.90-70 45	Orthoformiate de triméthyle (CAS RN 149-73-5)
2915.90-70 50	Heptanoate d'allyle (CAS RN 142-19-8)
2915.90-70 55	Orthoformiate de triéthyle (CAS RN 122-51-0)
2915.90-70 60	6-8 Dichlorooctanoate d'éthyle (CAS RN 1070-64-0)
2915.90-70 65	Acide 2-éthyl-2-méthyl butanoïque (CAS RN 19889-37-3)
2915.90-70 80	Difluoroacétate d'éthyle (CAS RN 454-31-9)
2916.12-00 10	Acrylate de 2-tert-butyl-6-(3-tert-butyl-2-hydroxy-5-méthylbenzyl)-4-méthylphényle
2916.12-00 40	Acrylate de 2,4 di-tert-pentyl-6-[1-(3,5-di-tert-pentyl-2-hydroxyphényl)éthyl]phényle (CAS RN 123968-25-2)
2916.12-00 70	2-(2-Vinyloxyéthoxy) acrylate d'éthyle (CAS RN 86273-46-3)
2916.13-00 20	Diméthacrylate de zinc, sous forme de poudre (CAS RN 13189-00-9)
2916.13-00 30	Poudre de mono méthacrylate de zinc (CAS RN 63451-47-8) même ne contenant pas plus de 17 % en poids d'impuretés provenant du processus de production
2916.14-00 10	Méthacrylate de 2,3-époxypropyle (CAS RN 106-91-2)
2916.14-00 20	Méthacrylate d'éthyle (CAS RN 97-63-2)
2916.19-95 20	3,3-Diméthylpent-4-énoate de méthyle (CAS RN 63721-05-1)
2916.19-95 40	Acide sorbique (CAS RN 110-44-1) destiné à être utilisé dans la fabrication d'aliments pour animaux (2)
2916.19-95 50	2-Fluoroacrylate de méthyle (CAS RN 2343-89-7)
2916.20-00 15	Transfluthrine (ISO) (CAS RN 118712-89-3)
2916.20-00 20	Mélange des isomères (1S,2R,6R,7R)- et (1R,2R,6R,7S)- du tricyclo[5.2.1.0 2,6]décane-2-carboxylate d'éthyle (CAS RN 80657-64-3 et 80263-07-0)
2916.20-00 50	2,2-Diméthyl-3-(2-méthylpropényl) cyclopropanecarboxylate d'éthyle (CAS RN 97-41-6)
2916.20-00 60	Acide-3-cyclohexylpropionique (CAS RN 701-97-3)
2916.20-00 70	Chlorure de cyclopropanecarbonyle (CAS RN 4023-34-1)
2916.31-00 10	Benzoate de benzyle (CAS RN 120-51-4)
2916.39-90 13	Acide 3,5-dinitrobenzoïque (CAS RN 99-34-3)
2916.39-90 15	Acide 2-chloro-5-nitrobenzoïque (CAS RN 2516-96-3)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2916.39-90 18	Acide 2,4-dichlorophénylacétique (CAS RN 19719-28-9)
2916.39-90 20	Chlorure de 3,5-dichlorobenzoyl (CAS RN 2905-62-6)
2916.39-90 23	Chlorure de (2,4,6-triméthylphényl)acétyle (CAS RN 52626-46-6)
2916.39-90 25	Chlorure de l'acide 2-méthyl-3-(4-fluorophényl) propionique (CAS RN 1017183-70-8)
2916.39-90 30	Chlorure de 2,4,6-triméthylbenzoyl (CAS RN 938-18-1)
2916.39-90 33	4'-(bromométhyle)biphényl-2-carboxylate de méthyle (CAS RN 114772-38-2)
2916.39-90 35	4-tert-Butylbenzoate de méthyle (CAS RN 26537-19-9)
2916.39-90 41	Chlorure de 4-bromo-2,6-difluorobenzoyl (CAS RN 497181-19-8)
2916.39-90 48	Chlorure de 3-fluorobenzoyl (CAS RN 1711-07-5)
2916.39-90 50	Chlorure de 3,5-diméthylbenzoyl (CAS RN 6613-44-1)
2916.39-90 51	Acide 3-chloro-2-fluorobenzoïque (CAS RN 161957-55-7)
2916.39-90 53	Acide 5-iodo-2-méthylbenzoïque (CAS RN 54811-38-0)
2916.39-90 55	Acide 4-tert-butylbenzoïque (CAS RN 98-73-7)
2916.39-90 61	Acide 2-phénylbutyrique (CAS RN 90-27-7)
2916.39-90 70	Ibuprofène (DCI) (CAS RN 15687-27-1)
2916.39-90 73	Chlorure de (2,4-dichlorophényl)acétyle (CAS RN 53056-20-5)
2916.39-90 75	Acide-m-toluique (CAS RN 99-04-7)
2916.39-90 85	Acide (2,4,5-trifluorophényl)acétique (CAS RN 209995-38-0)
2917.11-00 20	Oxalate de bis(p-méthylbenzyle) (CAS RN 18241-31-1)
2917.11-00 30	Oxalate de cobalt (CAS RN 814-89-1)
2917.12-00 20	Adipate de bis(3,4 époxycyclohexylméthyle) (CAS RN 3130-19-6)
2917.19-10 10	Malonate de diméthyle (CAS RN 108-59-8)
2917.19-10 20	Malonate de diéthyle (CAS RN 105-53-3)
2917.19-80 15	But-2-ynedioate de diméthyle (CAS RN 762-42-5)
2917.19-80 30	Brassylate d'éthylène (CAS RN 105-95-3)
2917.19-80 35	Méthylemalonate de diéthyle (CAS RN 609-08-5)
2917.19-80 50	Acide tétradécanedioïque (CAS RN 821-38-5)
2917.19-80 70	Acide itaconique (CAS RN 97-65-4)
2917.20-00 30	Anhydride 1,4,5,6,7,7-hexachloro-8,9,10-trinorborn-5-ène-2,3-dicarboxylique (CAS RN 115-27-5)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2917.20-00 40	Anhydride 3-méthyl-1,2,3,6-tétrahydrophthalique (CAS RN 5333-84-6)
2917.34-00 10	Phtalate de diallyle (CAS RN 131-17-9)
2917.39-95 20	Dibutyl-1,4-benzènedicarboxylate (CAS RN 1962-75-0)
2917.39-95 25	Anhydride naphthalène-1,8-dicarboxylique (CAS RN 81-84-5)
2917.39-95 30	Dianhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique (CAS RN 89-32-7)
2917.39-95 35	2-Nitrotéréphtalate de 1-méthyle (CAS RN 35092-89-8)
2917.39-95 40	2-Nitrotéréphtalate de diméthyle (CAS RN 5292-45-5)
2917.39-95 50	1,8-Monoanhydride d'acide 1,4,5,8-naphthalènetétracarboxylique (CAS RN 52671-72-4)
2917.39-95 60	Dianhydride pérylène-3,4,9,10-tétracarboxylique (CAS RN 128-69-8)
2918.16-00 20	Digluconate de calcium monohydraté (CAS RN 66905-23-5) destiné à la fabrication de lactogluconate de calcium (CAS RN 11116-97-5) (1)
2918.19-30 10	Acide cholique (CAS RN 81-25-4)
2918.19-30 20	Acide 3- α ,12- α -dihydroxy-5- β -cholane-24-oïque (acide désoxycholique) (CAS RN 83-44-3)
2918.19-98 20	Acide L-malique (CAS RN 97-67-6)
2918.29-00 10	Acides monohydroxynaphtoïques
2918.29-00 35	3,4,5-Trihydroxybenzoate de propyle (CAS RN 121-79-9)
2918.29-00 50	Bis[3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate] d'hexaméthylène (CAS RN 35074-77-2)
2918.29-00 60	Esters méthyliques, éthyliques, propyliques ou butyliques de l'acide 4-hydroxybenzoïque ou leurs sels de sodium (CAS RN 35285-68-8, 99-76-3, 5026-62-0, 94-26-8, 94-13-3, 35285-69-9, 120-47-8, 36457-20-2 or 4247-02-3)
2918.29-00 70	Acide 3,5-diiodosalicylique (CAS RN 133-91-5)
2918.30-00 15	Acide 2-fluoro-5-formylbenzoïque (CAS RN 550363-85-4)
2918.30-00 30	2-benzoylbenzoate de méthyle (CAS RN 606-28-0)
2918.30-00 50	Acétoacétate d'éthyle (CAS RN 141-97-9)
2918.30-00 60	Acide 4-oxovalérique (CAS RN 123-76-2)
2918.30-00 70	Acide 2-[4-chloro-3-(chlorosulfonyl) benzoyl] benzoïque (CAS RN 68592-12-1)
2918.30-00 80	Benzoylformiate de méthyle (CAS RN 15206-55-0)
2918.99-90 10	3,4-Epoxycyclohexanecarboxylate de 3,4-époxy-cyclohexylméthyle (CAS RN 2386-87-0)
2918.99-90 13	Chlorure de 3-méthoxy-2-méthylbenzoyle (CAS RN 24487-91-0)
2918.99-90 15	2,3-Époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle (CAS RN 77-83-8)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2918.99-90 18	2-Hydroxy-2-(4-phénoxyphényl)propanoate d'éthyle (CAS RN 132584-17-9)
2918.99-90 20	3-Méthoxyacrylate de méthyle (CAS RN 5788-17-0)
2918.99-90 23	Acide 1,8-dihydroxyanthraquinone-3-carboxylique (CAS RN 478-43-3)
2918.99-90 25	3-Methoxy-2-(2-chlorométhylphényl)-acrylate de méthyle (CAS RN 117428-51-0)
2918.99-90 27	3-Éthoxypropionate d'éthyle (CAS RN 763-69-9)
2918.99-90 30	2-(4-Hydroxyphénoxy) propionate de méthyle (CAS RN 96562-58-2)
2918.99-90 35	Acide p-anisique (CAS RN 100-09-4)
2918.99-90 38	Diclofop-méthyl (ISO) (CAS RN 51338-27-3)
2918.99-90 40	Acide trans-4-hydroxy-3-méthoxycinnamique (CAS RN 1135-24-6)
2918.99-90 45	Diméthylacétate de 4-méthylcatéchol (CAS RN 52589-39-6)
2918.99-90 50	3,4,5-Triméthoxybenzoate de méthyle (CAS RN 1916-07-0)
2918.99-90 55	Stéaryl glycyrrhétinate (CAS RN 13832-70-7)
2918.99-90 60	Acide 3,4,5-triméthoxybenzoïque (CAS RN 118-41-2)
2918.99-90 65	Acide acétique, difluoro[1,1,2,2-tétrafluoro-2-(pentafluoroéthoxy)éthoxy]-, sel d'ammonium (CAS RN 908020-52-0)
2918.99-90 70	Acétate de Prop-2-ényl 2-(3-méthylbutoxy) (CAS RN 67634-00-8)
2918.99-90 75	Acide 3,4-diméthoxybenzoïque (CAS RN 93-07-2)
2918.99-90 80	Sodium 5-[2-chloro-4-(trifluorométhyle)phénoxy]-2-nitrobenzoate (CAS RN 62476-59-9)
2918.99-90 85	Trinexapac-éthyl (ISO) (CAS RN 95266-40-3) d'une pureté en poids de 96 % ou plus
2919.90-00 10	Sel monosodique du phosphate de 2,2'-méthylènebis (4,6-di-tert-butylphényle) (CAS RN 85209-91-2)
2919.90-00 15	Benzène-1,3-diyltétraphényl bis(phosphate) (CAS RN 57583-54-7)
2919.90-00 30	Hydroxybis[2,2'-méthylènebis(4,6-di-tert-butylphényl)phosphate] d'aluminium (CAS RN 151841-65-5)
2919.90-00 40	Tri-n-hexylphosphate (CAS RN 2528-39-4)
2919.90-00 50	Phosphate de triéthyle (CAS RN 78-40-0)
2919.90-00 60	(1-Méthyléthylidène)di-4, 1-phénylènetétraphényl diphosphate (CAS RN 5945-33-5)
2919.90-00 70	Phosphate de tris(2-butoxyéthyle) (CAS RN 78-51-3)
2920.19-00 10	Fenitrothion (ISO) (CAS RN 122-14-5)
2920.19-00 20	Tolclofos-méthyl (ISO) (CAS RN 57018-04-9)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2920.19-00 30	2,2'-Oxybis(5,5-diméthyl-1,3,2-dioxaphosphorinane)-2,2'-disulfure (CAS RN 4090-51-1)
2920.23-00	Phosphite de triméthyle (CAS RN 121-45-9)
2920.24-00	Phosphite de triéthyle (CAS RN 122-52-1)
2920.29-00 10	0,0'-Dioctadecylbis (phosphite) de pentaérythritol (CAS RN 3806-34-6)
2920.29-00 15	Acide phosphoreux,3,3',5,5'-tetrakis(1,1,-diméthyléthyl)-6,6'-diméthyl[1,1'-biphényl]-2,2'-diyl tétra-1-ester de naphthalényle (CAS RN 198979-98-5)
2920.29-00 20	Phosphite de tris (méthylphényle) (CAS RN 25586-42-9)
2920.29-00 30	2,2'-[[3,3',5,5'-Tetrakis(1,1-diméthyléthyl)[1,1'-biphényl]-2,2'-diyl]-bis(oxy)bis[biphényl-1,3,2-dioxaphosphépine] (CAS RN 138776-88-2)
2920.29-00 40	Diphosphite de bis(2,4-dicumylphényl) pentaérythritol (CAS RN 154862-43-8)
2920.29-00 50	Fosetyl-aluminium (CAS RN 39148-24-8)
2920.29-00 60	Fosétyl-sodium (CAS RN 39148-16-8) sous forme de solution aqueuse contenant 35 % ou plus mais pas plus de 45 % en poids de fosétyl-sodium, utilisé dans la fabrication de pesticides (2)
2920.90-10 10	Sulfate de diéthyle (CAS RN 64-67-5)
2920.90-10 15	Carbonate d'ethyle et de méthyle (CAS RN 623-53-0)
2920.90-10 20	Dicarbonate de diallyle et de 2,2'-oxydiéthyle (CAS RN 142-22-3)
2920.90-10 25	Carbonate de diéthyle (CAS RN 105-58-8)
2920.90-10 35	Carbonate de vinylène (CAS RN 872-36-6)
2920.90-10 40	Carbonate de diméthyle (CAS RN 616-38-6)
2920.90-10 50	Dicarbonate de di-tert butyle (CAS RN 24424-99-5)
2920.90-10 60	Carbonate de 2,4-di-tert-butyl-5-nitrophényle et de méthyle (CAS RN 873055-55-1)
2920.90-10 80	Sulfate de sodium et de 2-[2-(2-tridécyl-oxyethoxy)ethoxy]éthyle (CAS RN 25446-78-0) sous forme de pâte liquide à une concentration égale ou supérieure à 62 % en poids dans l'eau, mais n'excédant pas 65 %
2920.90-70 30	2-Isopropoxy-4,4,5,5-tétraméthyl-1,3,2-dioxaborolane (CAS RN 61676-62-8)
2920.90-70 60	Bis(neopentylglycolato)diborone (CAS RN 201733-56-4)
2920.90-70 80	Bis(pinacolato)dibore (CAS RN 73183-34-3)
2921.13-00	Chlorhydrate de chlorure de 2-(N,N-Diéthylamino)éthyl (CAS RN 869-24-9)
2921.19-50 10; 2929.90-00 20	Diéthylamino-triéthoxysilane (CAS RN 35077-00-0)
2921.19-99 20	Ethyl (2-méthylallyl)amine (CAS RN 18328-90-0)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2921.19-99 25	Diméthyl(tétradécyl)amine (CAS RN 112-75-4), contenant en poids 3 % ou moins d'autres diméthylalkylamines
2921.19-99 30	Allylamine (CAS RN 107-11-9)
2921.19-99 45	Chlorhydrate de 2-chloro-N-(2-chloroéthyl)éthanamine (CAS RN 821-48-7)
2921.19-99 70	Trichloro (N,N-diméthyl-octylamine)bore (1:1) (CAS 34762-90-8)
2921.19-99 80	Taurine (CAS RN 107-35-7) additionnée de 0,5 % d'agent antiagglomérant, à savoir le dioxyde de silicium (CAS RN 112926-00-8)
2921.29-00 20	Tris[3-(diméthylamino)propyl]amine (CAS RN 33329-35-0)
2921.29-00 30	Bis[3-(diméthylamino)propyl]méthylamine (CAS RN 3855-32-1)
2921.29-00 40	Décaméthylènediamine (CAS RN 646-25-3)
2921.29-00 50	N'-[3-(Diméthylamino)propyl]-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine (CASRN 6711-48-4)
2921.30-10 10	Sel de cyclohexylamine de 2-(4-(cyclopropanecarbonyl)phényl)-2-acide méthylpropanoïque (CAS RN 1690344-90-1)
2921.30-99 30	1,3-Cyclohexanedimethanamine (CAS RN 2579-20-6)
2921.30-99 40	Cyclopropylamine (CAS RN 765-30-0)
2921.42-00 15	Acide 4-amino-3-nitrobenzènesulfonique (CAS RN 616-84-2)
2921.42-00 20	3-Chloroaniline (CAS RN 108-42-9)
2921.42-00 25	Hydrogène-2-aminobenzène-1,4-disulfonate de sodium (CAS RN 24605-36-5)
2921.42-00 33	2-Fluoroaniline (CAS RN 348-54-9)
2921.42-00 35	2-Nitroaniline (CAS RN 88-74-4)
2921.42-00 40	Sulphanilate de sodium (CAS RN 515-74-2), également sous la forme de ses monohydrates et dihydrates (CAS RN 12333-70-0 ou CAS RN 6106-22-5)
2921.42-00 45	2,4,5-Trichloroaniline (CAS RN 636-30-6)
2921.42-00 50	Acide 3-aminobenzènesulfonique (CAS RN121-47-1)
2921.42-00 70	Acide 2-aminobenzène-1,4-disulfonique (CAS RN 98-44-2)
2921.42-00 80	4-Chloro-2-nitroaniline (CAS RN 89-63-4)
2921.42-00 85	3,5 Dichloroaniline (CAS RN 626-43-7)
2921.42-00 86	2,5-Dichloroaniline (CAS RN 95-82-9)
2921.42-00 87	N-Méthylaniline (CAS RN 100-61-8)
2921.42-00 88	Acide 3,4-dichloroaniline-6-sulfonique (CAS RN 6331-96-0)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2921.43-00 20	Acide 4-amino-6-chlorotoluène-3-sulfonique (CAS RN 88-51-7)
2921.43-00 30	3-Nitro-p-toluidine (CAS RN 119-32-4)
2921.43-00 40	Acide 4-aminotoluène-3-sulfonique (CAS RN 88-44-8)
2921.43-00 50	4-Aminobenzotrifluorure (CAS RN 455-14-1)
2921.43-00 60	3-Aminobenzotrifluore (CAS RN 98-16-8)
2921.44-00 20	Diphénylamine (CAS RN 122-39-4)
2921.45-00 20	Acide 2-aminonaphtalène-1,5-disulfonique (CAS RN 117-62-4) ou l'un de ses sels de sodium (n° CAS 19532-03-7) ou (CAS RN 62203-79-6)
2921.45-00 50	Acide 7-aminonaphtalène-1,3,6-trissulfonique (CAS RN 118-03-6)
2921.45-00 60	1-Naphthylamine (CAS RN 134-32-7)
2921.45-00 70	Acide 8-aminonaphtalène-2-sulfonique (CAS RN 119-28-8)
2921.49-00 20	Pendiméthaline (ISO) (CAS RN 40487-42-1)
2921.49-00 40	N-1-Naphtylaniline (CAS RN 90-30-2)
2921.49-00 60	2,6-Diisopropylaniline (CAS RN 24544-04-5)
2921.49-00 80	4-Heptafluoroisopropyl-2-méthylaniline (CAS RN 238098-26-5)
2921.51-19 30	Sulfate de 2-méthyl-p-phénylènediamine (CAS RN 615-50-9)
2921.51-19 40	p-Phénylènediamine (CAS RN 106-50-3)
2921.51-19 50	Dérivés monochlorés et dichlores de p-phénylènediamine et de p-diaminotoluène
2921.51-19 60	Acide 2,4-diaminobenzènesulfonique (CAS RN 88-63-1)
2921.51-19 70	4-Bromo-1,2-diaminobenzène (CAS RN 1575-37-7)
2921.59-90 10	Mélange d'isomères de 3,5-diéthyltoluènediamine (CAS RN 68479-98-1, CAS RN 75389-89-8)
2921.59-90 30	Dichlorhydrate de 3,3'-dichlorobenzidine (CAS RN 612-83-9)
2921.59-90 40	Acide 4,4'-diaminostilbène-2,2'-disulfonique (CAS RN 81-11-8)
2921.59-90 60	Dichlorhydrate de (2R, 5R)-1,6-diphénylhexane-2,5-diamine, (CAS RN 1247119-31-8)
2921.59-90 70	Tris-(4-aminophényl)-méthane (CAS RN 548-61-8)
2922.19-00 20	Chlorhydrate de 2-(2-méthoxyphénoxy)éthylamine (CAS RN 64464-07-9)
2922.19-00 30	N,N,N',N'-Tétraméthyl-2,2'-oxybis(éthylamine) (CAS RN 3033-62-3)
2922.19-00 35	2-[2-(Diméthylamino)éthoxy]éthanol (CAS RN 1704-62-7)
2922.19-00 40	(R)-1-((4-amino-2-bromo-5-fluorophényl)amino)-3-(bezyloxy)propane-2-ol 4-méthylbenzènesulfonate (CAS RN 1294504-64-5)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2922.19-00 45	2-Méthoxyméthyl-p-phénylènediamine (CAS RN 337906-36-2)
2922.19-00 50	2-(2-Métoxyphénoxy)éthylamine (CAS RN 1836-62-0)
2922.19-00 60	N,N,N'triméthyle-N'-(2-hydroxy-éthyle)2,2'-oxybis(éthylamine) (CAS RN 83016-70-0)
2922.19-00 65	trans-4-Aminocyclohexanol (CAS RN 27489-62-9)
2922.19-00 75	2-Ethoxyéthylamine (CAS RN 110-76-9)
2922.19-00 80	N-[2-[2-(Diméthylamino)éthoxy]éthyl]-N-méthyl-1,3-propanediamine (CAS RN 189253-72-3)
2922.19-00 85	(1S,4R)-cis-4-Amino-2-cyclopentène-1-méthanol D-tartrate (CAS RN 229177-52-0)
2922.21-00 10	Acide 2-amino-5-naphthol-1,7-disulfonique (CAS RN 6535-70-2)
2922.21-00 30	Acide 6-amino-4-hydroxynaphtalène-2-sulfonique (CAS RN 90-51-7)
2922.21-00 40	Acide 7-amino-4-hydroxynaphtalène-2-sulfonique (CAS RN 87-02-5)
2922.21-00 50	Hydrogèno-4-amino-5-hydroxynaphtalène-2,7-disulfonate de sodium (CAS RN 5460-09-3)
2922.21-00 60	Acide 4-amino-5-hydroxynaphtalène-2,7-disulfonique d'une pureté minimale de 80 % en poids (CAS RN 90-20-0)
2922.29-00 20	3-Aminophénol (CAS RN 591-27-5)
2922.29-00 25	5-Amino-o-crésol (CAS RN 2835-95-2)
2922.29-00 30	1,2-Bis(2-aminophénoxy)éthane (CAS RN 52411-34-4)
2922.29-00 40	4-Hydroxy-6-[(3-acide sulfophényl)amino]naphtalène-2-sulfonique (CAS RN 25251-42-7)
2922.29-00 45	Anisidines
2922.29-00 63	Aclonifène (ISO) (CAS RN 74070-46-5) d'une pureté en poids de 97 % ou plus
2922.29-00 65	4-Trifluorométhoxyaniline (CAS RN 461-82-5)
2922.29-00 67	4-Chloro-2,5-diméthoxyaniline (CAS RN 6358-64-1)
2922.29-00 70	4-Nitro-o-anisidine (CAS RN 97-52-9)
2922.29-00 73	Thiophosphate de tris (4-aminophényle) (CAS RN 52664-35-4)
2922.29-00 75	4-(2-Aminoéthyl)phénol (CAS RN 51-67-2)
2922.29-00 80	3-Diéthylaminophénol (CAS RN 91-68-9)
2922.29-00 85	4-Benzyloxyaniline, chlorhydrate (CAS RN 51388-20-6)
2922.39-00 10	Acide 1-amino-4-bromo-9,10-dioxoanthracène-2-sulfonique et ses sels
2922.39-00 15	2-amino-3,5-dibromobenzaldéhyde (CAS RN 50910-55-9)
2922.39-00 20	2-Amino-5-chlorobenzophénone (CAS RN 719-59-5)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2922.39-00 25	Chlorhydrate de 3-(diméthylamino)-1-(1-naphtalényl)-1-propanone (CAS RN 5409-58-5)
2922.39-00 35	5-Chloro-2-(méthylamino)benzophénone (CAS RN 1022-13-5)
2922.43-00 10	Acide anthranilique (CAS RN 118-92-3)
2922.49-85 10	Aspartate d'ornithine (DCIM), (CAS RN 3230-94-2)
2922.49-85 20	Acide 3-amino-4-chlorobenzoïque (CAS RN 2840-28-0)
2922.49-85 25	Diméthyl 2-aminobenzène-1,4-dicarboxylate (CAS RN 5372-81-6)
2922.49-85 30	Sarcosinate de sodium (CAS RN 4316-73-8) d'une pureté en poids de 40 % ou plus dans l'eau
2922.49-85 35	Acide 2-(3-amino-4-chlorobenzoyl) benzoïque (CAS RN 118-04-7)
2922.49-85 40	Norvaline
2922.49-85 45	Glycine (CAS RN 56-40-6)
2922.49-85 50	D-(-)-Dihydrophénylglycine (CAS RN 26774-88-9)
2922.49-85 55	Maléate de (E)-éthyl 4-(diméthylamino)but-2-énoate (CUS 0138070-7) (5)
2922.49-85 60	4-Diméthylaminobenzoate d'éthyle (CAS RN 10287-53-3)
2922.49-85 65	Aminomalonate de diéthyle, chlorhydrate (CAS RN 13433-00-6)
2922.49-85 70	4-diméthylaminobenzoate de 2-éthylhexyle (CAS RN 21245-02-3)
2922.49-85 75	Chlorhydrate d'ester isopropylique de L-alanine (CAS RN 62062-65-1)
2922.49-85 80	Acide 12-aminododécanolque (CAS RN 693-57-2)
2922.50-00 10	Chlorhydrate d'acide 2-(2-(2-aminoéthoxy)éthoxy)acétique (CAS RN 134979-01-4)
2922.50-00 15	3,5-Diiodothyronine (CAS RN 1041-01-6)
2922.50-00 20	Chlorhydrate de 1-[2-amino-1-(4-méthoxyphényl)-éthyl]-cyclohexanol (CAS RN 1301198-05-9)
2922.50-00 35	Chlorhydrate d'acide (2S)-2-amino-3-(3,4-diméthoxyphényl)-2-méthylpropanoïque (CAS RN 5486-79-3)
2922.50-00 70	Acétate de 2-(1-hydroxycyclohexyl)-2-(4-méthoxyphényl) éthylammonium
2923.10-00 10	Tétrahydrate de chlorure calcique de phosphorylcholine (CAS RN 72556-74-2)
2923.90-00 10	Hydroxyde de tétraméthylammonium sous la forme d'une solution aqueuse contenant 25 % (+ 0,5 %) en poids d'hydroxyde de tétraméthylammonium
2923.90-00 20	Hydrogénophthalate de tétraméthylammonium (CAS RN 79723-02-7)
2923.90-00 25	Molybdate de tetrakis(diméthyl)ditétradécylammonium (CAS RN 117342-25-3)
2923.90-00 55	Bromure de tétrabutylammonium (CAS RN 1643-10-2)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2923.90-00 70	Hydroxyde de tétrapropylammonium, sous forme de solution aqueuse contenant: - (40 ± 2) % en poids d'hydroxyde de tétrapropylammonium, - 0,3 % en poids ou moins de carbonate, - 0,1 % en poids ou moins de tripropylamine, - 500 mg/kg ou moins de bromure et - 25 mg/kg ou moins de potassium et de sodium pris ensemble
2923.90-00 75	Hydroxyde de tétraéthylammonium, sous forme de solution aqueuse contenant: - 35 % (± 0,5 %) en poids d'hydroxyde de tétraéthylammonium, - pas plus de 1000 mg/kg de chlorure, - pas plus de 2 mg/kg de fer et - pas plus de 10 mg/kg de potassium
2923.90-00 80	Chlorure de diallyldiméthylammonium (CAS RN 7398-69-8), sous forme de solution aqueuse contenant en poids 63 % ou plus mais pas plus de 67 % de chlorure de diallyldiméthylammonium
2923.90-00 85	Chlorure de N,N,N-triméthylanilinium (CAS RN 138-24-9)
2924.19-00 10	Acide 2-acrylamido-2-méthylpropanesulfonique (CAS nr. 15214-89-8) ou son sel de sodium (CAS nr. 5165-97-9), ou son sel d'ammonium (CAS RN 58374-69-9)
2924.19-00 15	Chlorure de N-éthyl-N-méthyl-carbamoyle (CAS RN 42252-34-6)
2924.19-00 20	Acide (R)-(-)-3-(carbamoylméthyl)-5-méthylhexanoïque (CAS RN 181289-33-8)
2924.19-00 25	Isobutylidènediurée (CAS RN 6104-30-9)
2924.19-00 30	2-Acétamido-3-chloropropionate de méthyle (CAS RN 87333-22-0)
2924.19-00 35	Acétamide (CAS RN 60-35-5)
2924.19-00 45	3-Chloro-N-méthoxy-N-méthylpropanamide (CAS RN 1062512-53-1)
2924.19-00 50	Acrylamide (CAS RN 79-06-1)
2924.19-00 55	Butylcarbamate de 2-propynyle(CAS RN 76114-73-3)
2924.19-00 60	N,N-Diméthylacrylamide (CAS RN 2680-03-7)
2924.19-00 65	2,2,2-Trifluoroacétamide (CAS RN 354-38-1)
2924.19-00 70	Carbamate de méthyle (CAS RN 598-55-0)
2924.19-00 80	Tétrabutylurée (CAS RN 4559-86-8)
2924.21-00 10	Acide 4,4'-dihydroxy-7,7'-uréylènedi(naphtalène-2-sulfonique) et ses sels de sodium
2924.21-00 20	Chlorhydrate de (3-aminophényl)urée (CAS RN 59690-88-9)
2924.25-00	Alachlore (ISO), (CAS RN 15972-60-8)
2924.29-70 12	Acide 4-(acétylamido)-amino-2-benzènesulfonique (CAS RN 88-64-2)
2924.29-70 15	Acétochlore (ISO), (CAS RN 34256-82-1)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2924.29-70 17	2-(Trifluorométhyl)benzamide (CAS RN 360-64-5)
2924.29-70 19	Acide 2-[[2-(benzyloxycarbonylamino)acétyl]amino]propionique (CAS RN 3079-63-8)
2924.29-70 20	2-Chloro-N-(2-éthyl-6-méthylphényl)-N-(propan-2-yloxy-méthyl)acétamide (CAS RN 86763-47-5)
2924.29-70 23	Bénalaxyl-M (ISO) (CAS RN 98243-83-5)
2924.29-70 27	2-Bromo-4-fluoracétanilide (CAS RN 1009-22-9)
2924.29-70 30	4-(4-méthyl-3-nitrobenzoylamino)phénylsulfonate de sodium (CAS RN 84029-45-8)
2924.29-70 33	N-(4-amino-2-éthoxyphényl)acétamide (CAS RN 848655-78-7)
2924.29-70 37	Béflubutamide (CAS RN 113614-08-7)
2924.29-70 40	N,N'-1,4-Phénylènebis[3-oxobutyramide] (CAS RN 24731-73-5)
2924.29-70 45	Propoxur (ISO) (CAS RN 114-26-1)
2924.29-70 50	Sel d'isopropylamine de n-benzyloxycarbonyl-L-tert-leucine (CAS RN 1621085-33-3)
2924.29-70 53	4-Amino-N-[4-(aminocarbonyl)phényl]benzamide (CAS RN 74441-06-8)
2924.29-70 55	N,N'-(2,5-Diméthyl-1,4-phénylène)bis[3-oxobutyramide] (CAS RN 24304-50-5)
2924.29-70 60	N,N'-(2-Chloro-5-méthyl-1,4-phénylène)bis [3-oxobutyramide] (CAS RN 41131-65-1)
2924.29-70 61	(S)-2-(((1R,2R)-2-allylcyclopropoxy)carbonylamino)-3,3-diméthylbutanoate de (S)-1-phényléthanamine (CUS 0143288-8)
2924.29-70 62	2-Chlorobenzamide (CAS RN 609-66-5)
2924.29-70 63	N-Éthyl-2-(isopropyl)-5-méthylcyclohexanecarboxamide (CAS RN 39711-79-0)
2924.29-70 64	N-(3',4'-dichloro-5-fluoro[1,1'-biphényl]-2-yl)-acétamide (CAS RN 877179-03-8)
2924.29-70 73	Napropamide (ISO) (CAS RN 15299-99-7)
2924.29-70 75	3-Amino-p-anisanilide (CAS RN 120-35-4)
2924.29-70 85	p-Aminobenzamide (CAS RN 2835-68-9)
2924.29-70 86	Anthranilamide (CAS RN 88-68-6) d'une pureté en poids de 99,5 % ou plus
2924.29-70 88	5'-Chloro-3-hydroxy-2'-méthyl-2-naphtanilide (CAS RN 135-63-7)
2924.29-70 89	Flutolanil (ISO) (CAS RN 66332-96-5)
2924.29-70 91	3-hydroxy-2'-methoxy-2-naphtanilide (CAS RN 66332-96-5)
2924.29-70 92	3-Hydroxy-2-naphtanilide (CAS RN 92-77-3)
2924.29-70 93	3-hydroxy-2-méthyl-2-naphtanilide (CAS RN 135-61-5)
2924.29-70 94	2'-Ethoxy-3-hydroxy-2-naphtanilide (CAS RN 92-74-0)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2924.29-70 97	Monoamide d'acide 1,1-cyclohexanediacétique (CAS RN 99189-60-3)
2925.11-00 20	Saccharine et son sel de sodium
2925.19-95 10	N-Phénylmaléimide (CAS RN 941-69-5)
2925.19-95 20	4,5,6,7-Tétrahydroisoindole-1,3-dione (CAS RN 4720-86-9)
2925.19-95 30	N,N'-(m-Phénylène)dimaléimide (CAS RN 3006-93-7)
2925.29-00 10	Dicyclohexylcarbodiimide (CAS RN 538-75-0)
2925.29-00 20	Clorhydrate de N-[3-(diméthylamino)propyl]-N'-éthylcarbodiimide (CAS RN 25952-53-8)
2925.29-00 30	Sulfamate de guanidine (CAS RN 50979-18-5)
2926.90-70 12	Cyfluthrine (ISO) d'une pureté en poids de 95 % ou plus (CAS RN 68359-37-5)
2926.90-70 13	alpha-Bromo-o-tolunitril (CAS RN 22115-41-9)
2926.90-70 14	Acidecyanoacétique (CAS RN 372-09-8)
2926.90-70 15	Cyclohexylidène(phényl)acétonitrile (CAS RN 10461-98-0)
2926.90-70 16	Ester méthylique d'acide 4-cyano-2-nitobenzoïque (CAS RN 52449-76-0)
2926.90-70 17	Cyperméthrine (ISO) et ses stéréo-isomères (CAS RN 52315-07-8), d'une pureté de 90 % en poids ou plus
2926.90-70 18	Fluméthrine (ISO) (CAS RN 69770-45-2)
2926.90-70 19	2-(4-Amino-2-chloro-5-méthylphényl)-2-(4-chlorophényl) acétonitrile (CAS RN 61437-85-2)
2926.90-70 20	2-(m-Benzoylphényl)propionitrile (CAS RN 42872-30-0)
2926.90-70 21	4-Bromo-2-chlorobenzonitrile (CAS RN 154607-01-9)
2926.90-70 22	Acétonitrile (CAS RN 75-05-8)
2926.90-70 23	Acrinathrine (ISO) (CAS RN 101007-06-1)
2926.90-70 25	2,2-Dibromo-3-nitrilopropionamide (CAS RN 10222-01-2)
2926.90-70 27	Cyhalofop-butyl (ISO) (CAS RN 122008-85-9)
2926.90-70 30	4,5-Dichloro-3,6-dioxocyclohexa-1,4-diène-1,2-dicarbonitrile (CAS RN 84-58-2)
2926.90-70 33	Deltaméthrine (ISO) (CAS RN 52918-63-5)
2926.90-70 35	4-Cyano-2-méthoxybenzaldéhyde (CAS RN 21962-45-8)
2926.90-70 40	Acide 2-(4-cyanophénylamino) acétique (CAS RN 42288-26-6)
2926.90-70 50	Esters alkyles ou alkoxyalkyles de l'acide cyanoacétique
2926.90-70 61	Acide m-(1-cyanoéthyl)benzoïque (CAS RN 5537-71-3)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2926.90-70 64	Esfenvalérate d'une pureté en poids de 83 % ou plus, en mélange avec ses isomères (CAS RN 66230-04-4)
2926.90-70 70	Méthacrylonitrile (CAS RN 126-98-7)
2926.90-70 74	Chlorothalonil (ISO) (CAS RN 1897-45-6)
2926.90-70 75	2-Cyano-2-éthyl-3-méthylhexanoate d'éthyle (CAS RN 100453-11-0)
2926.90-70 80	2-Cyano-2-phénylbutyrate d'éthyle (CAS RN 718-71-8)
2926.90-70 86	Ethylènediaminetétraacétonitrile (CAS RN 5766-67-6)
2926.90-70 89	Butyronitrile (CAS RN 109-74-0)
2927.00-00 10	Dichlorhydrate de 2,2'-diméthyl-2,2'-azodipropionamide
2927.00-00 20	Hydrogénosulfate de 4-anilino-2-méthoxybenzènediazonium (CAS RN 36305-05-2)
2927.00-00 25	2,2'-azobis (4-méthoxy-2,4-diméthylvaléronitrile) (CAS RN 15545-97-8)
2927.00-00 30	Acide 4'-aminoazobenzène-4-sulfonique (CAS RN 104-23-4)
2927.00-00 35	C,C'-Azodi(formamide) (CAS RN 123-77-3) sous la forme de poudre jaune, dont la température de décomposition est de 180°C ou plus mais n'excède pas 220°C, utilisé comme agent moussant dans la fabrication de résines thermoplastiques, d'élastomères et de mousse de polyéthylène réticulée
2927.00-00 60	Acide 4,4'-dicyano-4,4'-azodivalérique (CAS RN 2638-94-0)
2927.00-00 80	Acide 4-[(2,5-dichlorophényl)azo-3-hydroxy-2-naphtoïque (CAS RN 51867-77-7)
2928.00-90 10	3,3'-Bis(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)-N,N'-bipropionamide (CAS RN 32687-78-8)
2928.00-90 13	Cymoxanil (ISO) (CAS RN 57966-95-7)
2928.00-90 18	Acétone oxime (CAS RN 127-06-0) d'une pureté d'au moins 99,0 % en poids
2928.00-90 23	Métobromuron (ISO) (CAS RN 3060-89-7) d'une pureté en poids de 98 % ou plus
2928.00-90 25	Acétaldéhyde-oxime (CAS RN 107-29-9) en solution aqueuse
2928.00-90 28	Pentan-2-one oxime (CAS RN 623-40-5)
2928.00-90 30	N-Isoprpylhydroxylamine (CAS RN 5080-22-8)
2928.00-90 33	Chlorhydrate de 4-chlorophénylhydrazine (CAS RN 1073-70-7)
2928.00-90 40	O-Ethylhydroxylamine, sous forme de solution aqueuse (CAS RN 624-86-2)
2928.00-90 45	Tébufenozide (ISO) (CAS RN 1124010-23-8)
2928.00-90 50	Solution aqueuse contenant, en poids, plus de 33,5 % mais pas plus de 36,5 % de sel disodique de l'acide 2,2'-(hydroxyimino) biséthane sulfonique (CAS RN 133986-51-3)
2928.00-90 55	Hydrogénocarbonate d'aminoguanidinium (CAS RN 2582-30-1)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2928.00-90 65	Chlorhydrate de 2-amino-3-(4-hydroxyphényl) propanal semicarbazone
2928.00-90 70	Butanone oxime (CAS RN 96-29-7)
2928.00-90 75	Métaflumizone (ISO) (CAS RN 139968-49-3)
2928.00-90 80	Cyflufénamid (ISO) (CAS RN 180409-60-3)
2928.00-90 85	Daminozide (ISO) d'une pureté de 99 % ou plus (CAS RN 1596-84-5)
2929.10-00 15	Diisocyanato de 3,3'-diméthylbiphényle-4,4'-diyle (CAS RN 91-97-4)
2929.10-00 20	Isocyanate de butyle (CAS RN 111-36-4)
2929.10-00 40	Isocyanate de m-isopropényl-a,a-diméthylbenzyle (CAS RN 2094-99-7)
2929.10-00 50	Diisocyanate de m-phénylènediisopropylidène (CAS RN 2778-42-9)
2929.10-00 55	2,5 (et 2,6)-Bis(isocyanatométhyl)bicyclo[2.2.1]heptane (CAS RN 74091-64-8)
2929.10-00 60	Mélange d'isomères de diisocyanate de triméthylhexaméthylène
2929.10-00 80	1,3-Bis(isocyanatométhyl)benzène (CAS RN 3634-83-1)
2930.20-00 10	Prosulfocarb (ISO) (CAS RN 52888-80-9)
2930.20-00 20	2-Isopropyléthylthiocarbamate (CAS RN 141-98-0)
2930.90-98 10	2,3-Bis((2-mercaptoéthyl)thio)-1propanethiol (CAS RN 131538-00-6)
2930.90-98 12	4,4'-Sulfonyldiphénol (CAS RN 80-09-1), utilisé dans la fabrication de polyarylsulfones ou de polyaryléthersulfones (2)
2930.90-98 13	Mercaptamine, chlorhydrate (CAS RN 156-57-0)
2930.90-98 15	Éthoprophos (ISO) (CAS RN 13194-48-4)
2930.90-98 16	3-(Diméthoxyméthylsilyl)-1-propanthiol (CAS RN 31001-77-1)
2930.90-98 17	Hydrogénosulfate de 2-[(3-aminophényl)sulfonyl]éthyle (CAS RN 2494-88-4)
2930.90-98 19	N-(2-méthylsulfinyl-1,1-diméthyl-éthyle)-N'-{2-méthyl-4-[1,2,2,2-tétrafluoro-1-(trifluorométhyl)éthyle]phényl}phthalamide (CAS RN 371771-07-2)
2930.90-98 21	[2,2'-Thio-bis(4-tert-octylphénolato)]-n-butylamine nickel (CAS RN 14516-71-3)
2930.90-98 22	Tembotrione (ISO) (CAS RN 335104-84-2) d'une pureté en poids de 94,5 % ou plus
2930.90-98 23	[[Méthoxycarbonyl]amino](méthylthio)méthylène]carbamate de méthyle (CAS RN 34840-23-8)
2930.90-98 25	Thiophanate-méthyl (ISO) (CAS RN 23564-05-8)
2930.90-98 26	Folpet (ISO) (CAS RN 133-07-3) d'une pureté en poids de 97,5 % ou plus
2930.90-98 27	Hydrogénosulfate de 2-[(4-amino-3-méthoxyphényl)sulfonyl]éthyle (CAS RN 26672-22-0)
2930.90-98 30	4-(4-Isopropoxyphénylsulfonyl)phénol (CAS RN 95235-30-6)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2930.90-98 33	Acide 2-amino-5-[[2-sulfooxy]éthyl]sulfonyl]benzènesulfonique (CAS RN 42986-22-1)
2930.90-98 35	Glutation (CAS RN 70-18-8)
2930.90-98 40	Acide 3,3'-thiodipropionique (CAS RN 111-17-1)
2930.90-98 43	Iodure de triméthylsulfoxonium (CAS RN 1774-47-6)
2930.90-98 45	Hydrogénosulfate de 2-[(p-aminophényl)sulfonyl]éthyle (CAS RN 2494-89-5)
2930.90-98 53	Bis(4-chlorophényl)sulfone (CAS RN 80-07-9)
2930.90-98 55	Thiourée (CAS RN 62-56-6)
2930.90-98 57	(Méthylthio)acétate de méthyle (CAS RN 16630-66-3)
2930.90-98 60	Sulfure de méthyle et de phényle (CAS RN 100-68-5)
2930.90-98 64	Sulfure de méthyle et de 3-chloro-2-méthylphényle (CAS RN 82961-52-2)
2930.90-98 65	Tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythriol (CAS RN 7575-23-7)
2930.90-98 68	Cléthodium (ISO) (CAS RN 99129-21-2)
2930.90-98 77	4-[4-(2-Propényloxy)phénylsulfonyl]phénol (CAS RN 97042-18-7)
2930.90-98 78	4-Mercaptométhyl-3,6-dithia-1,8-octanedithiol (CAS RN 131538-00-6)
2930.90-98 80	Captane (ISO) (CAS RN 133-06-2)
2930.90-98 81	Hexaméthylène-1,6-bisthiosulfate de disodium dihydraté (CAS RN 5719-73-3)
2930.90-98 85	2-Méthyl-1-(méthylthio)-2-propanamine (CAS RN 36567-04-1)
2930.90-98 87	Acide 3-sulfinoenzoïque (CAS RN 15451-00-0)
2930.90-98 89	Sel de sodium ou de potassium de dithiocarbonates de O-éthyle, de O-isopropyle, de O-butyle, de O-isobutyle ou de O-pentyle
2930.90-98 93	1-Hydrazino-3-(méthylthio)propan-2-ol (CAS RN 14359-97-8)
2930.90-98 95	N-(cyclohexylthio)phtalimide (CAS RN 17796-82-6)
2930.90-98 97	Diphénylsulfone (CAS RN 127-63-09)
2931.39-90 08	Diisobutyldihiphosphinate de sodium (CAS RN 13360-78-6) en solution aqueuse
2931.39-90 13	Oxyde de trioctylphosphine (CAS RN 78-50-2)
2931.39-90 23	Di-tert-butylphosphane (CAS RN 819-19-2)
2931.39-90 25	Acide (Z)-prop-1-én-1-ylphosphonique (CAS RN 25383-06-6)
2931.39-90 28	Acide N-(phosphonométhyl)iminodiacétique (CAS RN 5994-61-6)
2931.39-90 30	Acide bis(2,4,4-triméthylpentyl)phosphinique (CAS RN 83411-71-6)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2931.39-90 35	Éthyl phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate (CAS RN 84431-11-7)
2931.39-90 40	Chlorure de tétrakis(hydroxyméthyl)phosphonium (CAS RN 124-64-1)
2931.39-90 45	Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine (CAS RN 75980-60-8)
2931.39-90 48	Acétate de tétrabutylphosphonium, sous forme de solution aqueuse (CAS RN 30345-49-4)
2931.39-90 55	Acide propionique de 3-(hydroxyphénylphosphinoyle) (CAS RN 14657-64-8)
2931.39-90 57	Phosphonoacétate de triméthyle (CAS RN 5927-18-4)
2931.90-00 03	Butyléthylmagnésium (CAS RN 62202-86-2), sous forme de solution dans l'heptane
2931.90-00 05	Diéthylméthoxyborane (CAS RN 7397-46-8), même sous forme de solution dans le tétrahydrofurane conformément à la note 1e) du chapitre 29 de la NC
2931.90-00 10	Acide (3-fluoro-5-isobutoxyphényl)boronique (CAS RN 850589-57-0)
2931.90-00 15	Tricarbonylméthylcyclopentadiényl manganèse contenant en poids pas plus de 4,9 % de tricarbonylcyclopentadiényl manganèse (CAS RN 12108-13-3)
2931.90-00 18	Méthyl Tris (2-pentanoneoxine)silane (CAS RN 37859-55-5)
2931.90-00 20	Ferrocène (CAS RN 102-54-5)
2931.90-00 33	Diméthyl[diméthylsilyldiindényl]hafnium (CAS RN 220492-55-7)
2931.90-00 35	Tétrakis(pentafluorophényl)borate de N,N-diméthylanilinium (CAS RN 118612-00-3)
2931.90-00 50	Triméthylsilane (CAS RN 993-07-7)
2931.90-00 53	Triméthylborane (CAS RN 593-90-8)
2931.90-00 60	Acide 4-chloro-2-fluoro-3-méthoxyphénylboronique (CAS RN 944129-07-1)
2931.90-00 63	Chloroéthényldiméthylsilane (CAS RN 1719-58-0)
2931.90-00 65	Hexafluorophosphate de bis(4-tert-butylphényl)iodonium (CAS RN 61358-25-6)
2931.90-00 67	Dioléate de diméthyl étain (CAS RN 3865-34-7)
2931.90-00 70	Acide (4-propylphényl)boronique (CAS RN 134150-01-9)
2932.13-00 10	Alcool tétrahydrofurfurylique (CAS RN 97-99-4)
2932.13-00 20	2-Furylméthanol (CAS RN 98-00-0)
2932.14-00 10	1,6-Dichloro-,1,6-didésoxy-β-D-fructofuranosyl-4-chloro-4 désoxy-α-D-galactopyranoside (CAS RN 56038-13-2)
2932.19-00 20	Tétrahydrofurane-borane (CAS RN 14044-65-6)
2932.19-00 40	Furane (CAS RN 110-00-9) d'une pureté en poids de 99 % ou plus
2932.19-00 41	2,2 di(tétrahydrofuryl)propane (CAS RN 89686-69-1)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2932.19-00 70	Furfurylamine (CAS RN 617-89-0)
2932.19-00 75	Tétrahydro-2-méthylfuranne (CAS RN 96-47-9)
2932.19-00 80	Diacétate de 5-nitrofurfurylidène (CAS RN 92-55-7)
2932.20-90 10	2'-Anilino-6'-[éthyl(isopentyl)amino]-3'-méthylspiro[isobenzofuranne-1(3H),9'-xanthène]-3-one (CAS RN 70516-41-5)
2932.20-90 15	Coumarine (CAS RN 91-64-5)
2932.20-90 40	(S)-(-)-a-Amino-γ-butyrolactone bromhydrate (CAS RN 15295-77-9)
2932.20-90 45	2,2-Diméthyl-1,3-dioxanne-4,6-dione (CAS RN 2033-24-1)
2932.20-90 50	L-Lactide (CAS RN 4511-42-6) ou D-Lactide (CAS RN 13076-17-0) ou Dilactide (CAS RN 95-96-5)
2932.20-90 55	6-Diméthylamino-3,3-bis(4-diméthylaminophényl)phtalide (CAS RN 1552-42-7)
2932.20-90 60	6'-(Dibutylamino)-3'-méthyle-2'-(phénylamino)-spiro[isobenzofuranne-1(3H),9'-[9H]xanthène]-3-one (CAS RN 29512-49-0)
2932.20-90 65	4-(méthoxycarbonyl)-5-oxo-2,5-dihydrofuran-3-olate de sodium (CAS RN 1134960-41-0)
2932.20-90 71	6'-(Diéthylamino)-3'-méthyl-2'-(phénylamino)-spiro[isobenzofuranne-1(3H),9'-[9H]xanthène]-3-one (CAS RN 89331-94-2)
2932.20-90 80	Acide gibbérellique, d'une pureté minimale en poids de 88 % (CAS RN 77-06-5)
2932.20-90 84	Décahydro-3a,6,6,9a-tétraméthyl-naphth [2,1-b] furan-2 (1H)-one (CAS RN 564-20-5)
2932.99-00 10	Bendiocarbe (ISO) (CAS RN 22781-23-3)
2932.99-00 13	(4-Chloro-3-(4-éthoxybenzyl)phényl)(3aS,5R,6S,6aS)-6-hydroxy-2,2-diméthyl-tétrahydrofuro[2,3-d][1,3]dioxol-5-yl)-méthanone (CAS RN 1103738-30-2)
2932.99-00 15	1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8,-hexaméthylindéno[5,6-c]pyranne (CAS RN 122-05-5)
2932.99-00 18	4-(4-bromo-3-((tétrahydro-2H-pyran-2-yloxy)méthyl)phénoxy)benzonnitrile (CAS RN 943311-78-2)
2932.99-00 20	2-Méthyl-1,3-dioxolanne-2-acétate d'éthyle (CAS RN 6413-10-1)
2932.99-00 23	2-éthyl-3-hydroxy-4-pyran-4-one (CAS RN 4940-11-8)
2932.99-00 25	Acide 1-(2,2-difluorobenzo[d][1,3]dioxol-5-yl) cyclopropanecarboxylique (CAS RN 862574-88-7)
2932.99-00 33	3-Hydroxy-2-méthyl-4-pyrone (CAS RN 118-71-8)
2932.99-00 43	Éthofumesate (ISO) d'une pureté en poids de 97 % ou plus (CAS RN 26225-79-6)
2932.99-00 45	2-Butylbenzofuranne (CAS RN 4265-27-4)
2932.99-00 50	7-Méthyl-3,4-dihydro-2H-1,5-benzodioxépine-3-one (CAS RN 28940-11-6)
2932.99-00 53	1,3-Dihydro-1,3-diméthoxyisobenzofurane (CAS RN 24388-70-3)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2932.99-00 55	Acide 6-fluoro-3,4-dihydro-2H-1-benzopyrane-2-carboxylique (CAS RN 99199-60-7)
2932.99-00 65	4,4-diméthyl-3,5,8-trioxabicyclo[5,1,0]octane (CAS RN 57280-22-5)
2932.99-00 70	1,3:2,4-bis-O-Benzylidène-D-glucitol (CAS RN 32647-67-9)
2932.99-00 75	3-(3,4-Méthylènedioxyphényl)-2-méthylpropanal (CAS RN 1205-17-0)
2932.99-00 80	1,3:2,4-bis-O-(4-Méthylbenzylidène)-D-glucitol (CAS RN 81541-12-0)
2932.99-00 85	1,3:2,4-Bis-O-(3,4-diméthylbenzylidène)-D-glucitol (CAS RN 135861-56-2)
2933.19-90 15	Pyrasulfotole (ISO) d'une pureté en poids de 96 % ou plus (CAS RN 365400-11-9)
2933.19-90 25	Acide 3-difluorométhyl-1-méthyl-1H-pyrazole-4-carboxylique (CAS RN 176969-34-9)
2933.19-90 30	3-méthyl-1-p-tolyl-5-pyrazolone (CAS RN 86-92-0)
2933.19-90 35	1,3-Diméthyle-5-fluoro-1H-pyrazol-4-fluorure de carbonyle (CAS RN 191614-02-5)
2933.19-90 40	Edaravone (DCI) (CAS RN 89-25-8)
2933.19-90 45	5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile (CAS RN 120068-79-3)
2933.19-90 50	Fenpyroximate (ISO) (CAS RN 134098-61-6)
2933.19-90 55	5-méthyl-1-(naphthalèn-2-yl)-1,2-dihydro-3H-pyrazol-3-one (CAS RN 1192140-15-0)
2933.19-90 60	Pyraflufen-éthyl (ISO) (CAS RN 129630-19-9)
2933.19-90 70	Sulfate de 4,5-diamino-1-(2-hydroxyéthyl)-pyrazole (CAS RN 155601-30-2)
2933.19-90 80	Acide 3-(4,5-dihydro-3-méthyle-5-oxo-1H-pyrazole-1-yl)benzènesulfonique, (CAS RN 119-17-5)
2933.21-00 35	Iprodione (ISO) (CAS RN 36734-19-7) d'une pureté en poids de 97 % ou plus
2933.21-00 50	1-Bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne (CAS RN 16079-88-2) (CAS RN 32718-18-6)
2933.21-00 55	Chlorhydrate de-1-aminohydantoïne (CAS RN 2827-56-7)
2933.21-00 60	DL-p-Hydroxyphénylhydantoïne (CAS RN 2420-17-9)
2933.21-00 80	5,5-Diméthylhydantoïne (CAS RN 77-71-4)
2933.29-90 15	4-(1-Hydroxy-1-méthyléthyl)-2-propylimidazole-5-carboxylate d'éthyle (CAS RN 144689-93-0)
2933.29-90 18	2-(2-Chlorophényl)-1-[2-(2-chlorophényl)-4,5-diphényl-2H-imidazol-2-yl]-4,5-diphényl-1H-imidazole (CAS RN 7189-82-4)
2933.29-90 25	Prochloraze (ISO) (CAS RN 67747-09-5)
2933.29-90 40	Triflumizole (ISO) (CAS RN 68694-11-1)
2933.29-90 45	Prochloraz - chlorure de cuivre (ISO) (CAS RN 156065-03-1)
2933.29-90 50	1,3,-Diméthylimidazolidine-2-one (CAS RN 80-73-9)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2933.29-90 55	Fénamidone (ISO) d'une pureté en poids de 97 % ou plus (CAS RN 161326-34-7)
2933.29-90 60	1-Cyano-2-méthyl-1-[2-(5-méthylimidazole-4-ylméthylthio)éthyl]isothiourée (CAS RN 52378-40-2)
2933.29-90 65	(S)-2-(5-bromo-1H-imidazol-2-yl)pyrrolidine-1-carboxylate de tert-butyle (CAS RN 1007882-59-8)
2933.29-90 70	Cyazofamide (ISO), (CAS RN 120116-88-3)
2933.29-90 75	Dichlorhydrate de 2,2'-azobis[2-(2-imidazolin-2-yl)propane (CAS RN 27776-21-2)
2933.29-90 80	Imazalil (ISO) (CAS RN 35554-44-0)
2933.39-50	Ester méthylique de fluroxypyr (CAS RN 69184-17-4)
2933.39-99 10	Chlorhydrate de 2-aminopyridine-4-ol (CAS RN 1187932-09-7)
2933.39-99 11	Chlorhydrate de 2-(chlorométhyl)-4-(3-méthoxypropoxy)-3-méthylpyridine (CAS RN 153259-31-5)
2933.39-99 12	2,3-Dichloropyridine (CAS RN 2402-77-9)
2933.39-99 13	(1S,3S,4R)-2-[(1R)-1-phényléthyle]-2-azabicyclo[2.2.1] hept-5-ène-3-carboxylate de méthyle (CAS RN 130194-96-6)
2933.39-99 14	Chlorhydrate de N,4-diméthyl-1-(phénylméthyl)-3-pipéridinamine (2 :1) (CAS RN 1228879-37-5)
2933.39-99 16	Dichlorhydrate de (2S,5R)-5-[benzyloxy]amino]pipéridine-2-carboxylate de méthyle (CAS RN 1501976-34-6)
2933.39-99 17	3,5-Diméthylpyridine (CAS RN 591-22-0)
2933.39-99 19	Nicotinate de méthyle (CAS RN 93-60-7)
2933.39-99 20	Poudre de pyrithione de cuivre (CAS RN 14915-37-8)
2933.39-99 21	Boscalide (ISO) (CAS RN 188425-85-6)
2933.39-99 22	Acide isonicotinique (CAS RN 55-22-1)
2933.39-99 23	2-Chloro-3-cyanopyridine (CAS RN 6602-54-6)
2933.39-99 24	Chlorhydrate de 2-chlorométhyl-4-méthoxy-3,5-diméthylpyridine (CAS RN 86604-75-3)
2933.39-99 25	Imazethapyr (ISO) (CAS RN 81335-77-5)
2933.39-99 26	Dichlorhydrate de 2-[4-(hydrazinylméthyl)phényl]pyridine (CAS RN 1802485-62-6)
2933.39-99 27	Acide pyridine-2,6-dicarboxylique (CAS RN 499-83-2)
2933.39-99 28	Propionate d'éthyle-3-[(3-amino-4-méthylamino-benzoyl)-pyridin-2-yl-amino] (CAS RN 212322-56-0)
2933.39-99 29	3,5-Dichloro-2-cyanopyridine (CAS RN 85331-33-5)
2933.39-99 31	Chlorhydrate de 2-(chlorométhyl)-3-méthyl-4-(2,2,2-trifluoroéthoxy)pyridine (CAS RN 127337-60-4)
2933.39-99 32	Chlorhydrate de 2-chlorométhyl-3,4-diméthoxypyridinium (CAS RN 72830-09-2)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2933.39-99 33	5-(3-chlorophényl)-3-méthoxypyridine-2-carbonitrile (CAS RN 1415226-39-9)
2933.39-99 34	3-Chloro-(5-trifluorométhyl)-2-pyridin-acétonitrile (CAS RN 157764-10-8)
2933.39-99 35	Aminopyralide (ISO) (CAS RN 150114-71-9)
2933.39-99 36	1-[2-[5-Méthyl-3-(trifluorométhyl)-1H-pyrazol-1-yl]acétyl]piperidine-4-carbothioamide (CAS RN 1003319-95-6)
2933.39-99 37	Solution aqueuse de 1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium (CAS RN 3811-73-2)
2933.39-99 38	(2-Chloro-3-pyridinyl)méthanol (CAS RN 42330-59-6)
2933.39-99 39	2,6-Dichloronicotinamide (CAS RN 62068-78-4)
2933.39-99 41	2-chloro-6-(3-fluoro-5-isobutoxyphényl)acide nicotinique (CAS RN 1897387-01-7)
2933.39-99 45	5-Difluorométhoxy-2-[[[(3,4-diméthoxy-2-pyridyl)méthyl]thio]-1H-n-benzimidazole (CAS RN 102625-64-9)
2933.39-99 46	Fluopicolide (ISO) (CAS RN 239110-15-7) d'une pureté en poids de 97 % ou plus
2933.39-99 47	(-)-trans-4-(4'-Fluorophényl)-3-hydroxyméthyl-N-méthylpipéridine (CAS RN 105812-81-5)
2933.39-99 48	Fonicamide (ISO) (CAS RN 158062-67-0)
2933.39-99 51	2,5 dichloro-4,6-diméthylnicotinonitrile (CAS RN 91592-63-8)
2933.39-99 52	6-Chloro-3-nitropyridine-2-ylamine (CAS RN 27048-04-0)
2933.39-99 53	3-Bromopyridine (CAS RN 626-55-1)
2933.39-99 54	2-Amino-4-méthylpyridine (CAS RN 695-34-1)
2933.39-99 55	Pyriproxifène (ISO) (CAS RN 95737-68-1) d'une pureté en poids de 97 % ou plus
2933.39-99 57	3-(6-Amino-3-méthyl pyridin-2-yl)benzoate de tert-butyle (CAS RN 1083057-14-0)
2933.39-99 60	2-Fluoro-6-(trifluorométhyl)pyridine (CAS RN 94239-04-0)
2933.39-99 65	Acetamiprid (ISO) (CAS RN 135410-20-7)
2933.39-99 67	(1R,3S,4S)-3-(6-bromo-1H-benzo[d]imidiazol-2-yl)-2-azabicyclo[2.2.1]heptane-2-carboxylate de tert-butyle (CAS RN 1256387-74-2)
2933.39-99 70	2,3-Dichloro-5-trifluorométhylpyridine, (CAS RN 69045-84-7)
2933.39-99 72	5,6-Diméthoxy-2-[(4-pipéridinyle)méthyl]indan-1-one, (CAS RN 120014-30-4)
2933.39-99 77	Imazamox (ISO) (CAS RN 114311-32-9)
2933.39-99 85	2-Chloro-5-chlorométhylpyridine (CAS RN 70258-18-3)
2933.49-10 10	Quinmerac (ISO) (CAS RN 90717-03-6)
2933.49-10 20	Acide 3-hydroxy-2-méthylquinoléfine-4-carbossilico (CAS RN 117-57-7)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2933.49-10 30	4-Oxo-1,4-dihydroquinoline-3-carboxylate d'éthyle (CAS RN 52980-28-6)
2933.49-10 40	4,7-Dichloroquinoléine (CAS RN 86-98-6)
2933.49-10 50	Acide 1-cyclopropyl-6,7,8-trifluoro-1,4-dihydro-4-oxo-3-quinoléinecarboxylique (CAS RN 94695-52-0)
2933.49-10 60 ; 2933.49-90 65	Roxadustat (DCI) (CAS RN 808118-40-3)
2933.49-90 25	Cloquintocet-mexyl (ISO) (CAS RN 99607-70-2)
2933.49-90 30	Quinoléine (CAS RN 91-22-5)
2933.49-90 35	[1-(4-Benzoyloxy-benzyl)-2-cyclobutylméthyl-octahydro-isoquinoléine-4a,8a-diol] (CAS 0141126-3)
2933.49-90 40	Isoquinoléine (CAS RN 119-65-3)
2933.49-90 45	6,7-Diméthoxy-3,4-dihydroisoquinoline chlorhydrate (CAS RN 20232-39-7)
2933.49-90 70	Quinoléine-8-ol (CAS RN 148-24-3)
2933.52-00 10	Malonylurée(acide barbiturique) (CAS RN 67-52-7)
2933.59-95 10	6-Amino-1,3-diméthyluracile (CAS RN 6642-31-5)
2933.59-95 13	2-diéthylamino-6-hydroxy-4-méthylpyrimidine (CAS RN 42487-72-9)
2933.59-95 15	Phosphate de sitagliptine monohydraté (CAS RN 654671-77-9)
2933.59-95 17	N,N'-(4,6-dichloropyrimidine-2,5-diyl)diformamide (CAS RN 116477-30-6)
2933.59-95 18	1-Méthyl-3-phénylpipérazine (CAS RN 5271-27-2)
2933.59-95 20	2,4-Diamino-6-chloropyrimidine (CAS RN 156-83-2)
2933.59-95 21	N-(2-oxo-1,2-dihydropyrimidin-4-yl)benzamide (CAS RN 26661-13-2)
2933.59-95 22	6-chloro-1,3-diméthyl-2,4(1H,3H)-pyrimidinedione (CAS RN 6972-27-6)
2933.59-95 23	6-Chloro-3-méthyluracile (CAS RN 4318-56-3)
2933.59-95 24	Cyclopropyl(1-pipérazinyl)méthanone, chlorhydrate (1:1) (CAS RN 1021298-67-8)
2933.59-95 26	5-fluoro-4-hydrazino-2-méthoxy-pyrimidine (CAS RN 166524-64-7)
2933.59-95 27	2-[(2-amino-6-oxo-1,6-dihydro-9H-purin-9-yl)methoxy]-3-hydroxypropylacetate (CAS RN 88110-89-8)
2933.59-95 30	Mepaniprim (ISO) (CAS RN 110235-47-7)
2933.59-95 33	4,6-Dichloro-5-fluoropyrimidine (CAS RN 213265-83-9)
2933.59-95 37	6-Iodo-3-propyl-2-thioxo-2,3-dihydroquinazolin-4(1H)-one (CAS RN 200938-58-5)
2933.59-95 43	Acide 2-(4-(2-hydroxyéthyl)pipérazine-1-yl)éthanesulfonique (CAS RN 7365-45-9)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2933.59-95 45	1-[3-(Hydroxyméthyl)pyridin-2-yl]-4-méthyl-2-phénylpipérazine (CAS RN 61337-89-1)
2933.59-95 47	6-Méthyl-2-oxoperhydroypyrimidine-4-ylurée (CAS RN 1129-42-6) d'une pureté égale ou supérieure à 94 %
2933.59-95 50	2-(2-Pipérazin-1-yléthoxy)éthanol (CAS RN 13349-82-1)
2933.59-95 53	5-Fluoro-2-méthoxypyrimidine-4(3H)-one (CAS RN 1480-96-2)
2933.59-95 57	5,7-Diméthoxy-[1,2,4]triazolo[1,5-a]pyrimidin-2-amine (CAS RN 13223-43-3)
2933.59-95 60	2,6-Dichloro-4,8-dipipéridinopyrimido[5,4-d] pyrimidine (CAS RN 7139-02-8)
2933.59-95 65	Bis(tétrafluoroborate) de 1-chlorométhyl-4-fluoro-1,4diazoniabicyclo[2.2.2]octane (CAS RN 140681-55-6)
2933.59-95 70	N-(4-Ethyl-2,3-dioxopipérazine-1-ylcarbonyl)-D-2-phénylglycine (CAS RN 63422-71-9)
2933.59-95 75	Chlorhydrate de (2R,3S/2S,3R)-3-(6-chloro-5-fluoro pyrimidin-4-yl)-2-(2,4-difluorophényl)-1-(1H-1,2,4-triazol-1-yl)butan-2-ol (CAS RN 188416-20-8)
2933.59-95 77	Chlorhydrate de 3-(trifluorométhyl)-5,6,7,8-tétrahydro[1,2,4]triazolo[4,3-a]pyrazine (1:1) (CAS RN 762240-92-6)
2933.59-95 87	5-Bromo-2,4-dichloropyrimidine (CAS RN 36082-50-5)
2933.59-95 89	6-benzyladénine (CAS RN 1214-39-7)
2933.69-80 13	Métribuzine (ISO) (CAS RN 21087-64-9) d'une pureté en poids de 93 % ou plus
2933.69-80 15	2-Chloro-4,6-diméthoxy-1,3,5-triazine (CAS RN 3140-73-6)
2933.69-80 17	Benzoguanamine (CAS RN 91-76-9)
2933.69-80 40	Troclosène sodico (DCIM), (CAS RN 2893-78-9)
2933.69-80 45	2-(4,6-Bis-(2,4-diméthylphényl)-1,3,5-triazin-2-yl)-5-(octyloxy)-phénol (CAS RN 2725-22-6)
2933.69-80 55	Terbutryne (ISO) (CAS RN 886-50-0)
2933.69-80 60	Acide cyanurique (CAS RN 108-80-5)
2933.69-80 65	1,3,5-Triazine-2,4,6(1H,3H,5H)-trithione, sel de trisodium (CAS RN 17766-26-6)
2933.69-80 75	Métamitrone (ISO) (CAS RN 41394-05-2)
2933.69-80 80	Tris(2-hydroxyéthyl)-1,3,5-triazinetrione (CAS RN 839-90-7)
2933.79-00 15	N-(tert-Butoxycarbonyl)-L-pyroglytamate d'éthyle (CAS RN 144978-12-1)
2933.79-00 25	2-Oxo-6-indolinecarboxylate de méthyle (CAS RN 14192-26-8)
2933.79-00 30	5-Vinyl-2-pyrrolidone (CAS RN 7529-16-0)
2933.79-00 35	1-tert-butyl 2-méthyl(2S)-5-oxopyrrolidine-1,2-dicarboxylate (CAS RN 108963-96-8)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2933.79-00 50	6-bromo-3-méthyl-3H-dibenz[f,i]isoquinoléine-2,7-dione (CAS RN 81-85-6)
2933.79-00 60	3,3-Pentaméthylène-4-butyrolactame (CAS RN 64744-50-9)
2933.79-00 70	Tartrate L-(+) de (S)-N-[(diéthylamino)méthyl]-alpha-éthyl-2-oxo-1-pyrrolidine acétamide (CAS RN 754186-36-2)
2933.99-80 10	2-(2H-Benzotriazole-2-yl)-4,6-di-tert-butylphénol (CAS RN 3846-71-7)
2933.99-80 11	Fenbuconazole (ISO) (CAS RN 114369-43-6)
2933.99-80 12	Myclobutanil (ISO) (CAS RN 88671-89-0)
2933.99-80 13	5-Bifluorméthoxy-2-mercapto-1-h-benzimidazole (CAS RN 97963-62-7)
2933.99-80 14	2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-méthyl-6-(2-méthylprop-2-èn-1-yl)phénol (CAS RN 98809-58-6)
2933.99-80 15	2-(2H-Benzotriazole-2-yl)-4,6-di-tert-pentylphénol (CAS RN 25973-55-1)
2933.99-80 16	Pyridate (ISO) (CAS RN 55512-33-9) d'une pureté en poids de 90 % ou plus
2933.99-80 17	Carfentrazone-éthyl (ISO) (CAS RN 128639-02-1) d'une pureté en poids de 93 % ou plus
2933.99-80 19	2-(2,4-Dichlorophényl)-3-(1H-1,2,4-triazol-1-yl)propan-1-ol (CAS RN 112281-82-0)
2933.99-80 20	2-(2H-Benzotriazole-2-yl)-4,6bis(1-méthyl-1-phényléthyl)phénol (CAS RN 70321-86-7)
2933.99-80 21	Hexafluorophosphate(V) de 1-[bis(diméthylamino)méthylène]-1H-[1,2,3]triazolo[4,5-b]pyridinium 3-oxyde (CAS RN 148893-10-1)
2933.99-80 23	Tébuconazole (ISO) d'une pureté en poids de 95 % ou plus (CAS RN 107534-96-3)
2933.99-80 24	1,3-Dihydro-5,6-diamino-2H-benzimidazol-2-one (CAS RN 55621-49-3)
2933.99-80 26	(2S,3S,4R)-Méthyl 4-(3-(1,1-difluorobut-3-ényl)-7-méthoxyquinoxalin-2-yloxy)-3-éthylpyrrolidine-2-carboxylate 4-méthylbenzènesulfonate (CUS 0143289-9)
2933.99-80 27	5,6-Diméthylbenzimidazole (CAS RN 582-60-5)
2933.99-80 29	3-[3-(4-Fluorophényl)-1-(1-méthyléthyl)-1H-indol-2-yl]-(E)-2-propénal (CAS RN 93957-50-7)
2933.99-80 30	Quizalofop-P-éthyle (ISO) (CAS RN 100646-51-3)
2933.99-80 31	Triadimérol (ISO) (CAS RN 55219-65-3) d'une pureté en poids de 97 % ou plus
2933.99-80 33	Penconazole (ISO) (CAS RN 66246-88-6)
2933.99-80 34	2,4-Dihydro-5-méthoxy-4-méthyl-3H-1,2,4-triazol-3-one (CAS RN 135302-13-5)
2933.99-80 36	3-Chloro-2-(1,1-difluoro-3-buten-1-yl)-6-méthoxyquinoxaline (CAS RN 1799733-46-2)
2933.99-80 37	8-Chloro-5,10-dihydro-11H-dibenzo[b,e][1,4]diazépin-11-one (CAS RN 50892-62-1)
2933.99-80 38	(4aS,7aS)-Octahydro-1H-pyrrolo[3,4-b]pyridine (CAS RN 151213-40-0)
2933.99-80 39	Tétrafluoroborate d'o-(benzotriazol-1-yl)-N,N,N',N'-tétraméthyluronium (CAS RN 125700-67-6)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2933.99-80 40	trans-4-Hydroxy-L-proline (CAS RN 51-35-4)
2933.99-80 41	5-(4-bromométhyl-1,1-biphényl-2-yl)-1-triphénylméthyl-1H-tétrazole (CAS RN 124750-51-2)
2933.99-80 42	Chlorhydrate de (S)-2,2,4-triméthylpyrrolidine (CAS RN 1897428-40-8)
2933.99-80 44	(2S, 3S, 4R)-méthyl 3-éthyl-4-hydroxypyrrolidine-2-carboxylate 4-méthylbenzènesulfonate (CAS RN 1799733-43-9)
2933.99-80 45	Hydrazide maléique (ISO) (CAS RN 123-33-1)
2933.99-80 46	Acide (S)-indoline-2-carboxylique (CAS RN 79815-20-6)
2933.99-80 47	Paclabutrazol (ISO) (CAS RN 76738-62-0)
2933.99-80 48	5-amino-6-méthyl-2-benzimidazolone (CAS RN 67014-36-2)
2933.99-80 50	Metconazole (ISO) (CAS RN 125116-23-6)
2933.99-80 51	Dibromure de diquat (ISO) (CAS RN 85-00-7) en solution aqueuse destiné à la fabrication d'herbicides (2)
2933.99-80 52	Ester méthylique de N-Boc-trans-4-Hydroxy-L-proline (CAS RN 74844-91-0)
2933.99-80 53	Potassium (S)-5-(tert-butoxycarbonyl)-5-azaspiro[2.4]heptane-6-carboxylate (CUS0133723-1) (5)
2933.99-80 54	3-(Salicyloylamino)-1,2,4-triazole (CAS RN 36411-52-6)
2933.99-80 55	Pyridaben (ISO) (CAS RN 96489-71-3)
2933.99-80 56	3,5-Diamino-6-chloropyrazine-2-carboxylate de méthyle (CAS RN 1458-01-1)
2933.99-80 57	2-(5-Méthoxyindole-3-yl)éthylamine (CAS RN 608-07-1)
2933.99-80 67	Ester éthylique de Candesartan (DCIM), (CAS RN 139481-58-6)
2933.99-80 71	10-méthoxyiminostilbène (CAS RN 4698-11-7)
2933.99-80 72	1,4,7-triméthyl-1,4,7-triazacyclononane (CAS RN 96556-05-7)
2933.99-80 74	Chlorohydrate d'imidazo [1,2-b] pyridazine (CAS RN 18087-70-2)
2933.99-80 78	Chlorohydrate de 3-amino-3-azabicyclo(3.3.0) octane (CAS RN 58108-05-7)
2933.99-80 81	1,2,3 Benzotriazole (CAS RN 95-14-7)
2933.99-80 82	Tolyltriazole (CAS RN 29385-43-1)
2933.99-80 89	Carbendazine (ISO) (CAS RN 10605-21-7)
2934.10-00 10	Hexythiazox (ISO) (CAS RN 78587-05-0)
2934.10-00 15	Carbonate de 4-nitrophényle et de thiazol-5-ylméthyle (CAS RN 144163-97-3)
2934.10-00 20	2-(4-Méthylthiazole-5-yl)éthanol (CAS RN 137-00-8)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2934.10-00 25	Oxalate de (S)-éthyle 2-(3-((2-isoprpylthiazole-4-yl)méthyle)-3-méthylureido)-4-morpholinobutanoate (CAS RN 1247119-36-3)
2934.10-00 35	(2-Isopropylthiazole-4-yl)-N-méthylméthanamine dichlorhydrate (CAS RN 1185167-55-8)
2934.10-00 45	2-Cyanimino-1,3-thiazolidine (CAS RN 26364-65-8)
2934.10-00 60	Fosthiazate (ISO) (CAS RN 98886-44-3)
2934.10-00 80	3,4-Dichloro-5-carboxyisothiazole (CAS RN 18480-53-0)
2934.20-80 15	Benthiavalicarbe-isopropyle (ISO) (CAS RN 177406-68-7)
2934.20-80 30	Ester méthylique de l'acide 2-[[[Z)-(2-amino-4-thiazolyl)-2-(2-benzothiazolylthio)-2-oxoéthylidène]amino]oxy]acétique (CAS RN 246035-38-1)
2934.20-80 40	1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one [Benzisothiazolinone (BIT)] (CAS RN 2634-33-5)
2934.20-80 50	S-(1,3-benzothiazole-2-yl)-(Z)-2-(2-aminothiazole-4-yl)-2-acétyloxyimino)thioacétate (CAS RN 104797-47-9)
2934.20-80 60	Benzothiazole-2-yl-(Z)-2-trityloxyimino-2-(2-aminothiazole-4-yl)-thioacétate (CAS RN 143183-03-3)
2934.20-80 70	N,N-Bis(1,3-benzothiazol-2-ylsulfanyl)-2-méthylpropan-2-amine (CAS RN 3741-80-8)
2934.30-90 10	2-Méthylthiophénothiazine (CAS RN 7643-08-5)
2934.99-90 10	Fluralaner (ISO) (CAS RN 864731-61-3)
2934.99-90 12	Dimétorphe (ISO) (CAS RN 110488-70-5)
2934.99-90 15	Carboxine (ISO) (CAS RN 5234-68-4)
2934.99-90 16	Difénoconazole (ISO) (CAS RN 119446-68-3)
2934.99-90 19	2-[4-(Dibenzo[b,f][1,4]thiazépin-11-yl)pipérazin-1-yl]éthanol (CAS RN 329216-67-3)
2934.99-90 20	Thiophène (CAS RN 110-02-1)
2934.99-90 23	Bromuconazole (ISO) d'une pureté en poids de 96 % ou plus (CAS RN 116255-48-2)
2934.99-90 24	Flufénacet (ISO) d'une pureté en poids de 95 % ou plus (CAS RN 142459-58-3)
2934.99-90 25	2,4-Diéthyl-9H-thioxaanthèn-9-one (CAS RN 85799-44-8)
2934.99-90 26	4-oxyde de 4-méthylmorpholine en solution aqueuse (CAS RN 7529-22-8)
2934.99-90 27	2-(4-Hydroxyphényle)-1-benzothiophène-6-ol (CAS RN 63676-22-2)
2934.99-90 28	Dichlorhydrate de 11-(pipérazin-1-yl)-dibenzo[b,f][1,4]thiazépine (CAS RN 11974-74-4)
2934.99-90 30	Dibenzo[b,f][1,4]thiazépin-11(10H)-one (CAS RN 3159-07-7)
2934.99-90 31	Uridine 5'-diphospho-N-acétylgalactosamine disodique (CAS RN 91183-98-1)
2934.99-90 32	Uridine 5'-diphosphate trisodique de l'acide glucuronique (CAS RN 63700-19-6)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2934.99-90 34	7-[4-(Diéthylamino)-2-éthoxyphényl]-7-(1-éthyl-2-méthyl-1H-indol-3-yl)furo[3,4-b]pyridin-5(7H)-one (CAS RN 69898-40-4)
2934.99-90 36	Oxadiazon (ISO) (CAS RN 19666-30-9) d'une pureté en poids de 95 % ou plus
2934.99-90 37	4-Propan-2-ylmorpholine (CAS RN 1004-14-4)
2934.99-90 39	4-(Oxiran-2-ylméthoxy)-9H-carbazole (CAS RN 51997-51-4)
2934.99-90 41	11-[4-(2-Chloro-éthyle)-1-pipérazinyl]dibenzo(b,f)(1,4)thiazépine (CAS RN 352232-17-8)
2934.99-90 42	1-(Morpholin-4-yl)prop-2-én-1-one (CAS RN 5117-12-4)
2934.99-90 44	Propiconazole (ISO) (CAS RN 60207-90-1) d'une pureté en poids de 92 % ou plus
2934.99-90 46	4-méthoxy-5-(3-morpholin-4-yl-propoxyl)-2-nitro-benzonitrile (CAS RN 675126-26-8)
2934.99-90 47	Thidiazuron (ISO) (CAS RN 51707-55-2) d'une pureté en poids de 98 % ou plus
2934.99-90 48	Propane-2-ol -- 2-méthyle-4-(4-méthylpipérazine-1-yl)-10H-thiéno[2,3-b][1,5]benzodiazépine (1:2) dihydraté, (CAS RN 864743-41-9)
2934.99-90 49	Cytidine 5'-sel (phosphate disodique) (CAS RN 6757-06-8)
2934.99-90 50	Hexafluorophosphate de 10-[1,1'biphényl]-4-yl-2-(1-méthyléthyl)-9-oxo-9H-thioxanthénylium (CAS RN 591773-92-1)
2934.99-90 52	Epoxiconazole (ISO) (CAS RN 133855-98-8)
2934.99-90 53	4-méthoxy-3-(3-morpholin-4-yl-propoxy)-benzonitrile (CAS RN 675126-28-0)
2934.99-90 54	2-benzyl-2-diméthylamino-4'-morpholinobutyrophénone (CAS RN 119313-12-1)
2934.99-90 56	1-[5-(2,6-Difluorophényl)-4,5-dihydro-1,2-oxazol-3-yl]éthanone (CAS RN 1173693-36-1)
2934.99-90 57	Acide (6R,7R)-7-amino-8-oxo-3-(1-propényl)-5-thia-1 azabicyclo [4.2.0]oct-2-ène-2-carboxylique (7-APRA) (CAS RN 120709-09-3)
2934.99-90 58	Diméthénamide-P (ISO) (CAS RN 163515-14-8)
2934.99-90 59	Dolutégravir (DCI) (CAS 1051375-16-6) ou dolutégravir sodium (CAS RN 1051375-19-9)
2934.99-90 60	Chlorhydrate de DL-homocystéine-thiolactone (CAS RN 6038-19-3)
2934.99-90 61	Acide alpha-lipoïque (CAS RN 1077-28-7)
2934.99-90 62	(2b,3a,5a,16b,17b)-2-(Morpholin-4-yl)-16-(pyrrolidin-1-yl)androstane-3,17-diol 17-acétate (CAS RN 119302-24-8)
2934.99-90 63	(2b,3a,5a,16b,17b)-2-(Morpholin-4-yl)-16-(pyrrolidin-1-yl)androstane-3,17-diol (CAS RN 119302-20-4)
2934.99-90 64	2-Bromo-5-benzoylthiopène (CAS RN 31161-46-3)
2934.99-90 66	1,1-dioxyde de tétrahydrothiophène (CAS RN 126-33-0)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2934.99-90 74	2-Isopropyl thioxanthone (CAS RN 5495-84-1)
2934.99-90 75	(4R-cis)-1,1-Diméthyléthyl-6-[2[2-(4-fluorophényl)-5-(1-isopropyl)-3-phényl-4-[(phénylamino)carbonyl]-1H-pyrrol-1-yl]éthyl]-2,2-diméthyl-1,3-dioxan-4-acétate (CAS RN 125971-95-1)
2934.99-90 76; 3204.20-00 10	2,5-Thiofénediylbis(5-tert-butyl-1,3-benzoxazole) (CAS RN 7128-64-5)
2934.99-90 79	Thiophène-2-éthanol (CAS RN 5402-55-1)
2934.99-90 83	Flumioxazine (ISO) (CAS RN 103361-09-7) d'une pureté en poids de 96 % ou plus
2934.99-90 84	Étoxazole (ISO) (CAS RN 153233-91-1) d'une pureté en poids de 94,8 % ou plus
2934.99-90 86	Dithianon (ISO) (CAS RN 3347-22-6)
2934.99-90 87	2,2'-(1,4-Phénylène)bis[4H-3,1-benzoxazin-4-one] (CAS RN 18600-59-4)
2935.90-90 10	Florasulam (ISO) (CAS RN 145701-23-1)
2935.90-90 15	Flupyrsulfuron-méthyl-sodium (ISO) (CAS RN 144740-54-5)
2935.90-90 20	Toluènesulfonamides
2935.90-90 23	N-[4-(2-Chloroacétyl)phényl]méthanesulfonamide (CAS RN 64488-52-4)
2935.90-90 25	Triflurosulfuron-méthyl (ISO) (CAS RN 126535-15-7)
2935.90-90 27	(3R,5S,6E)-7-[4-(4-fluorophényl)-6-isopropyl-2-[méthyl(méthylsulfonyl)amino]pyrimidin-5-yl]-3,5-dihydroxyhept-6-énoate de méthyle, (CAS RN 147118-40-9)
2935.90-90 28	N-Fluorobenzènesulphonimide (CAS RN 133745-75-2)
2935.90-90 30	6-Aminopyridine-2-sulfonamide (CAS RN 75903-58-1)
2935.90-90 35	Chlorsulfuron (ISO) (CAS RN 64902-72-3)
2935.90-90 40	Vénétoclax (DCI) (CAS 1257044-40-8)
2935.90-90 42	Pénoxsulame (ISO) (CAS RN 219714-96-2)
2935.90-90 43	Oryzalin (ISO) (CAS RN 19044-88-3)
2935.90-90 45	Rimsulfuron (ISO) (CAS RN 122931-48-0)
2935.90-90 47	Halosulfuron-méthyl (ISO) d'une pureté en poids de 98 % ou plus (CAS RN 100784-20-1)
2935.90-90 48	(3R,5S,6E)-7-[4-(4-Fluorophényle)-2-[méthyle(méthylsulfonyl)amino]-6-(propane-2-yl)pyrimidine-5-yl]-3,5-dihydroxyhept-6-acide énoïque -- 1-[®-(4-chlorophényle)(phényle)méthyle]pipérazine (1:1), (CAS RN 1235588-99-4)
2935.90-90 50	4,4' -Oxydi (benzènesulfonohydrizide) (CAS RN 80-51-3)
2935.90-90 52	Chlorhydrate de (1R,2R)-1-amino-2-(difluorométhyl)-N-(1-méthylcyclopropylsulfonyl)cyclopropanecarboxamide (CUS 0143290-2)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
2935.90-90 53	Acide 2,4-dichloro-5-sulfamoylbenzoïque (CAS RN 2736-23-4)
2935.90-90 54	Propoxycarbazone de sodium (ISO) (CAS RN 181274-15-7) d'une pureté en poids de 95 % ou plus
2935.90-90 55	Thifensulfuron-méthyl (ISO) (CAS RN 79277-27-3)
2935.90-90 56	N-(p-Toluènesulfonyl)-N'-(3-(p-toluènesulfonyloxy)phényl)urée (CAS RN 232938-43-1)
2935.90-90 57	N-{2-[(phénylcarbamoyl)amino]phényl}benzènesulfonamide (CAS RN 215917-77-4)
2935.90-90 58	1-Méthylcyclopropane-1-sulfonamide (CAS RN 669008-26-8)
2935.90-90 59	Flazasulfuron (ISO) (CAS RN 104040-78-0) d'une pureté en poids de 97 % ou plus
2935.90-90 63	Nicosulfuron (ISO), d'une teneur en poids de 91 % minimum (CAS RN 111991-09-4)
2935.90-90 65	Tribenuron-méthyl (ISO) (CAS RN 101200-48-0)
2935.90-90 67	N-(2-phénoxyphényl) méthane sulfonamide (CAS RN 51765-51-6)
2935.90-90 73	(2S)-2-Benzyle-N,N-diméthylaziridine-1-sulfonamide (CAS RN 902146-43-4)
2935.90-90 75	Metsulfuron-méthyl (ISO) (CAS RN 74223-64-6)
2935.90-90 77	Ester éthylique de l'acide [[4-[2-[[[(3-éthyl-2,5-dihydro-4-méthyl-2-oxo-1H-pyrrol-1-yl)carbonyl]amino]éthyl]phényl]sulfonyl]-carbamique (CAS RN 318515-70-7)
2935.90-90 85	Chlorhydrate de N-[4-(isopropylaminoacétyl)phényl] méthanesulfonamide
2935.90-90 88	Sesquisulphate monohydrate de N-(2-(4-amino-N-éthyl-m-toluidino)éthyl)méthanesulfonamide (CAS RN 25646-71-3)
2935.90-90 89	3-(3-Bromo-6-fluoro-2-méthylindol-1-ylsulfonyl)-N,N-diméthyl-1,2,4-triazole-1-sulfonamide (CAS RN 348635-87-0)
2938.90-30 10	Glycyrrhizate d'ammonium (CAS RN 53956-04-0)
2938.90-90 10	Hesperidine (CAS RN 520-26-3)
2938.90-90 20	Beta-éthylvanilline-D-glucopyranoside (CAS RN 122397-96-0)
2938.90-90 30	Rébaudioside A (CAS RN 58543-16-1)
2938.90-90 40	Glycoside de stéviol purifié avec une teneur en rébaudioside M (CAS RN 1220616-44-3) d'au moins 80 % mais pas plus de 90 % en poids, destiné à être utilisé dans la fabrication de boissons non alcooliques (2)
2940.00-80 30	D(+)-Tréhalose dihydraté (CAS RN 6138-23-4)
2941.20-30 10	Sulfate de dihydrostreptomycine (CAS RN 5490-27-7)
2942.00-00 10	Triacétoxyborohydrure de sodium (CAS RN 56553-60-7)
3201.20-00	Extrait de mimosa
3201.90-90 20	Extraits tannants dérivés du gambier et des fruits du myrobalan

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3201.90-90 40; 3202.90-00 10	Produit de réaction à base d'extraits d'Acacia mearnsii, de chlorure d'ammonium et de formaldéhyde (CAS RN 85029-52-3)
3204.11-00 15	Colorant C.I. Disperse Blue 360 (CAS RN 70693-64-0) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Disperse Blue 360 est supérieure ou égale à 99 % en poids
3204.11-00 20	Colorant C.I. Disperse Yellow 241 (CAS RN 83249-52-9), et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Disperse Yellow 241 est supérieure ou égale à 97 % en poids
3204.11-00 25	N-(2-chloroéthyl)-4-[(2,6-dichloro-4-nitrophenyl)azo]-N-éthyl-m-toluidine (CAS RN 63741-10-6)
3204.11-00 35	Colorant C.I. Disperse Yellow 232 (CAS RN 35773-43-4) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Disperse Yellow 232 est supérieure ou égale à 50 % en poids
3204.11-00 40	Colorant C.I. Disperse Red 60 (CAS RN 17418-58-5), et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Disperse Red 60 est supérieure ou égale à 50 % en poids
3204.11-00 45	Préparation de colorants dispersés, contenant - C.I. Disperse Orange 61 ou Disperse Orange 288, - C.I. Disperse Bleu 291:1, - C.I. Disperse Violet 93:1, - avec ou sans C.I. Disperse Red 54
3204.11-00 50	Colorant C.I. Disperse Blue 72 (CAS RN 81-48-1) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Disperse Blue 72 est supérieure ou égale à 95 % en poids
3204.11-00 60	Colorant C.I. Disperse Blue 359 (CAS RN 62570-50-7) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Disperse Blue 359 est supérieure ou égale à 50 % en poids
3204.12-00 10	Colorant C.I. Acid Blue 9 (CAS RN 2650-18-2) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Acid Blue 9 est supérieure ou égale à 50 % en poids
3204.12-00 15	Colorant C.I. Acid Brown 75 (CAS RN 8011-86-7) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Acid Brown 75 est d'au moins 75 % en poids
3204.12-00 17	Colorant C.I. Acid Brown 355 (CAS RN 84989-26-4 ou 60181-77-3) et préparations à base de ce colorant d'une teneur en colorant C.I. Acid Brown 355 égale ou supérieure à 75 % en poids
3204.12-00 25	Colorant C.I. Acid Black 210 (CAS RN 85223-29-6 ou 99576-15-5) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Acid Black 210 est d'au moins 50 % en poids
3204.12-00 27	Colorant C.I. Acid Brown 425 (CAS RN 75234-41-2 ou 119509-49-8) et préparations à base de ce colorant d'une teneur en colorant C.I. Acid Brown 425 égale ou supérieure à 75 % en poids
3204.12-00 35	Colorant C.I. Acid Black 234 (CAS RN 157577-99-6) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Acid Black 234 est d'au moins 75 % en poids
3204.12-00 37	Sel de sodium colorant C.I. Acid Black 210 (CAS RN 201792-73-6) et préparations à base de ce colorant d'une teneur en sel de sodium colorant C.I. Acid Black 210 égale ou supérieure à 50 % en poids
3204.12-00 40	Préparation de colorants liquide contenant le colorant acide anionique C.I. Acid Blue 182 (CAS RN 12219-26-0)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3204.12-00 45	Colorant C.I. Acid Blue 161/193 (CAS RN 12392-64-2) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Acid Blue 161/193 est d'au moins 75 % en poids
3204.12-00 47	Colorant C.I. Acid Brown 58 (CAS RN 70210-34-3 ou 12269-87-3) et préparations à base de ce colorant d'une teneur en colorant C.I. Acid Brown 58 égale ou supérieure à 75 % en poids
3204.12-00 55	Colorant C.I. Acid Brown 165 (CAS RN 61724-14-9) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Acid Brown 165 est d'au moins 75 % en poids
3204.12-00 57	Colorant C.I. Acid Brown 282 (CAS RN 70236-60-1 ou 12219-65-7) et préparations à base de ce colorant d'une teneur en colorant C.I. Acid Brown 282 égale ou supérieure à 75 % en poids
3204.12-00 60	Colorant C.I. Acid Red 52 (CAS RN 3520-42-1) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Acid Red 52 est supérieure ou égale à 97 % en poids
3204.12-00 65	Colorant C.I. Acid Brown 432 (CAS RN 119509-50-1) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Acid Brown 432 est d'au moins 75 % en poids
3204.12-00 70	Colorant C.I. Acid blue 25 (n° CAS 6408-78-2) et préparations à base de ce pigment d'une teneur en colorant C.I. Acid blue 25 égale ou supérieure à 80 % en poids
3204.13-00 10	Colorant C.I. Basic Red 1 (CAS RN 989-38-8) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Basic Red 1 est supérieure ou égale à 50 % en poids
3204.13-00 15	Colorant C.I. Basic Blue 41 (CAS RN 12270-13-2) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en C.I. Basic Blue 41 est supérieure ou égale à 50 % en poids
3204.13-00 25	Colorant C.I. Basic Red 46 (CAS RN 12221-69-1) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en C.I. Basic Red 46 est supérieure ou égale à 20 % en poids
3204.13-00 30	Colorant C.I. Basic Blue 7 (CAS RN 2390-60-5) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Basic Blue 7 est supérieure ou égale à 50 % en poids
3204.13-00 35	Colorant C.I. Basic Yellow 28 (CAS RN 54060-92-3) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en C.I. Basic Yellow 28 est supérieure ou égale à 75 % en poids
3204.13-00 40	Colorant C.I. Basic Violet 1 (CAS RN 603-47-4 ou CAS RN 8004-87-3) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Basic Violet 1 est supérieure ou égale à 90 % en poids
3204.13-00 45	Mélange de colorant C.I. Basic Blue 3 (CAS RN 33203-82-6) et de colorant C.I. Basic Blue 159 (CAS RN 105953-73-9) dont la teneur en préparations dont la teneur en colorant Basic Blue est supérieure ou égale à 60 % en poids
3204.13-00 50	Colorant C.I. Basic Violet 11 (CAS RN 2390-63-8) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Basic Violet 11 est supérieure ou égale à 90 % en poids
3204.13-00 60	Colorant C.I. Basic Red 1:1 (CAS RN 3068-39-1) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Basic Red 1:1 est supérieure ou égale à 90 % en poids
3204.14-00 10	C.I. Colorant Direct Black 80 (CAS RN 8003-69-8) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Direct Black 80 est supérieure ou égale à 90 % en poids
3204.14-00 20	Colorant C.I. Direct Blue 80 (CAS RN 12222-00-3) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Direct Blue 80 est supérieure ou égale à 90 % en poids

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3204.14-00 30	C.I. Colorant Direct Red 23 (CAS RN 3441-14-3) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Direct Red 23 est supérieure ou égale à 90 % en poids
3204.14-00 40	Colorant C.I. Direct Black 168, in poudre, destiné à la teinture du cuir (CAS RN 85631-88-5) et préparations à base de ce colorant d'une teneur en colorant C.I. Direct Black 168 égale ou supérieure à 75 % en poids, en poudre, destinées à la teinture du cuir
3204.15-00 60	Colorant C.I. Vat Blue 4 (CAS RN 81-77-6) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Disperse Vat Blue 4 est supérieure ou égale à 50 % en poids
3204.15-00 70	Colorant C.I. Vat Red 1 (CAS RN 2379-74-0)
3204.16-00 30	Préparations à base de colorant Reactive Black 5 (CAS RN 17095-24-8) dont la teneur en colorant Reactive Black 5 est comprise entre 60 et 75 % en poids et contenant un ou plusieurs des composés suivants: - colorant Reactive Yellow 201 (CAS RN 27624-67-5), - Sel disodique de l'acide 4-amino-3-[[4-[[2-(sulfooxy)éthyl]sulfonyl]phényl]azo]-1-naphtalène-sulfonique (CAS RN 250688-43-8), ou - Sel de sodium de l'acide 3,5-diamino-4-[[4-[[2-(sulfooxy)éthyl]sulfonyl]phényl]azo]-2-[[2-sulfo-4-[[2-(sulfooxy)éthyl]sulfonyl]phényl]azo]benzoïque, (CAS RN 906532-68-1)
3204.16-00 40	Solution aqueuse à base de colorant C.I. Reactive Red 141 (CAS RN 61931-52-0) - dont la teneur en colorant C.I. Reactive Red 141 est supérieure ou égale à 13 % en poids, et - contenant un conservateur
3204.17-00 10	Colorant C.I. Pigment Yellow 81 (CAS RN 22094-93-5) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Yellow 81 est supérieure ou égale à 50 % en poids
3204.17-00 15	Colorant C.I. Pigment Green 7 (CAS RN 1328-53-6) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Green 7 est supérieure ou égale à 40 % en poids
3204.17-00 16	Colorant C.I. Pigment Red 49:2 (CAS RN 1103-39-5) et préparations à base de ce pigment, dont la teneur en colorant C.I. Pigment Red 49:2 est supérieure ou égale à 60 % en poids
3204.17-00 17	Colorant C.I. Pigment red 12 (CAS RN 6410-32-8) et préparations à base de ce pigment avec une teneur en colorant C.I. Pigment red 12 d'au moins 35 % en poids
3204.17-00 18	Colorant C.I. Pigment Orange 16 (CAS RN 6505-28-8) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Orange 16 est d'au moins 90 % en poids
3204.17-00 19	Colorant C.I. Pigment Red 48:2 (CAS RN 7023-61-2) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Red 48:2 est d'au moins 85 % en poids
3204.17-00 20	Colorant C.I. Pigment Blue 15:3 (CAS RN 147-14-8) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Blue 15:3 est supérieure ou égale à 35 % en poids
3204.17-00 21	Colorant C.I. Pigment Blue 15:4 (CAS RN 147-14-8) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Blue 15:4 est d'au moins 35 % en poids
3204.17-00 22	Colorant C.I. Pigment Red 169 (CAS RN 12237-63-7) et préparations à base de ce pigment dont la teneur en colorant C.I. Pigment Red 169 est supérieure ou égale à 50 % en poids
3204.17-00 23	Colorant C.I. Pigment brun 41 (CAS RN 211502-16-8 ou CAS RN 68516-75-6)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3204.17-00 24	Colorant C.I. Pigment Red 57:1 (CAS RN 5281-04-9) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Red 57:1 est supérieure ou égale à 20 % en poids
3204.17-00 25	Colorant C.I. Pigment Yellow 14 (CAS RN 5468-75-7) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Yellow 14 est supérieure ou égale à 25 % en poids
3204.17-00 26	Colorant C.I. Pigment Orange 13 (CAS RN 3520-72-7) et préparations à base de ce colorant d'une teneur en colorant C.I. Pigment Orange 13 de 80 % ou plus en poids
3204.17-00 29	Colorant C.I. Pigment Red 268 (CAS RN 16403-84-2) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en C.I. Pigment Red 268 est supérieure ou égale à 80 % en poids
3204.17-00 33	Colorant C.I. Pigment Blue 15:1 (CAS RN 147-14-8) et préparations à base de ce pigment avec une teneur en colorant C.I. Pigment Blue 15:1 égale ou supérieure à 35 % en poids
3204.17-00 35	Colorant C.I. Pigment Red 202 (CAS RN 3089-17-6) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Red 202 est supérieure ou égale à 70 % en poids
3204.17-00 37	Colorant C.I. pigment Red 81:2 (CAS RN 75627-12-2) et préparations à base de ce colorant, contenant en poids 30 % ou plus de C.I. Pigment Red 81:2
3204.17-00 40	Colorant C.I. Pigment Yellow 120 (CAS RN 29920-31-8) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Yellow 120 est supérieure ou égale à 50 % en poids
3204.17-00 45	Colorant C.I. Pigment Yellow 174 (CAS RN 78952-72-4), pigment à forte teneur en résine (disproportion de résine d'environ 35 %), d'une pureté en poids de 98 % ou plus, sous la forme de perles extrudées, dont la teneur en humidité ne dépasse pas 1 % en poids
3204.17-00 65	Colorant C.I. Pigment Red 53 (CAS RN 2092-56-0) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Red 53 est supérieure ou égale à 50 % en poids
3204.17-00 75	Colorant C.I. Pigment Orange 5 (CAS RN 3468-63-1) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Orange 5 est supérieure ou égale à 80 % en poids
3204.17-00 80	Colorant C.I. Pigment Red 207 (CAS RN 71819-77-7) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Red 207 est supérieure ou égale à 50 % en poids
3204.17-00 85	Colorant C.I. Pigment Blue 61 (CAS RN 1324-76-1) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Blue 61 est supérieure ou égale à 35 % en poids
3204.17-00 88	Colorant C.I. Pigment Violet 3 (CAS RN 1325-82-2 ou CAS RN 101357-19-1) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Violet 3 est supérieure ou égale à 90 % en poids
3204.19-00 12	Colorant C.I. Solvant violet 49 (CAS RN 205057-15-4)
3204.19-00 13	Colorant C.I. Sulphur Black 1 (CAS RN 1326-82-5) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Sulphur Black 1 est d'au moins 75 % en poids
3204.19-00 14	Préparation de colorant rouge, sous forme de pâte humide, contenant en poids: - 35 % ou plus mais pas plus de 40 % de dérivés méthyliques du 1-[[4-(phénylazo)phényl]azo]naphthalèn-2-ol (CAS RN 70879-65-1) - pas plus de 3 % de 1-(phénylazo)naphthalèn-2-ol (CAS RN 842-07-9) - pas plus de 3 % de 1-[(2-méthylphényl)azo]naphthalèn-2-ol (CAS RN 2646-17-5) - 55 % ou plus mais pas plus de 65 % d'eau

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3204.19-00 16	Colorant C.I. Solvent Yellow 133 (CAS RN 51202-86-9) et préparations à base de ce colorant d'une teneur en colorant C.I. Solvent Yellow 133 de 97 % ou plus en poids
3204.19-00 21	Colorant photochromique, 4-(3-(4-butoxyphényl)-6-méthoxy-3-(4-méthoxyphényl)-13,13-diméthyl-11-(trifluorométhyl)-3,13-dihydrobenzo[h]indéno[2,1-f]chromère-7-yl)morpholine (CAS RN 1021540-64-6)
3204.19-00 70	Colorant C.I. Solvent Red 49:2 (CAS RN 1103-39-5) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Solvent Red 49:2 est supérieure ou égale à 90 % en poids
3204.19-00 71	Colorant C.I. Solvent Brown 53 (CAS RN 64696-98-6) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Solvent Brown 53 est supérieure ou égale à 95 % en poids
3204.19-00 73	Colorant C.I. Solvant Blue 104 (CAS RN 116-75-6) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Solvent Blue 104 est supérieure ou égale à 97 % en poids
3204.19-00 77	Colorant C.I. Solvent Yellow 98 (CAS RN 27870-92-4 ou CAS RN 12671-74-8) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Solvent Yellow 98 est supérieure ou égale à 95 % en poids
3204.19-00 84	Colorant C.I. Solvent Blue 67 (CAS RN 12226-78-7) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Solvent Blue 67 est supérieure ou égale à 98 % en poids
3204.20-00 30	Colorant C.I. Fluorescent Brightener 351 (CAS RN 27344-41-8) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Fluorescent Brightener 351 est supérieure ou égale à 90 % en poids
3204.90-00 10	Colorant C.I. Solvent Yellow 172 (également appelé C.I. Solvent Yellow 135) (CAS RN 68427-35-0) et préparations à base de celui-ci, d'une teneur en colorant C.I. Solvent Yellow 172 (également appelé C.I. Solvent Yellow 135) de 90 % ou plus en poids
3204.90-00 20	Préparations de colorant C.I. Solvent Red 175 (CAS RN 68411-78-6) dans des distillats pétroliers, naphéniques légers hydro traités (CAS RN 64742-53-6), contenant 40 % ou plus mais pas plus de 60 % de C.I. Solvent Red 175 en poids
3205.00-00 10	Laques aluminiques préparées à partir de colorants, destinées à être utilisées dans la fabrication de pigments utilisés dans l'industrie pharmaceutique (1)
3206.11-00 10	Dioxyde de titane enrobé de triisostéarate d'isopropoxytitane, contenant en poids 1,5 % ou plus mais pas plus de 2,5 % de triisostéarate d'isopropoxytitane
3206.19-00 10	Préparation contenant en poids de: <ul style="list-style-type: none">• 72 % (\pm 2 %) de mica (CAS RN 12001-26-2) et• 28 % (\pm 2 %) de dioxyde de titane (CAS RN 13463-67-7)
3206.42-00 10	Lithopone (CAS RN 1345-05-7)
3206.49-70 20	Colorant C.I. Pigment Blue 27 (CAS RN 14038-43-8)
3206.49-70 30	Colorant C.I. Pigment Black 12 (CAS RN 68187-02-0) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en colorant C.I. Pigment Black 12 est supérieure ou égale à 50 % en poids
3206.49-70 40	Colorant C.I. Pigment Blue 27 (CAS RN 25869-00-5) et préparations à base de ce colorant dont la teneur en C.I. Pigment Blue 27 est supérieure ou égale à 85 % en poids

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3206.50-00	Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores
3207.30-00 20	Pâte d'impression d'une teneur de - 30 % en poids ou plus, mais n'excédant pas 50 % d'argent et - 8 % en poids ou plus, mais n'excédant pas 17 % de palladium
3207.40-85 20	Paillettes de verre enrobées d'argent, d'un diamètre moyen de 40 (\pm 10) μ m
3207.40-85 40	Paillettes de verre (CAS RN 65997-17-3): - d'une épaisseur d'au moins 0,3 μ m mais n'excédant pas 10 μ m, et - enrobées de dioxyde de titane (CAS RN 13463-67-7) ou d'oxyde de fer (CAS RN 18282-10-5)
3208.10-10 10	Résine de copolymères polyester thermoplastiques d'une teneur en matière sèche égale ou supérieure à 30 % mais n'excédant pas 50 % en poids, dans des solvants organiques
3208.20-10 10	Copolymère de N-vinylcaprolactame, de N-vinyl-2-pyrrolidone et de méthacrylate de diméthylaminoéthyle, sous forme de solution dans de l'éthanol contenant en poids 34 % ou plus mais pas plus de 40 % de copolymère
3208.20-10 20	Solutions de couches de finition par immersion contenant en poids 0,5 % ou plus mais pas plus 15 % de copolymères d'acrylate-méthacrylate-alkénsulfonate avec des chaînes latérales fluorées, dans une solution de n-butanol et/ou 4-méthyl-2-pentanol et/ou diisoamyléther
3208.90-19 15	Polyoléfines chlorées dans une solution
3208.90-19 20	Préparation contenant 5 % ou plus mais pas plus de 20 % en poids de copolymère anhydride maléique propylène anhydride maléique propylène ou d'un mélange de polypropylène et de copolymère anhydrique maléique propylène dissous dans un solvant organique
3208.90-19 25; 3904.69-80 89	Copolymère de tétrafluoroéthylène en solution de butylacétate dont la teneur en solvant est de 50 % (\pm 2 %) en poids
3208.90-19 40	Polymère de méthylsiloxane, sous forme de solution dans un mélange d'acétone, de butanol, d'éthanol et d'isopropanol, contenant en poids 5% ou plus mais pas plus de 11% de polymère de méthylsiloxane
3208.90-19 45; 3824.90-92 63	Polymère composé d'un polycondensat de formaldéhyde et de naphthalénediol, chimiquement modifié par réaction avec un halogénoalcyne, dissous dans de l'acétate de méthyléther propylèneglycol
3208.90-19 47	Solution contenant en poids: - au moins 0,1 % mais pas plus de 20 % de groupements alcoyles contenant du polymère de siloxane avec des substituants alkyles ou aryles, - 75 % ou plus de solvant organique contenant au moins de l'éther éthylique de propylène glycol (CAS RN 1569-02-4) et/ou de l'acétate de méthyléther de propylène glycol (CAS RN 108-65-6) et/ou du propyléther de propylène glycol (CAS RN 1569-01-3)
3208.90-19 50	Solution contenant en poids: - (65 \pm 10) % de γ -butyrolactone, - (30 \pm 10) % de résine polyamide, - (3,5 \pm 1,5) % de dérivé ester de naphtoquinone et - (1,5 \pm 0,5) % d'acide arylsilicique

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3208.90-19 60	Copolymère d'hydroxystyrène et d'au moins une des substances suivantes: - styrène - alcoxystyrène - acrylates d'alkyle dissout dans du lactate d'éthyle
3208.90-19 65	Silicones contenant en poids 50 % ou plus de xylène et pas plus de 25 % en poids de silice, du type utilisé dans la fabrication d'implants chirurgicaux pour le long terme
3208.90-19 75	Copolymère d'acénaphthalène en solution dans le lactate d'éthyle
3215.11-00 10; 3215.19-00 10	Encre d'imprimerie, liquide, constituée d'une dispersion d'un copolymère d'acrylate de vinyle et de pigments colorants dans des isoparaffines, contenant en poids pas plus de 13 % de copolymère d'acrylate de vinyle et de pigments colorants
3215.19-00 20	Encre: - constituée d'un polymère de polyester et d'une dispersion d'argent (CAS RN 7440-22-4) et de chlorure d'argent (CAS RN 7783-90-6) dans du méthyl propyl cétone (CAS RN 107-87-9), - d'une teneur totale en matières sèches, en poids, d'au moins 55 % mais pas plus de 57 % et - d'une masse volumique d'au moins 1,40g/cm ³ mais pas plus de 1,60g/cm ³ , destinée à être utilisée dans la fabrication d'électrodes (2)
3215.90-70 10	Préparation d'encre, destinée à être utilisée dans la fabrication de cartouches pour imprimante à jet d'encre (1)
3215.90-70 20	Encre thermosensible fixée sur une feuille en matière plastique
3215.90-70 30	Encre en cartouche à usage unique, contenant en poids: - au moins 1 %, sans toutefois dépasser 10 %, de dioxyde de silicium amorphe, ou - au moins 3,8 % de colorant C.I. Solvent Black 7 dans les solvants organiques, destinée à être utilisée dans le marquage de circuits intégrés
3215.90-70-40	Encre sèche sous forme de poudre à base de résine hybride (à base de résine acrylique polystyrène et de résine polyester) mélangée à: - de la cire, - un polymère à base de vinyle, et - un colorant destinée à être utilisée dans la fabrication d'une bouteille de toner pour imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles (1)
3301.12-10	Huile essentielle d'orange, non déterpénée
3402.11-90 10	Laurylméthylséthionate de sodium
3402.13-00 10	Copolymère vinylique tensioactif à base de polypropylène glycol
3402.13-00 20	Agent tensioactif contenant du 1,4-diméthyl-1,4-bis(2-méthylpropyl)-2-butyne-1,4-diyl éther, polymérisé avec de l'oxiranne, à terminaison méthyle
3402.90-10 10	Mélange tensio-actif de composés de l'ion ammonium quaternaire, trialkyl en C8-10 méthyles, chlorures
3402.90-10 20	Mélange de docusate sodique (DCI) et de benzoate de sodium

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3402.90-10 30	Préparation tensio-active issue du mélange de docusate sodique et de 2,4,7,9-tétraméthyledec-5-yne-4,7-diol éthoxylé (CAS RN 577-11-7 and 9014-85-1)
3402.90-10 50	Préparation tensio-active à base d'un mélange de polysiloxane et de poly(éthylène glycol)
3402.90-10 60	Préparation tensioactive contenant du 2-éthylhexyloxyméthoxyirane
3402.90-10 70	Préparation tensioactive contenant du 2,4,7,9-tétraméthyl-5-décyne-4,7-diol éthoxylé (CAS RN 9014-85-1)
3403.99-00 10	Fluide de coupe à base d'une solution aqueuse de polypeptides synthétiques
3501.90-90 10	Caséinate de sodium non comestible (CAS RN 9005-46-3) présenté sous forme de poudre, contenant en poids plus de 88 % de protéines, destiné à la fabrication de granulés thermoplastiques
3506.91-00 10; 3506.91-90 10	Adhésif à base d'une dispersion aqueuse d'un mélange de colophane dimérisé et d'un copolymère d'éthylène et d'acétate de vinyle (EVA)
3506.91-00 30; 3506.91-90 30	Microcapsules de colle époxy à deux composants, dispersée dans un solvant
3506.91-00 40; 3506.91-90-40	Adhésif acrylique sensible à la pression d'une épaisseur de 0,076 mm au minimum et de 0,127 mm au maximum, conditionné en rouleaux d'une largeur minimale de 45,7 cm et maximale de 132 cm fourni avec une couche antiadhésive offrant une adhérence initiale d'au moins 15N/25 mm (mesurée suivant l'ASTM D33330)
3506.91-10 50; 3506.91-90 50	Préparation contenant, en poids: - 15 % ou plus mais pas plus de 60 % de copolymères styrène-butadiène ou de copolymères styrène-butadiène-styrène (SBS) et - 10 % ou plus mais pas plus de 30 % de polymères de pinène ou de copolymères de pentadiène dissous dans un mélange de solvants composé: - de méthyléthylcétone (numéro CAS 78-93-3), - d'heptanes (numéro CAS 142-82-5), et - de toluène (numéro CAS 108-88-3) ou de solvant naphta aliphatique léger (numéro CAS 64742-89-8)
3506.91-90 60	Matière adhésive de liaison temporaire de tranches sous la forme d'une solution de polymère solide dans du D-limonène (CAS RN 5989-27-5) d'une teneur en polymère en poids d'au moins 65 % mais pas plus de 75 %
3506.91-90 70	Décollage temporaire de tranches sous la forme d'une solution de polymère solide dans de la cyclopentanone (CAS RN 120-92-3) d'une teneur en polymère n'excédant pas 10 % en poids
3507.90-90 10	Préparation de protéase d'Achromobacter lyticus (CAS RN 123175-82-6) destinée à la fabrication d'insuline humaine et de produits analogues (1)
3507.90-90 20	Créatinase amidinhydrolase (CAS RN 37340-58-2)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3507.90-90 30	Salicylate 1-monoxygénase (CAS RN 9059-28-3) en solution aqueuse présentant les caractéristiques suivantes: <ul style="list-style-type: none">- une concentration d'enzymes égale ou supérieure à 6,0 U/mi mais inférieure à 7,4 U/mi;- une concentration en poids d'azote de sodium (CASRN 26628-22-8) ne dépassant pas 0,09 % et- une valeur de pH égale ou supérieure à 6,5 et ne dépassant pas 8,5
3601.00-00 10	Poudre pyrotechnique sous forme de granules cylindriques, composée de nitrate de strontium ou de nitrate de cuivre dans une solution consistant en nitroguanidine, un liant et des additifs, utilisée comme composante du dispositif de gonflage d'airbags (1)
3603.00-60 10	Allumeurs pour générateurs de gaz d'une longueur maximale totale de 20,34 mm ou plus mais pas plus de 25,25 mm et dont la broche est d'une longueur de 6,68 mm ($\pm 0,3$ mm) ou plus mais pas plus de 6,9 mm ($\pm 0,3$ mm)
3701.30-00 20	Plaque photosensible consistant en une couche de photopolymère appliquée sur une feuille de polyester, d'une épaisseur totale supérieure à 0,43 mm mais n'excédant pas 3,18 mm
3701.30-00 30	Plaque pour l'impression en relief, du type utilisé pour l'impression sur papier journal, constituée d'un support métallique enduit d'une couche de photopolymère d'une épaisseur de 0,15 mm ou plus mais n'excédant pas 0,8 mm, non recouverte d'une feuille de protection amovible, d'une épaisseur totale n'excédant pas 1 mm.
3701.99-00 10	Plaque de quartz ou de verre, recouverte d'un film de chrome et revêtue d'une couche de résine photosensible ou électrosensible, du type utilisé pour les produits de la position 8541 ou 8542
3707.10-00 10	Émulsion photosensible destinée à la sensibilisation de disques de silicium (1)
3707.10-00 15	Emulsion pour la sensibilisation des surfaces contenant: <ul style="list-style-type: none">- au maximum 12 % en poids d'ester d'acide diazooxonaphtalènesulfonique- et de résines phénoliques dans une solution contenant au moins de l'acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ou du lactate d'éthyle ou du 3-méthoxypropionate de méthyle ou du 2-heptanone
3707.10-00 25	Emulsion pour la sensibilisation des surfaces contenant: <ul style="list-style-type: none">- des résines phénoliques ou acryliques,- pas plus de 2% en poids de précurseur acide photosensible dans de l'acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ou du lactate d'éthyle
3707.10-00 30	Préparation à base d'acrylique photosensible constitué de polymère contenant des pigments colorants, du méthoxy-1-méthyléthylacétate et du cyclohexanone, avec ou sans éthyl-3-éthoxypropionate
3707.10-00 35	Émulsion ou préparation de sensibilisation des surfaces contenant un ou plusieurs: <ul style="list-style-type: none">- polymères d'acrylate,- polymères de méthacrylate,- dérivés des polymères de styrène, contenant, en poids, pas plus de 7 % de précurseurs acides photosensibles, dissous dans un solvant organique contenant au moins de l'acétate de 2 méthoxy-1-méthyléthyle

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3707.10-00 40	Émulsion destinée à rendre les surfaces sensibles à la lumière, contenant <ul style="list-style-type: none">- 10 % ou moins en poids d'esters de naphthoquinonediazide,- 2 ou plus mais pas plus de 35 % en poids de copolymères d'hydroxystyrène et- pas plus de 7 % en poids de dérivés époxydiques dissous dans du 1-éthoxy-2-propylacétate et/ou lactate d'éthyle
3707.10-00 45	Émulsion photosensible constituant en polyisoprène cyclisé contenant: <ul style="list-style-type: none">- au minimum 55 % et au maximum 75 % en poids de xylène, et- au minimum 12 % et au maximum 18 % en poids d'éthylbenzène
3707.10-00 50	Émulsion photosensible contenant, en poids: <ul style="list-style-type: none">- au minimum 20 % et au maximum 45 % de copolymères d'acrylates et/ou deméthacrylates et de dérivés d'hydroxystyrène- au minimum 25 % et au maximum 50 % de solvant organique contenant au moins du lactate d'éthyle et/ou de l'acétate d'éther méthylique de propylène glycol- au minimum 5 % et au maximum 30 % d'acrylates- au maximum 12 % de photo-initiateur
3707.10-00 55	Dépôt diélectrique amortissant les contraintes mécanique, constitué d'un précurseur polyamide contenant du carbone non saturé dans ses chaînes latérales, photostructurable par réaction radicalaire et transformable en polyimide, sous la forme d'une solution de N-méthyl-2-pyrrolidone ou de N-éthyl-2-pyrrolidone, contenant en poids 10 % ou plus de polymères
3707.10-00 60	Émulsion pour la sensibilisation des surfaces contenant en poids: <ul style="list-style-type: none">- pas plus de 5 % de générateur de photoacides,- 2 % ou plus, sans dépasser 50 %, de résines phénoliques, et- pas plus de 7 % de dérivés époxydiques, dissous dans du heptan-2-one et/ou de l'éthyl lactate
3707.90-29 10	Encre sèche, sous forme de poudre, ou mélange de toner, constitué d'un copolymère de styrène et d'acrylate de butyle et soit de magnétite soit de noir de carbone, destiné à être utilisée comme révélateur dans la fabrication de cartouches pour télécopieurs, pour imprimantes d'ordinateurs ou pour photocopieurs (1)
3707.90-29 40	Encre sèche, sous forme de poudre, ou mélange de toner, à base de résine de polyester, obtenue par polymérisation, destiné à être utilisé comme révélateur dans la fabrication de cartouches pour télécopieurs, pour imprimantes d'ordinateurs ou pour photocopieurs (1)
3707.90-29 50	Mélange d'encre sèche sous forme de poudre ou toner, constitué: <ul style="list-style-type: none">- d'un copolymère styrène acrylate/butadiène- et soit de noir de carbone, soit d'un pigment organique,- même contenant de la polyoléfine ou de la silice amorphe, destiné à être utilisé comme révélateur dans la fabrication de bouteilles ou cartouches d'encre/de toner pour télécopieurs, pour imprimantes d'ordinateurs et pour photocopieurs (2)
3801.10-00 10	Graphite artificiel sous forme de poudre, présentant les caractéristiques suivantes: <ul style="list-style-type: none">- une dimension moyenne des particules de 2,5 µm ou plus mais n'excédant pas 26,5 µm- une teneur en fer inférieure à 40 ppm- une teneur en cuivre inférieure à 5 ppm- une teneur en nickel inférieure à 5 ppm- une surface moyenne (atmosphère N2) de 1,2 m²/g ou plus mais n'excédant pas 20,4 m²/g- une teneur en impuretés métalliques magnétiques inférieure à 3 ppm

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3801.90-00 10	Graphite expansible (CAS RN 90387-90-9 et CAS RN 12777-87-6)
3801.90-00 30	Poudre à base de graphite naturel ou artificiel, revêtu de brai, présentant les caractéristiques suivantes: <ul style="list-style-type: none">- une dimension moyenne des particules de 2,5 µm ou plus mais n'excédant pas 26,5 µm- une teneur en fer inférieure à 40 ppm- une teneur en cuivre inférieure à 5 ppm- une teneur en nickel inférieure à 5 ppm- une surface moyenne (atmosphère N₂) de 1,2 m²/g ou plus mais n'excédant pas 20,4 m²/g- une teneur en impuretés métalliques magnétiques inférieure à 3 ppm
3802.10-00 10	Mélange de charbon actif et de polyéthylène, sous forme de poudre
3802.10-00 20	Charbon activé par voie chimique, sous forme de granulés, présentant une capacité d'adsorption du butane de 11 g de butane/100 ml ou davantage (telle que déterminée par la méthode ASTM D 5228), utilisé pour l'absorption ou la désorption de vapeurs dans le dispositif de recyclage des vapeurs de carburant des véhicules à moteur (2)
3802.10-00 30	Charbon activé par voie chimique, sous forme de granulés (cylindriques), présentant: <ul style="list-style-type: none">- un diamètre égal ou supérieur à 2 mm mais n'excédant pas 3 mm, et- une capacité d'adsorption du butane de 5 g butane/100ml ou davantage (telle que déterminée par la méthode ASTM D 5228), utilisé pour l'absorption ou la désorption de vapeurs dans le dispositif de recyclage des vapeurs de carburant des véhicules à moteur (2)
3805.90-10	Huile de pin
3806.90-00 10; 3909.40-00 60	Dérivé de résine de colophane modifié avec une résine phénolique <ul style="list-style-type: none">- contenant en poids 50 % ou plus mais pas plus de 75 % d'esters de colophane- d'un indice d'acide inférieur ou égal à 25,- d'un type utilisé pour l'impression offset
3808.91-90 10	Indoxacarb (ISO) et son isomère (R), fixés sur un support en dioxyde de silicium
3808.91-90 30	Préparation contenant des endospores ou des spores et des cristaux de protéines dérivées de: <ul style="list-style-type: none">- Bacillus thuringiensis Berliner subsp. aizawai et kurstaki, ou- Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki, ou- Bacillus thuringiensis subsp. israelensis ou,- Bacillus thuringiensis subsp. aizawai ou,- Bacillus thuringiensis subsp. Tenebrionis
3808.91-90 40	Spinosad (ISO)
3808.91-90 60	Spinetoram (ISO) (CAS RN 935545-74-7), préparation de deux composés de spinosyne (3'-éthoxy-5,6-dihydrospinosyne J) et (3'-éthoxy-spinosyne L)
3808.92-30 10	Mancozèbe (ISO) (CAS RN 8018-01-7) importés en emballages immédiats d'un contenu net de 500 g ou plus
3808.92-90 10	Fongicide sous forme de poudre, contenant en poids 65 % ou plus mais pas plus de 75 % d'hymexazole (ISO), non conditionné pour la vente au détail

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3808.92-90 30	Préparation constituée d'une suspension aqueuse de pyrithione zincique (DCI) contenant, en poids: - 24 % ou plus, mais pas plus de 26 %, de pyrithione zincique (DCI), ou - 39 % ou plus, mais pas plus de 41 %, de pyrithione zincique (DCI)
3808.92-90 50	Préparations à base de pyrithione de cuivre (CAS RN 14914-37-8)
3808.93-23 10	Herbicide contenant du flazasulfuron (ISO) come matière active
3808.93-27 40	Préparation constituée d'une suspension de téraloxydim (ISO) contenant, en poids: - au moins 30 % de téraloxydim (ISO), - 70 % au maximum d'une fraction pétrolière composée d'hydrocarbures aromatiques dans un solvant organique
3808.93-90 10	Préparation, sous forme de granules, contenant, en poids: - au minimum 38,8 % et au maximum 41,2 % de gibbérelline A3, ou - au minimum 9,5 % et au maximum de 10,5 % gibberelline A4 et A7
3808.93-90 20	Préparation de benzyl(purine-6-yl)amine en solution de glycol, contenant en poids: - 1,88 % ou plus, mais au maximum 2,00 % de benzyl(purine-6-yl)amine d'un type entrant dans la composition des régulateurs de croissance végétale
3808.93-90 30	Solution aqueuse contenant en poids: - 1,8 % de para-nitrophénolate de sodium - 1,2 % d'ortho-nitrophénolate de sodium - 0,6 % de 5-nitroguaiacolate de sodium destiné à la fabrication de régulateur de croissance pour plantes (1)
3808.93-90 40	Mélange sous forme de poudre blanche, contenant en poids: - 3 % ou plus mais pas plus de 3,6 % de 1-méthylcyclopropène de pureté supérieure à 96 % et - moins de 0,05 % de chacune des impuretés 1-chloro-2-méthylpropène et 3-chloro-2-méthylpropène destiné à la fabrication d'un régulateur de croissance post-récolte des fruits, légumes et plantes ornementales en vue de l'utilisation avec un générateur spécifique (1)
3808.93-90 50	Préparation sous forme de poudre, contenant, en poids: - au minimum 55 % de gibbérelline A4, - 1 % ou plus de gibbérelline A7, mais pas plus de 35 %, - 90 % ou plus de gibbérelline A4 et de gibbérelline A7 combinées - pas plus de 10 % d'une combinaison d'eau et d'autres gibbérellines naturelles d'un type entrant dans la composition des régulateurs de croissance végétale
3808.93-90 60	Préparation sous forme de pastilles contenant, en poids: - 0,55 % ou plus mais pas plus de 2,50 % de 1-méthylcyclopropène (1-MCP) (CAS RN 3100-04-7) d'une pureté minimale de 96 %, et - moins de 0,05 % de chacune des deux impuretés suivantes: 1-chloro-2-méthylpropène (CAS RN 513-37-1) et 3-chloro-2-méthylpropène (CAS RN 563-47-3), destinée à des applications de revêtement (2)
3808.94-20 30	Bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione (CAS 32718-18-6) contenant: - 1,3-dichloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione (CAS RN 118-52-5), - 1,3-dibromo-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione (CAS RN 77-48-5), - 1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione (CAS RN 16079-88-2), et - 1-chloro-3-bromo-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione (CAS RN 126-06-7)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3808.99-90 10	Oxamyl (ISO) (CAS RN 23135-22-0) dans un solution de cyclohexanone et d'eau
3808.99-90 20	Abamectine (ISO) (CAS RN 71751-41-2)
3809.91-00 10	Mélange de méthylphosphonate de méthyle et de 5-éthyl-2-méthyl-2-oxo-1,3,2?(5)-dioxaphosporan-5-ylméthyle et de méthylphosphonate de bis (5-éthyl-2-méthyl-2-oxo-1,3,2?(5)-dioxaphosporan-5-ylméthyle)
3809.92-00 20	Agent antimousse consistant en un mélange d'oxydipropanol et de 2,5,8,11-tétraméthyl dodéc-6-yne-5,8-diol
3810.10-00 10	Pâte à souder consistant en un mélange de métaux et de résine, contenant en poids: - entre 70 % et 90 % d'étain, - au maximum 10 % d'un ou plusieurs des métaux suivants: argent, cuivre, bismuth, zinc ou indium, destinée à être utilisée dans l'industrie électrotechnique (1)
3811.19-00 10	Solution de plus de 61 % mais pas plus de 63 % en poids de tricarbonyl(méthylcyclopentadiényl)manganèse dans un solvant d'hydrocarbures aromatiques, contenant en poids pas plus de: - 4,9 % de 1,2,4-triméthyl-benzène, - 4,9 % de naphthalène et - 0,5 % de 1,3,5-triméthyl-benzène
3811.21-00 10	Sels d'acide dinonylnaphtalènesulfonique, sous forme de solution dans des huiles minérales
3811.21-00 11	Agent de dispersion et inhibiteur d'oxydation contenant: - de l'o-amino polyisobutylène phénol (CAS 78330-13-9), - plus de 30 % en poids mais pas plus de 50 % en poids d'huile minérale, destiné à être utilisé dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes (2)
3811.21-00 12	Agent de dispersion contenant: - des esters d'acide succinique polyisobutylénique et de pentaérythrytol (CAS RN 103650-95-9) - plus de 35 % mais pas plus de 55 % en poids d'huiles minérales et - dont la teneur en chlore n'excède pas 0,05 % en poids, destinés à être utilisés dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes (1)
3811.21-00 13	Additifs contenant: - des alkylbenzènesulfonates (C16-24) de magnésium boratés, et - des huiles minérales, ayant un indice de base (TBN) de plus de 250, mais pas plus de 350, destinés à être utilisés dans la fabrication d'huiles lubrifiantes (1)
3811.21-00 14	Agent de dispersion: - contenant du succinimide de polyisobutylène dérivé des produits de la réaction de polyéthylène avec de l'anhydride succinique polyisobutylénique (CAS RN 147880-09-9), - contenant plus de 35 % mais pas plus de 55 % en poids d'huiles minérales, - dont la teneur en chlore n'excède pas 0,05 % en poids, - présentant un indice de basicité totale inférieur à 15, destinés à être utilisés dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes (1)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3811.21-00 16	Détergent contenant: <ul style="list-style-type: none">- un sel de calcium d'alkylphenol beta-aminocarbonylé (produit de réaction base de Mannich d'alkylphenol)- plus de 40 % mais pas plus de 60 % en poids d'huiles minérales et- présentant un indice de basicité totale supérieur à 120 desinés à être utilisés dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes (1)
3811.21-00 18	Détergent contenant: <ul style="list-style-type: none">- des alkyltoluene sulfonates de calcium à longuechaîne,- plus de 30 % mais pas plus de 50 % en poids d'huiles minérales et- présentant un indice de basicité totale supérieur à 310 et inférieur à 340, destinés à être utilisés dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes (1)
3811.21-00 19	Additifs contenant, <ul style="list-style-type: none">- un mélange à base de polyisobutylène succinimide et- plus de 30 % mais pas plus de 50 % en poids d'huiles minérales, ayant un indice de base total de plus de 40, destinés à être utilisés pour la fabrication des huiles lubrifiantes (
3811.21-00 20	Additifs pour huiles lubrifiantes, à base de composés organiques complexes de molybdène, sous forme de solution dans de l'huile minérale
3811.21-00 25	Additifs contenant: <ul style="list-style-type: none">- un copolymère de polyméthacrylate d'alkyle (en C8 à C18) avec du N-[3-(diméthylamino)propyl]méthacrylamide, d'une masse moléculaire moyenne en poids (Mw) de plus de 10 000 mais pas plus de 20 000, et- plus de 15 % en poids mais pas plus de 30 % en poids d'huiles minérales destinés à être utilisés dans la fabrication d'huiles lubrifiantes (1)
3811.21-00 27	Additifs contenant: <ul style="list-style-type: none">- 20 % en poids ou plus d'un copolymère éthylène-propylène modifié chimiquement par des groupements de l'anhydride succinique réagissant avec la 4-(4-nitrophénylazo)aniline et la 3-nitroaniline, et- des huiles minérales, destinés à être utilisés dans la fabrication d'huiles lubrifiantes (1)
3811.21-00 30	Additif pour huiles lubrifiantes, contenant des huiles minérales de sels de calcium des produits de la réaction de phénol substitué par du polyisobutylène avec de l'acide salicylique et du formaldéhyde, utilisé comme additif concentré dans la fabrication d'huiles pour moteur, par mélange
3811.21-00 33	Additifs contenant: <ul style="list-style-type: none">- des sels de calcium des produits de réaction d'heptylphénol avec du formaldéhyde (N° CAS 84605-23-2), et- des huiles minérales, présentant un indice de basicité total (TBN) de plus de 40 mais pas plus de 100, destinés à être utilisés dans la fabrication d'huiles lubrifiantes ou de détergents surbasés utilisés dan de huiles lubrifiantes (1)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3811.21-00 37	Additifs contenant: <ul style="list-style-type: none">- un copolymère styrène-anhydride maléique estérifié avec des alcools en C4-C20, modifié par l'aminopropylmorpholine, et- plus de 50 % en poids mais pas plus de 75 % en poids d'huiles minérales destinés à être utilisés dans la fabrication d'huiles lubrifiantes (1) Additifs pour huiles lubrifiantes, <ul style="list-style-type: none">- constitué d'un copolymère styrène-anhydride maléique estérifié avec des alcools aliphatiques zn C4-20 et en partie amidées avec aminopropylmorpholine,- contenant des huiles minérales,- une analyse de l'azote (N % en poids) de plus de 0,1 %, mais pas plus 0,3 % utilisés dans, ou en combinaison avec, un additif concentré pour la fabrication de lubrifiants performance améliorée tels que les fluides de transmission automatique, par mélange(1)
3811.21-00 48	Additifs pour huiles lubrifiantes contenant, <ul style="list-style-type: none">- des alkylbenzènesulfonates de magnésium (en C20 à C 24) (CAS RN 231297-75-9) surbasés et- plus de 25 % mais pas plus de 50 % en poids d'huiles minérales, ayant un indice de base total de plus de 350, mais pas plus de 450, destinés à être utilisés pour la fabrication d'huiles lubrifiantes (1)
3811.21-00 50	Additif pour huiles lubrifiantes, <ul style="list-style-type: none">- à base d'alkylbenzènesulfonates en C16-24 (CAS RN 70024-69-0),- contenant des huiles minérales,utilisé comme additif concentré dans la fabrication d'huiles pour moteur, par mélange
3811.21-00 53	Additifs contenant: <ul style="list-style-type: none">- des sulfonates de pétrole, sels de calcium (CAS RN 68783-96-0) surbasés, avec une teneur en sulfonate de 15 % ou plus mais pas plus de 30 % en poids et- plus de 40 % mais pas plus de 60 % en poids d'huiles minérales, ayant un indice de base total (TBN) de plus de 280 mais pas plus de 420, destinés à être utilisés dans la fabrication d'huiles lubrifiantes (1)
3811.21-00 55	Additifs contenant, <ul style="list-style-type: none">- du polypropylenbenzènesulfonate de calcium avec un faible indice de base (CAS RN 75975-85-8) et- plus de 40 % mais pas plus de 60 % en poids d'huiles minérales, ayant un indice de base total de plus de 10 mais pas plus de 25, destinés à être utilisés pour la fabrication des huiles lubrifiantes (1)
3811.21-00 60	Additif pour huiles lubrifiantes, contenant des huiles minérales, <ul style="list-style-type: none">- à base de benzènesulfonate substitué par du polypropylényl de calcium (CAS RN 75975-85-8) en concentration égale ou supérieure à 25 % en poids, sans excéder 35 %,- présentent un indice de base égal ou supérieur à 280, mais n'excédant pas 320, utilisé comme additif concentré dans la fabrication d'huiles pour moteur, par mélange
3811.21-00 63	Additifs contenant, <ul style="list-style-type: none">- un mélange surbasé de sulfonates de pétrole de calcium (CAS RN 61789-86-4) et d'alkylbenzène sulfonates de calcium de synthèse (CAS RN 68584-23-6 and CAS RN 70024-69-0) avec une teneur totale en sulfonate de 15 % ou plus mais pas plus de 25 % en poids et- plus de 40 % mais pas plus de 60 % en poids d'huiles minérales, ayant un indice de base total de 280 ou plus mais pas plus de 320, destinés à être utilisés dans la fabrication des huiles lubrifiantes (1)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3811.21-00 65	Additifs contenant: <ul style="list-style-type: none">- un mélange à base de polyisobutylène succinimide (CAS RN 160610-76-4) et- plus de 35 % mais pas plus de 50 % en poids d'huiles minérales, ayant une teneur en soufre de plus de 0,7 % mais pas moins de 1,3 % en poids, ayant un indice de base total de plus de 8, destinés à être utilisés pour la fabrication d'huiles lubrifiantes (1)
3811.21-00 70	Additif pour huiles lubrifiantes, <ul style="list-style-type: none">- contenant du succinimide de polyisobutylène dérivé des produits de la réaction de polyamines de polyéthylène avec de l'anhydride succinique polyisobutylénique (CAS RN 84605-20-9),- contenant des huiles minérales,- dont la teneur en chlore est égale ou supérieure à 0,05 % en poids, sans excéder 0,25 %,- présentant un indice de base supérieur à 20, utilisé comme additif concentré dans la fabrication d'huiles pour moteur, par mélange
3811.21-00 73	Additifs contenant: <ul style="list-style-type: none">- des composés succinimides boratés (CAS RN 134758-95-5), et- des huiles minérales, présentant un indice de basicité totale (TBN) supérieure à 40, destinés à être utilisés dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes (1)
3811.21-00 75	Additifs contenant: <ul style="list-style-type: none">- des dialkylbenzènesulfonates de calcium (C10-C14),- plus de 40 %, mais pas plus de 60 % en poids d'huiles minérales, avec un indice de base total n'excédant pas 10, destinés à la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes
3811.21-00 77	Additifs antimousse constitués: <ul style="list-style-type: none">- un copolymère d'acrylate de 2-éthylhexyle et d'acrylate d'éthyle, et- de plus de 50 % mais pas plus de 80 % en poids d'huiles minérales, destinés à être utilisés dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes
3811.21-00 80	Additifs contenant: <ul style="list-style-type: none">- du succinimide de polyisobutylène et d'amine aromatique,- plus de 40 % mais pas plus de 60 % en poids d'huiles minérales, présentant une teneur en azote de plus de 0,6 % en poids mais pas plus de 0,9 % en poids, destinés à la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes
3811.21-00 83	Additifs <ul style="list-style-type: none">- contenant du succinimide de polyisobutylène dérivé des produits de la réaction de polyamines de polyéthylène avec de l'anhydride succinique polyisobutylénique (CAS RN 84605-20-9),- contenant plus de 31,9 % en poids mais pas plus de 43,3 % en poids d'huiles minérales,- dont la teneur en chlore n'excède pas 0,05 % en poids, et- présentant un indice de basicité totale (TBN) supérieur à 20, destinés à être utilisés dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes (1)
3811.21-00 85	Additifs <ul style="list-style-type: none">- contenant plus de 20 % mais pas plus de 45 % en poids d'huiles minérales- à base d'un mélange de sels de calcium de sulfures de dodécylphénol ramifié, carbonatés ou non, du type utilisés dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3811.29-00 15	Additifs contenant, - produits de la réaction d'heptylphénol ramifié avec le formaldéhyde, de disulfure de carbone et d'hydrazine (CAS RN 93925-00-9) et - plus de 15 % mais pas plus de 28 % en poids de solvant naphta aromatique léger, destinés à être utilisés pour la fabrication des huiles lubrifiantes (1)
3811.29-00 18	Additif constitué d'acide dihydroxybutanedioïque - diester (mélange d'alkyles C12-16 et d'isoalkyles C11-14 riches en C13), du type utilisé dans la fabrication d'huiles pour moteurs automobiles (2)
3811.29-00 20	Additif pour huiles lubrifiantes, consistant en produits de la réaction d'acide bis(2-méthylpentan-2-yl)dithiophosphorique avec de l'oxyde de propylène, de l'oxyde de phosphore et des amines à chaîne alkyle en C12-14, utilisé comme additif concentré dans la fabrication des huiles lubrifiantes
3811.29-00 25	Additifs contenant au moins des sels d'aimines primaires et d'acides mono- et di-alkylphosphoriques, destinés à être utilisés dans la fabrication des huiles lubrifiantes (1)
3811.29-00 30	Additif pour huiles lubrifiantes, consistant en produits de la réaction de carboxylate de butyl-cyclohex-3-ène, de soufre et de phosphite de triphényle (CAS RN 93925-37-2), utilisé comme additif concentré dans la fabrication d'huiles pour moteur, par mélange
3811.29-00 35	Additifs constitués d'un mélange à base d'imidiazoline (CAS RN 68784-17-8), destinés à être utilisés dans la fabrication d'huiles lubrifiantes (1)
3811.29-00 40	Additif pour huiles lubrifiantes, consistant en produits de la réaction du 2-méthylprop-1-ène avec du monochlorure de soufre et du sulfure de sodium (CAS RN 68511-50-2), présentant une teneur en chlore égale ou supérieure à 0,01 % en poids, mais n'excédant pas 0,5 %, utilisé comme additif concentré dans la fabrication des huiles lubrifiantes
3811.29-00 45	Additifs constitués d'un mélange d'adipates de dialkyl (en C7 à C9), dans lequel l'adipate le diisooctyle (CAS RN 1330-86-5) est présent à plus de 85 % en poids, destinés à être utilisés pour la fabrication d'huiles lubrifiantes (1)
3811.29-00 50	Additif pour huiles lubrifiantes, consistant en un mélange de N,N-dialkyl-2-hydroxyacétamides à chaînes alkyle de longueur comprise entre 12 et 18 atomes de carbone (CAS RN 866259-61-2), utilisé comme additif concentré dans la fabrication d'huiles pour moteur, par mélange
3811.29-00 65	Additifs constitués d'un mélange sulfuré d'huile végétale, d'a-oléfines à chaîne longue et d'acide gras de tall oil, d'une teneur en soufre de 8 % ou plus mais n'excédant pas 12 % en poids, destinés à la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes.
3811.29-00 70	Additifs consistant de phosphites de dialkyle (dans lesquels les groupes alkyles contiennent plus de 80 % en poids de groupes oléyles, palmityles et stéaryles), destinés à être utilisés dans la fabrication d'huiles lubrifiantes (1)
3811.29-00 75	Inhibiteur d'oxydation contenant essentiellement un mélange d'isomères du 1-(tert-dodécylthio)propan-2-ol (CAS RN 67124-09-8) destiné à être utilisé dans la fabrication de mélanges d'additifs pour huiles lubrifiantes
3811.29-00 80	Additifs contenant: - plus de 70 % en poids de 2,5-bis(tert-nonyldithio)-1,3,4-thiadiazole (CAS RN 89347-09-1), et - plus de 15 % en poids de 5-(tert-nonyldithio)-1,3,4-Thiadiazole-2(3H)-thione (CAS RN 97503-12-3), utilisés dans la fabrication d'huiles lubrifiantes (1)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3811.29-00 85	Additifs composés d'un mélange de 1,1-dioxyde de 3-(isoalkyloxy C9-11)tétrahydrothiophène, riche en C10 (CAS RN 398141-87-2), utilisés pour la fabrication d'huiles lubrifiantes (1)]
3811.90-00 10	Sel d'acide dinonylnaphtalènesulfonique, sous forme de solution dans de l'huile minérale
3811.90-00 40	Solution d'un sel d'ammonium quaternaire à base de succinimide de polyisobutényle, contenant 10 % ou plus, mais n'excédant pas 29,9 % en poids de 2-éthylhexanol
3811.90-00 50	Inhibiteur de corrosion contenant: - de l'acide polyisobututényl succinique et - plus de 5 % mais pas plus de 20 % en poids d'huiles minérales destiné à être utilisé dans la fabrication de mélanges d'additifs pour carburants (2)
3812.10-00 10	Accélérateur de vulcanisation sous forme de granulés de guanidine de diphenyle (CAS RN 102-06-7)
3812.20-90 10	Plastifiant, contenant: - bis(2-éthylhexyle)-1,4-benzène dicarboxylate (CAS RN 6422-86-2) - plus de 10 % mais pas plus de 60 % en poids de téréphtalate de dibutyle (CAS RN 1962-75-0)
3812.39-10 10	4,4'-isopropylidènediphénolphosphite d'alcool C12-15 contenant en poids 1 % ou plus mais pas plus de 3 % de bisphénol A (CAS RN 96152-48-6)
3812.39-90 20	Mélange contenant principalement du sébaçate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-1-octyloxy-4-pipéridyle)
3812.39-90 25	Photostabilisant UV contenant les substances suivantes: - a-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-?-hydroxypoly(oxy-1,2-éthanediyl) (CAS RN 104810-48-2); - a-[3-[3-(2H-Benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-?-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]poly (oxy-1,2-éthanediyl) (CAS RN 104810-47-1); - polyéthylène glycol d'un poids moléculaire moyen (pm) de 300 (CAS RN 25322-68-3); - sébaçate de bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) (CAS RN 41556-26-7) et - sébaçate de méthyl-1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl (CAS RN 82919-37-7)
3812.39-90 30	Stabilisateurs composites contenant en poids 15 % ou plus mais pas plus de 40 % de perchlorate de sodium et pas plus de 70 % de 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol
3812.39-90 35	Mélange contenant en poids: - 25 % ou plus mais pas plus de 50 % d'un mélange d'esters de tétraméthylpipéridinyle en C15-18 (CAS 86403-32-9) - pas plus de 20 % d'autres composés organiques - sur substrat de polypropylène (CAS 9003-07-0)
3812.39-90 40	Mélange composé de: - 80 % (± 10 %) en poids de 10-éthyl-4,4-diméthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle, et de - 20 % (± 10 %) en poids de 10-éthyl-4-[[2-[(2-éthylhexyl)oxy]-2-oxoéthyl]thio]-4-méthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate de 2-éthylhexyle

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3812.39-90 55	Stabilisateur UV contenant les composés suivants: - 2-(4,6-bis(2,4-diméthylphényl)-1,3,5-triazin-2-yl)-5-(octyloxy)-phénol (CAS RN 2725-22-6); et - N,N'-bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine, polymère avec 2,4-dichloro-6-(4-morpholinyl)-1,3,5-triazine (CAS RN 193098-40-7) ou - N,N'-bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine, polymère avec 2,4-dichloro-6-(4-morpholinyl)-1,3,5-triazine (CAS RN 82451-48-7)
3812.39-90 65	Stabilisateur pour matière plastique constitué de: - 2-éthylhexyle 10-éthyl-4,4-diméthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate (CAS RN 57583-35-4), - 2-éthylhexyle 10-éthyl-4-[[2-[(2-éthylhexyl)oxy]-2-oxoéthyl]thio]-4-méthyl-7-oxo-8-oxa-3,5-dithia-4-stannatétradecanoate (CAS RN 57583-34-3), et - mercaptoacétate de 2-éthylhexyle (CAS RN 7659-86-1)
3812.39-90 70	Photostabilisant contenant les composés suivants: - esters d'alkyles ramifiés et droit de 3-(2H-benzotriazolyl)-5-(1,1-di-méthyléthyl)-4-acide hydroxybenzènepropanoïque (CAS RN 127519-17-9), et - 1-méthoxy-2-propylacétate (CAS RN 108-65-6)
3812.39-90 80	Stabilisateur UV, constitué: - d'une amine encombrée: polymère de N,N-Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine et 2,4-dichloro-6-(4-morpholinyl)-1,3,5-triazine (CAS RN 193098-40-7) et - soit un absorbeur UV à base d'o-hydroxyphenyl triazine, - soit un composé phénolique chimiquement modifié
3814.00-90 20	Mélange contenant en poids: - 69 % ou plus mais pas plus de 71 % de 1-méthoxypropane-2-ol, - 29 % ou plus mais pas plus de 31 % d'acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
3814.00-90 40	Mélanges azéotropiques contenant isomères d'éther méthylique de nonafluorobutyle et/ou d'éther éthylique de nonafluorobutyle
3815.12-00 10	Catalyseur, sous forme de grains ou d'anneaux d'un diamètre de 3 mm ou plus mais n'excédant pas 10 mm, constitué de l'argent fixé sur un support en oxyde d'aluminium, et contenant en poids 8 % ou plus mais pas plus de 40 % d'argent
3815.19-90 10	Catalyseur constitué trioxyde de chrome, de trioxyde de dichrome ou de composés organométalliques du chrome, fixés sur un support de dioxyde de silicium présentant un volume pores de 2 cm ³ /g ou plus, tel que déterminé par la méthode d'absorption d'azote
3815.19-90 13	Catalyseur constitué de: - trioxyde de chrome (CAS RN 1333-82-0) - trioxyde de dichrome (CAS RN 1308-38-9), sur un support d'oxyde d'aluminium (CAS RN 1344-28-1)
3815.19-90 15	Catalyseur, sous forme de poudre, constitué d'un mélange d'oxydes de métaux fixés sur un support en dioxyde de silicium, contenant en poids 20 % ou plus mais pas plus de 40 % de molybdène, de bismuth et de fer évalués ensemble, destiné à être utilisé dans la fabrication d'acrylonitrile (1)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3815.19-90 20	Catalyseur, - sous forme de sphères solides, - d'un diamètre de 4 mm ou plus mais n'excédant pas 12 mm, et - constitué d'un mélange d'oxyde de molybdène et d'autres oxydes de métaux, fixé sur un support en dioxyde de silicium et/ou d'oxyde d'aluminium, destiné à être utilisé dans la fabrication d'acide acrylique (1)
3815.19-90 25	Catalyseur, sous forme de sphères d'un diamètre de 4,2 mm ou plus mais n'excédant pas 9 mm, constitué d'un mélange d'oxydes de métaux contenant principalement des oxydes de molybdène, nickel, cobalt et fer, fixé sur un support d'oxyde d'aluminium, destiné à être utilisé dans la fabrication d'aldéhyde acrylique (1)
3815.19-90 30	Catalyseur contenant du tétrachlorure de titane fixé sur un support de dichlorure de magnésium, destiné à être utilisé dans la fabrication de polypropylène (1)
3815.19-90 35	Catalyseur constitué d'acide tungstosilicique (CAS RN 12027-43-9) fixé sur un support de dioxyde de silicium sous forme de poudre
3815.19-90 65	Catalyseur constitué d'acide phosphorique lié chimiquement à un support de dioxyde de silicium
3815.19-90 70	Catalyseur constitué de composés organo-métalliques d'aluminium et de zirconium, fixés sur un support en dioxyde de silicium
3815.19-90 75	Catalyseur constitué de composés organo-métalliques d'aluminium et de chrome, fixés sur un support en dioxyde de silicium
3815.19-90 80	Catalyseur constitué de composés organo-métalliques de magnésium et de titane, fixés sur un support en dioxyde de silicium, sous forme de suspension dans de l'huile minérale
3815.19-90 85	Catalyseur constitué de composés organo-métalliques d'aluminium, de magnésium et de titane, fixés sur un support en dioxyde de silicium, sous forme de poudre
3815.19-90 86	Catalyseur contenant du tétrachlorure de titane fixé sur un support de dichlorure de magnésium, destiné à être utilisé dans la fabrication de polyoléfines (1)
3815.19-90 87; 8506.90-00 10	Cathode, en rouleaux, pour piles boutons zinc-air (piles pour prothèse auditive) (2)
3815.90-90 16	Initiateur à base de diméthylaminopropyl urée
3815.90-90 18	Catalyseur d'oxydation contenant un ingrédient actif composé de di[manganèse (1+)], 1,2-bis(octahydro-4,7-diméthyl-1H-1,4,7-triazonine-1-yl-kN(1), kN(4), kN(7)éthane-di-i-oxo-i-(éthanoato-kO, kO)-, di[chlorure(1)], (CAS RN 1217890-37-3), utilisé pour accélérer l'oxydation chimique ou le blanchiment
3815.90-90 22	Catalyseur en poudre constitué en poids de 95 % (± 1 %) de dioxyde de titane et de 5 % (± 1 %) de dioxyde de silicium
3815.90-90 25	Catalyseur contenant en poids: - 30 % ou plus mais pas plus de 33 % de bis (4-diphénylsulphonio)phényl)sulphide bis(hexafluorophosphate) (CAS RN 74227-35-3), et - 24 % ou plus mais pas plus de 27 % de diphényl(4-phénylthio)phénylsuphonium hexafluorophosphate (CAS RN 68156-13-8) dans du carbonate de propylène (CAS RN 108-32-7)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3815.90-90 30	Catalyseur, constitué d'une suspension dans de l'huile minérale de: - complexes de tétrahydrofuranne de chlorure de magnésium et de chlorure de titane (III); et de - dioxyde de silicium - contenant 6,6 % (\pm 0,6 %) en poids de magnésium et - contenant 2,3 % (\pm 0,2 % en poids titane
3815.90-90 35	Catalyseur contenant en poids: - 25 % ou plus mais n'excédant pas 27,5 % de bis[4-diphénylsuphonio]phényl]sulphide bis (hexafluoroantimonate) (CAS RN 89452-37-9) et - 20 % ou plus mais n'excédant pas 22,5 % de diphényl(4-phénylthio)phénulsufonium hexafluoroantimonate (CAS RN 71449-78-0) dans du carbonate de propylène (CAS RN 108-32-7)
3815.90-90 40	Catalyseur: - contenant de l'oxyde de molybdène et d'autres oxydes de métaux, inséré au sein d'une charge de dioxyde de silicium, - sous forme de cylindres creux d'une longueur de 4 mm ou plus mais n'excédant pas 12 mm, destiné à la fabrication d'acide acrylique(1)
3815.90-90 50	Catalyseur contenant du trichlorure de titane, sous forme de suspension dans l'hexane ou l'heptane contenant en poids, sur produit exempt d'hexane ou d'heptane, 9% ou plus mais pas plus de 30% de titane
3815.90-90 70	Catalyseur, constitué d'un mélange de formiate de (2-hydroxypropyl)triméthylammonium et de dipropylène-glycols
3815.90-90 80	Catalyseur constitué principalement d'acide dinonylnaphtalènesulfonique sous forme de solution dans de l'isobutanol
3815.90-90 81	Catalyseur, contenant en poids 69 % ou plus mais pas plus de 79 % de 2-éthylhexanoate de (2-hydroxy-1-méthyléthyl)triméthylammonium
3815.90-90 85	Catalyseur à base d'aluminosilicate (zéolite), destiné à l'alkylation d'hydrocarbures aromatiques ou à la transalkylation d'hydrocarbures alkylaromatiques ou à l'oligomérisation d'oléfines (2)
3815.90-90 86	Catalyseur, sous forme de bâtonnets ronds, constitué d'un silicate d'aluminium (zéolite), contenant en poids 2 % ou plus mais pas plus de 3 % d'oxydes des métaux des terres rares et moins de 1 % d'oxyde de disodium
3815.90-90 88	Catalyseur, constitué de tétrachlorure de titane et de chlorure de magnésium, contenant - pour un mélange sans huile et sans hexane: - 4 % ou plus mais pas plus de 10 % en poids de titane et - 10 % ou plus mais pas plus de 20 % de magnésium
3815.90-90 89	Suspension de bactérie Rhodococcus rhodocrous J1, contenant des enzymes dans un gel de polyacrylamide ou dans de l'eau, utilisée comme catalyseur pour l'hydratation d'acrylonitrile en acrylamide(1)
3817.00-50 10	Mélange d'alkylbenzènes (C14-26) contenant, en poids: - 35 % ou plus mais pas plus de 60 % d'eicosylbenzène, - 25 % ou plus mais pas plus de 50 % de docosylbenzène, - 5 % ou plus mais pas plus de 25 % de tétracosylbenzène

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3817.00-80 10	Mélange d'alkylnaphtalènes, contenant en poids: - 88 % ou plus mais pas plus de 98 % d'hexadécylaphtalène - 2 % ou plus mais pas plus de 12 % de dihexadécylaphtalène
3817.00-80 20	Mélange d'alkylbenzènes ramifiés contenant principalement des dodécylbenzènes
3817.00-80 30	Naphtalène, modifié par des chaînes aliphatiques d'une longueur située entre 12 et 56 atomes de carbone
3819.00-00 20	Fluide hydraulique résistant au feu à base d'esterphosphorique
3823.19-30 20; 3823.19-30 30	Distillat d'acides gras de palme, même hydrogéné, d'une teneur en acides gras libres de 80 % ou plus destiné à la fabrication: - d'acides gras monocarboxyliques industriels de la sous-position 3823 - d'acide stéarique de la sous-position 3823 - d'acide stéarique de la sous-position 2915 - d'acide palmitique de la sous-position 2915 ou - de préparations pour l'alimentation des animaux de la sous-position 2309(1)
3823.19-90 20; 3823.19-90 30	Huiles acides de raffinage de palme destinées à la fabrication: - d'acides gras monocarboxyliques industriels de la sous-position 3823 - d'acide stéarique de la sous-position 3823 - d'acide stéarique de la sous-position 2915 - d'acide palmitique de la sous-position 2915 ou - de préparations pour l'alimentation des animaux de la sous-position 2309(1)
3824.99-15 10	Silicate d'aluminium acide (zéolite artificielle du type Y) sous forme de sodium, contenant en poids 11 % ou moins de sodium, évalué en oxyde de sodium, sous forme de bâtonnets ronds
3824.99-92 23	Complexes phosphatobutyliques de titane (IV), d'éthanol et de propane-2-ol (CAS RN 109037-78-7), dissous dans l'éthanol et le propane-2-ol
3824.99-92 25	Préparation contenant en poids: - au moins 25 % mais pas plus de carbonate de diéthyle (CAS RN 105-58-8) - au moins 25 % mais pas plus de 50 % de carbonate d'éthylène (CAS RN 96-49-1) - au moins 10 % mais pas plus de 20 % d'hexafluorophosphate de lithium (CAS RN 21324-40-3) - au moins 5 % mais pas plus de 10 % de carbonate d'éthyle et de méthyle (CAS RN 623-53-0) - au moins 1 % mais pas plus de 2 % de carbonate de vénylène (CAS RN 872-36-6) - au moins 1 % mais pas plus de 2 % de 4-fluoro-1,3-dioxolane-2-one (CAS RN 114435-02-8) - au plus 1 % de 1,5,2,4-dioxadithiane 2,2,4,4-tétraoxyde (CAS RN 9959-74-9)
3824.99-92 26	Préparation contenant en poids: - 60 % ou plus mais pas plus de 75 % de solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS RN 64742-94-5) - 15 % ou plus mais pas plus de 25 % de 4-(4-nitrophénylazo)-2,6-di-sec-butyl-phénol (CAS RN 111850-24-9), et - 10 % ou plus mais pas plus de 15 % de 2-sec-butylphénol (CAS RN 89-72-5)
3824.99-92 27	4-méthoxy-3-(3-morpholin-4-yl-propoxy)-benzonitrile (CAS RN 675126-28-0) dans un solvant organique

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3824.99-92 28	Solution aqueuse, composée de - 10 % ou plus mais pas plus de 42 % de 2-(3-chlor-5-(trifluorométhyl)pyridin-2-yl)éthanamine (CAS RN 658066-44-5) - 10 % ou plus mais pas plus de 25 % d'acide sulfurique (CAS RN 7664-93-9) et - 0,5 % ou plus mais pas plus de 2,9 % de méthanol (CAS RN 67-56-1)
3824.99-92 29	Préparation contenant, en poids: - 85 % ou plus, mais pas plus de 99 % d'ether de polyéthylène glycol d'acrylate de butyl 2-cyano 3-(4-hydroxy-3-méthoxyphényl) et - 1 % ou plus, mais pas plus de 15 %, de trioléate de polyoxyéthylène (20) sorbitane
3824.99-92 30	Solution aqueuse de formiate de césium et de formiate de potassium contenant en poids: - 1 % ou plus, mais pas plus de 84 %, de formiate de césium (CAS RN 3495-36-1), - 1 % ou plus, mais pas plus de 76 % de formiate de potassium (CAS RN 590-24-1), - même avec une teneur en additifs inférieure à 9 %
3824.99-92 32	Mélange d'isomères de divinylbenzène et d'isomères d'éthylvinylbenzène, contenant, en poids, au minimum 56 % et au maximum 85 % de divinylbenzène (CAS RN 1321-74-0)
3824.99-92 33; 3824.99-93 40; 3824.99-96 40	Préparation anti-corrosion constituée de sels d'acide dinonylnaphtalènesulfonique présentés: - sur un support de cire minérale, même modifiée chimiquement, ou - sous forme de solution dans un solvant organique
3824.99-92 35	Préparations contenant pas moins de 92 %, mais pas plus de 96,5 %, en poids de 1,3:2,4 bis-O-(4-méthylbenzylidène)-D-glucitol et contenant également des dérivés de l'acide carboxylique ainsi qu'un alkylsulfate
3824.99-92 36	Phosphonate-phénate de calcium, dissous dans de l'huile minérale
3824.99-92 37	Mélange d'acétates de 3-butylène-1,2-diol avec une teneur en poids de 65 % ou plus mais pas plus de 90 %
3824.99-92 39	Préparations contenant pas moins de 47 % en poids de 1,3:2,4-bis-O-benzylidène-D-glucitol
3824.99-92 40	Solution de 2-chloro-5-(chlorméthyl)pyridine (CAS RN 70258-18-3) dans un diluant organique
3824.99-92 42	Préparation d'acide tétrahydro-a-(1-naphtylméthyl)furanne-2-propionique (CAS RN 25379-26-4) dans le toluène
3824.99-92 45	Préparation constituée principalement de γ -butyrolactone et de sels d'ammonium quaternaire, destinée à la fabrication de condensateurs électrolytiques (1)
3824.99-92 46	Diéthylméthoxyborane (n° CAS 7397-46-8) sous forme de solution dans le tétrahydrofuranne
3824.99-92 47	Préparation contenant les composés suivants: - oxyde de trioctylphosphine (CAS RN 78-50-2), - oxyde de dioctylhexylphosphine (CAS RN 31160-66-4), - oxyde de octyldihexylphosphine (CAS RN 31160-64-2) et - oxyde de trihexylphosphine (CAS RN 597-50-2)
3824.99-92 49	Préparation à base d'éthoxylate de 2,5,8,11-tétraméthyle-6-dodécyne-5,8-diol (CAS RN 169117-72-0)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3824.99-92 50	Préparation à base de carbonates d'alkyles comprenant également un absorbeur d'ultra-violets entrant dans la fabrication de verres de lunettes (2)
3824.99-92 51	Mélange contenant en poids 40 % ou plus mais pas plus de 50 % de méthacrylate de 2-hydroxyéthyle et 40 % ou plus mais pas plus de 50 % d'ester de glycérol de l'acide borique
3824.99-92 53	Préparations constituées principalement d'éthylène glycol et - soit de diéthylène glycol, d'acide dodécanedioïque et d'ammoniaque, - soit N,N-diméthylformamide, - soit γ -butyrolactone, - soit d'oxyde de silicium - soit d'hydrogénoazélate d'ammonium - soit d'hydrogénoazélate d'ammonium et d'oxyde de silicium - soit d'acide dodécanedioïque, d'ammoniaque et d'oxyde de silicium, destinées à la fabrication de condensateurs électrolytiques (1)
3824.99-92 54	Bis[(9-oxo-9H-thioxanthène-1-yloxy)acétate]de poly(tétraméthylène glycol) n'excédant pas en moyenne 5 motifs monomères (CAS RN 813452-37-8)
3824.99-92 55	Additifs pour peintures et revêtements, contenant: - un mélange d'esters d'acide phosphorique obtenu à partir de la réaction de l'anhydride phosphorique avec un du 4-(1,1-diméthyl-propyl)-phénol et des copolymères de styrène-alcool allylique (CAS RN 84605-27-6), et - 30 % ou plus mais pas plus de 35 % en poids d'alcool isobutylique
3824.99-92 56	Bis[(2-benzoyl-phénoxy)acétate] de poly(tétraméthylène glycol) n'excédant pas 5 motifs monomères, en moyenne
3824.99-92 57	Poly(éthylène glycol) bis(p-diméthyl)aminobenzoate n'excédant pas 5 motifs monomères
3824.99-92 59	Tert-butanolate de potassium (CAS RN 865-47-4) sous forme de solution dans le
3824.99-92 60	Anhydride de N2-[2-(S)-éthoxycarbonyl-3-phénylpropyl]-N6-trifluoroacétyl-L-lysyl-N2-carboxy, en solution à 37 % dans le dichlorométhane
3824.99-92 61	3',4',5'-Trifluorobiphényl-2-amine, sous la forme d'une solution dans du toluène, contenant en poids 80 % ou plus de 3',4',5'-trifluorobiphényl-2-amine, mais sans excéder 90 %
3824.99-92 64	Préparation contenant, en poids: - 89 % ou plus mais pas plus de 98,9% de 1,2,3-Tridéoxy-4,6:5,7-bis-O-[(4-propylphényl)méthylène]-nonitol, - 0,1 % ou plus, mais pas plus de 1 % de colorants, - 1 'ou plus mais pas plus de 10 % de polymères fluorés
3824.99-92 65	Mélange de tert-alkylamines primaires
3824.99-92 68	Préparation contenant en poids: - 20 % (\pm 1 %) de ((3-(sec-butyl)-4-(décyloxy)phényl)méthanetriyl)tribenzène (CAS RN 1404190-37-9) - dans un solvant de: - 10 % (\pm 5 %) de 2-sec-butylphénol (CAS RN 89-72-5) - 64 % (\pm 10 %) de solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (CAS RN 64742-94-5) et - 6 % (\pm 1,0 %) de naphthalène (CAS RN 91-20-3)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3824.99-92 69	Préparation contenant en poids: - 80 % ou plus mais pas plus de 92 % de bisphénol A bis (phosphate de diphenyle) (CAS RN 5945-33-5) - 7 % ou plus mais pas plus de 20 % d'oligomères de bisphénol-A bis(phosphate de diphenyle) et - pas plus d'1 % de phosphate de triphénol (CAS RN 115-86-6)
3824.99-92 70	Mélange de 80 % (\pm 10 %) de 1-[2-(2-aminobutoxy)éthoxy]but-2-ylamine et 20 % (\pm 10 %) de 1-([2-aminobutoxy)éthoxy]méthyl]propoxy]but-2-ylamine
3824.99-92 72	Dérivés de N-(2-phényléthyl)-1,3-benzènediméthanamine (CAS RN 404362-22-7)
3824.99-92 76	Préparation contenant: - 74 % ou plus, mais pas plus de 90 % en poids de (S)-a-hydroxy-3-phénoxy-benzénoacétonitile (CAS RN 61826-76-4) et - 10 % ou plus, mais pas plus de 26 % en poids de toluène (CAS RN 108-88-3)
3824.99-92 78	Préparations contenant 10 % ou plus mais pas plus,mais pas plus de 20 % en poids, d'hexafluorophosphate de lithium ou 5 % ou plus, mais pas plus de 10 % en poids, de perchlorate de lithium mélangées avec des solvants organiques
3824.99-92 80	Complexes de diéthylène glycol propylène glycol triéthanamine titanate (CAS RN 68784-48-5) dissous dans du diéthylène glycol (CAS RN 111-46-6)
3824.99-92 82	Solution de tert-butylchlorodiméthylsilane (CAS RN 18162-48-6) dans du toluène
3824.99-92 84	Préparation constituée de 83 % ou plus en poids de 3a,4,7,7a-tétrahydro-4,7-méthanoindène (dicyclopentadiène), d'un caoutchouc synthétique, même contenant en poids 7 % ou plus de tricyclopentadiène, et : - soit d'un composé d'aluminium-alkyle, - soit d'un complexe organique de tungstène - soit d'un complexe organique de molybdène
3824.99-92 88	2,4,7,9-Tétraméthyldéc-5-yne-4,7-diol, hydroxyéthylé
3824.99-93 30	Mélange en poudre contenant en poids: - 85 % ou plus de diacrylate de zinc (CAS RN 14643-87-9) - et au maximum 5 % de 2,6-di-tert-butyl-alpha-diméthylamino-p-cresol (CAS RN 88-27-7) et - pas plus de 10 % de stéarate de zinc (CAS RN 557-05-1)
3824.99-93 35	Paraffine présentant un degré de chloration égal ou supérieur à 70 %
3824.99-93 38	Mélange de 4,4'-(perfluoroisopropylidène)diphénol (CAS RN 1478-61-1) et sel de benzyltriphénylphosphonium du 4,4'-(perfluoroisopropylidène)diphénol (CAS RN 75768-65-9)
3824.99-93 42	Mélange de bis {4-(3-(3-phénoxy-carbonylamino)tolyl)ureido}phénylsulfone, diphenyltolyl-2,4-dicarbamate et 1-[4-(4-aminobenzolsulfonyl)-phényl]-3-(3-phénoxy-carbonylamino-tolyl)-urée
3824.99-93 45	Hydrogéo-3-aminonaphtalène-1,5-disulfonate de sodium (CAS RN 4681-22-5) contenant en poids: - pas plus de 20 % de sulfate de disodium, et - pas plus de 10 % de chlorure de sodium
3824.99-93 50	Préparation constituée d'acésulfame potassium (CAS RN 55589-62-3) et d'hydroxyde de potassium (CAS RN 1310-58-3)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3824.99-93 53	Diméthacrylate de zinc (CAS RN 13189-00-9), contenant au maximum 2,5 %, en poids, de 2,6-di-tert-butyl-alpha-diméthylamino-p-crésol (CAS RN 88-27-7), sous forme de poudre
3824.99-93 55	Mélange contenant en poids - 70 % ou plus, mais pas plus de 90 % d'acide (S)-indoline-2-carboxylique (CAS RN 79815-20-6) et - 10 % ou plus, mais pas plus de 30 % d'acide o-chlorocinnamique (CAS RN 3752-25-8)
3824.99-93 60	Mélange de phytostérols (CAS RN 949109-75-5) sous forme de poudre contenant en poids: - 40 % ou plus mais n'excédant pas 88 % de sitostérols - 20 % ou plus mais n'excédant pas 63 % de campestérols - 14 % ou plus mais n'excédant pas 38 % de stigmastérols - au maximum 13 % de brassicastérols - au maximum 5 % de sitostanols
3824.99-93 63	Mélanges de stérols végétaux, présentés autrement qu'en poudre, contenant en poids: - 75 % minimum de stérols, - mais 25 % maximum de stanols, utilisés pour la fabrication de stanols/stéromls ou d'esters de stanols/stérols (1)
3824.99-93 65	Masse réactive de 1,1'-(isopropylidène)bis[3,5-dibromo-4-(2,3-dibromo-2-méthylpropoxy)benzène] (CAS RN 97416-84-7) et de 1,3-dibromo-2-(2,3-dibromo-2-méthylpropoxy)-5-{2-[3,5-dibromo-4-(2,3,3-tribromo-2-méthylpropoxy)phényl]propan-2-yl}benzène
3824.99-93 70	Produit de réaction oligomérique, obtenu à partir de bis (4-hydroxyphényl)sulfone et de 1,1'-oxybis(2-chloréthane)
3824.99-93 75	Mélange de phytostérols, sous forme de flocons et de boulettes, contenant, en poids, 80 % ou plus de stérols et pas plus de 4 % de stanols
3824.99-93 80; 3824.99-96 67	Pellicule composée d'oxydes de baryum ou de calcium associés à des oxydes de titane ou de zirconium dans un liant acrylique
3824.99-93 83; 3824.99-96 85	Preparation containing: - du C,C'-azodi(formamide) (CAS RN 123-77-3), - de l'oxyde de magnésium (CAS RN 1309-48-4) et - du zinc bis(p-toluène sulphinat) (CAS RN 24345-02-6) dans laquelle la formation de gaz de C,C'-azodi(formamide) se produit à 135 °C
3824.99-93 85; 3824.99-96 57	Particules de dioxyde de silicium sur lesquelles sont liés de manière covalente des composés organiques, destinées à être utilisées dans la fabrication de colonnes de chromatographie liquide à haute performance (HPLC) et de cartouches de préparation d'échantillon (1)
3824.99-93 88	Mélange de phytostérols, contenant en poids: - 60 % ou plus mais n'excédant pas 80 % de sitostérols, - moins de 15 % de campestérols, - moins de 5 % de stigmastérols, - moins de 15 % de betasitostanols
3824.99-96 30	Concentré de terres rares contenant en poids: - 20 % ou plus mais pas plus de 30 %, d'oxydes de cérium (CAS RN 1306-38-3), - 2 % ou plus mais pas plus de 10 %, d'oxyde de lanthane (CAS RN 1312-81-8), - 10 % ou plus mais pas plus de 15 %, d'oxyde d'yttrium (CAS RN 1314-36-9), et - pas plus de 65 % d'oxyde de zirconium (CAS RN 1314-23-4), y compris l'oxyde d'hafnium naturel

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3824.99-96 35	Bauxite calcinée (réfractaire)
3824.99-96 37	Silicoaluminophosphate structuré
3824.99-96 45	Poudre d'oxyde de lithium-nickel-cobalt-aluminium (CAS RN 177997-13-6) présentant les caractéristiques suivantes: - des particules d'une dimension inférieure à 10 µm, - une pureté en poids supérieure à 98 %
3824.99-96 46	Granulat de manganèse-zinc-ferrite, contenant en poids: - 52 % ou plus mais pas plus de 76 % d'oxyde de fer (III), - 13 % ou plus mais pas plus de 42 % d'oxyde de manganèse (II) et - 2 % ou plus mais pas plus de 22 % d'oxyde de zinc
3824.99-96 47	Mélange d'oxydes de métaux, sous forme de poudre, contenant en poids: - soit 5 % ou plus de baryum, de néodyme ou de magnésium et 15 % ou plus de titane, - soit 30 % ou plus de plomb et 5 % ou plus de niobium, destiné à être utilisé dans la fabrication de films diélectriques ou destiné à être utilisé comme matériaux diélectriques dans la fabrication de condensateurs multicouches en céramique (1)
3824.99-96 48	Oxide de zirconium (ZrO ₂), stabilisé par de l'oxyde de calcium (CAS RN 68937-53-1) d'une teneur en poids d'oxyde de zirconium de 92 % ou plus mais n'excédant pas 97 %
3824.99-96 50	Hydroxyde de nickel dopé avec au minimum 12 % et au maximum 18 % en poids d'hydroxyde de zinc et l'hydroxyde de cobalt, du type utilisé pour la fabrication d'électrodes positives pour accumulateurs
3824.99-96 55	Carrier, sous forme de poudre, constitué de: - Ferrite (oxyde de fer) (CAS RN 1309-37-1) - Oxyde de manganèse (CAS RN 1344-43-0) - Oxyde de magnésium (CAS RN 1309-48-4) - Styène acrylate copolymère destiné à être mélangé à du toner sous forme de poudre, dans la fabrication de bouteilles ou cartouches d'encre/de toner pour télécopieurs, imprimantes d'ordinateurs ou pour photocopieurs (1)
3824.99-96 60	Magnésie électrofondue contenant au moins 15 % en poids de trioxyde de dichrome
3824.99-96 65	Silicate d'aluminium et de sodium, sous forme de sphères d'un diamètre de : - soit 1,6 mm ou plus mais n'excédant pas 3,4 mm, - soit 4 mm ou plus mais n'excédant pas 6 mm
3824.99-96 70	Poudre contenant en poids: - 28 % ou plus mais pas plus de 51 % de talc (CAS RN 14807-96-6), - 30,5 % ou plus mais pas plus de 48 % de dioxyde de silicium (quartz) (CAS RN 14808-60-7), - 17 % ou plus mais pas plus de 26 % d'oxyde d'aluminium (CAS RN 1344-28-1)
3824.99-96 73	Produit de réaction, contenant en poids: - 1% ou plus mais pas plus de 40% d'oxyde de molybdène, - 10% ou plus mais pas plus de 50% d'oxyde de nickel, - 30% ou plus mais pas plus de 70% d'oxyde de tungstène

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3824.99-96 74	Mélange à composition non stoechiométrique: - à structure cristalline, - principalement à base de spinelle d'aluminate de magnésium et d'adjuvants des phases de silicate et d'aluminates, dont 75 % du poids au moins se situe dans la fraction granulométrique comprise entre 1 et 3 mm et dont 25 % au moins se situe dans la fraction granulométrique comprise entre 0 et 1 mm
3824.99-96 77	Préparation consistant en 2,4,7,9-tétraméthyldéc-5-yne-4,7-diol et en dioxyde de silicium
3824.99-96 80	Mélange composé de - 64 % en poids ou plus, mais n'excédant pas 74 % en poids de silice amorphe (CAS RN 7631.86-9) - 25 % en poids ou plus, mais n'excédant pas 35 % en poids de butanone (CAS RN 78-93-3) et - pas plus de 1 % en poids de 3-(2,3-époxypropyl)propyltriméthoxysilane (CAS RN 2530-83-8)
3824.99-96 83	Nitruure de bore cubique (CAS RN 10043-11-5), revêtu de nickel et/ou de phosphure de nickel (CAS RN 12035-64-2)
3824.99-96 87	Oxide de platine (CAS RN 12035-82-4) fixé sur un support poreux en oxyde d'aluminium (CAS RN 1344-28-1), contenant en poids: - 0,1 % ou plus mais pas plus de 1 % de platine, et - 0,5 % ou plus mais pas plus de 5 % de dichlorure d'éthylaluminium (CAS RN 563-43-9)
3826.00-10 20; 3826.00-10 29	Mélange d'esters méthyliques d'acides gras contenant au minimum les composants suivants: - entre 65 % et 75 % en poids d'EMAG en C12, - entre 21 % et 28 % en poids d'EMAG en C14, - entre 4 % et 8 % en poids d'EMAG en C16, et destiné à la fabrication de détergents, de produits d'entretien ménager et d'hygiène corporelle (1)
3826.00-10 50; 3826.00-10 59	Mélange d'esters méthyliques d'acides gras (EMAG) contenant au moins en poids: - 50 % ou plus mais n'excédant pas 58 % d'EMAG en C8, - 35 % ou plus mais n'excédant pas 50 % d'EMAG en C10 destiné à la fabrication d'acides gras en C8 ou C10 ou d'une grande pureté ou de mélanges de ces acides gras, ou d'ester méthylique en C8 ou C10 d'une grande pureté (2)
3901.10-10 20; 3901.40-00 10	Polyéthylène-1-butène haute pression à densité linéaire / PELBD (CAS RN 25087-34-7), sous forme de poudre, avec - un indice de fluidité à chaud (MFR 190°C/2,16 kg) de 16g/10 min ou plus, mais n'excédant pas 24 g/10 min, - une densité (ASTM D 1505) de 0,922 g/m ³ ou plus, mais n'excédant pas 0,926 g/cm ³ , et - une température de ramollissement Vicat d'au moins 94°C
3901.10-90 30	Granulés de polyéthylène contenant en poids 15 % ou plus mais pas plus de 25 % de cuivre

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3901.40-00 20	Polyéthylène basse densité linéaire à base d'octène (LLDPE), sous forme de granulés, utilisé dans la coextrusion de films d'emballage alimentaire souple, et présentant les caractéristiques suivantes: <ul style="list-style-type: none">- 10 % ou plus, mais n'excédant pas 20 % en poids d'octène,- un indice de fluidité à chaud de 9,0 ou plus, mais n'excédant pas 10,0 (conformément à la norme ASTM D 1238 10.0/2.16),- un indice de fusion (190°C/2,16 kg) d'au moins 0,4 g/10 min. ou plus, mais n'excédant pas 0,6 g/10 min.,- une densité (ASTM D4703) de 0,909 g/cm³ ou plus, mais n'excédant pas 0,913 g/cm³,- une surface de gel ne dépassant pas 20 mm² par 24,6 cm³, et- une teneur en antioxydants n'excédant pas 240 ppm
3901.40-00 30	Polyéthylène basse densité linéaire (LLDPE) à base d'octène, fabriqué par une méthode de catalyse Ziegler-Natta, sous forme de granulés, et présentant les caractéristiques suivantes: <ul style="list-style-type: none">- plus de 10 % mais n'excédant pas 20 % en poids de copolymère,- un indice de fluidité à chaud (MFR 190°C/2,16 kg) de 0,7 g/10 min. mais n'excédant pas 0,9 g/10 min., et- une masse volumique (ASTM D4703) de 0,911 g/cm³ ou plus, mais n'excédant pas 0,913 g/cm³ utilisé pour la coextrusion de films pour emballages alimentaires souples
3901.40-00 40	Copolymère séquencé d'éthylène et d'octène, sous forme de pastilles, <ul style="list-style-type: none">- de densité égale ou supérieure à 0,862 mais inférieure à 0,865,- étirable jusqu'à 200 % de sa longueur initiale, au moins,- présentant une hystérésis de 50 % (+10 %),- et une déformation permanente n'excédant pas 20 %, utilisé dans la fabrication de couches pour bébés (2)
3901.90-80 53	Copolymère d'éthylène et d'acide acrylique (CAS RN 9010-77-9) avec <ul style="list-style-type: none">- une teneur en acide acrylique de 18,5 % ou plus mais pas plus de 49,5 % en poids (ASTM D 4094) et- un indice de fluidité à chaud à 14 g/10min (indice de fluidité à chaud 125 °C/2,16 kg, ASTM D 1238) ou plus
3901.90-80 55	Sel de zinc ou de sodium d'un copolymère d'éthylène et d'acide acrylique: <ul style="list-style-type: none">- d'une teneur en acide acrylique égale ou supérieure à 6 % mais n'excédant pas 50 % en poids,- présentant un indice de fluidité (MFR 190 C/2,16 kg, ASTM D1238) de 1g/10 min au minimum
3901.90-80 67	Copolymère fabriqué exclusivement à partir de monomères d'éthylène et d'acide méthacrylique, dont la teneur en poids d'acide méthacrylique est de 11 % ou plus
3901.90-80 70	Copolymère d'éthylène et d'anhydride maléique, contenant ou non un autre comonomère oléfine et présentant un indice de fluidité (MFR 190° C/2,16 kg), ASTM D 1238) de 1,3 g/10 min au minimum
3901.90-80 73	Mélange contenant en poids <ul style="list-style-type: none">- 80 % ou plus, mais pas plus de 94 %, de polyéthylène chloré (CAS RN 64754-90-1) et- 6 % ou plus, mais pas plus de 20 %, de copolymère styrène acrylique (CAS RN 27136-15-8)
3901.90-80 91	Résine ionomère constituée d'un sel d'un copolymère d'éthylène et d'acide méthacrylique
3901.90-80 92	Polyéthylène chlorosulfoné
3901.90-80 93	Copolymère d'éthylène, d'acétate de vinyle et de monoxyde de carbone, destiné à être utilisé comme plastifiant dans la fabrication de feuilles pour toits (1)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3901.90-80 94	Mélanges de copolymère en bloc du type A-B, de polystyrène et de copolymère éthylène-butylène, et de copolymère en bloc du type A-B-A, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids 35 % ou moins de styrène
3901.90-80 97	Polyéthylène chloré, sous forme de poudre
3902.10-00 20	Polypropylène, ne contenant pas de plastifiant: <ul style="list-style-type: none">- d'un point de fusion de plus de 150 °C (d'après la méthode ASTM D 3417),- d'une chaleur de fusion de 15 J/g ou plus mais n'excédant pas 70 J/g,- d'un allongement à la rupture de 1 000 % ou plus (d'après la méthode ASTM D 638),- d'un module de résistance à la rupture par traction (tensile modulus) de 69 MPa ou plus mais n'excédant pas 379 MPa (d'après la méthode ASTM D 638)
3902.10-00 40	Polypropylène, ne contenant pas de plastifiant, présentant les caractéristiques suivants: <ul style="list-style-type: none">- résistance à la traction comprise entre 32 et 60 Mpa (déterminée par la méthode ASTM D638);- résistance à la flexion comprise entre 50 et 90 Mpa (déterminée par la méthode ASTM D 790);- indice de fluage à 230°C/2,16 kg compris entre 5 et 15 g/10 min (déterminé par la méthode D1238);- teneur en polypropylène égale au minimum à 40 % mais ne dépassant pas 80 % en poids,- teneur en fibres de verre égale au minimum à 10 % mais ne dépassant pas 30 % en poids,- teneur en mica égale au minimum à 10 % mais ne dépassant pas 30 % en poids
3902.20-00 10	Polyisobutylène, d'une masse molaire moyenne en nombre (Mn) de 700 ou plus mais n'excédant pas 800
3902.20-00 20	Polyisobutène hydrogéné, sous forme liquide
3902.30-00 91	Copolymère en bloc du type A-B, de polystyrène et d'un copolymère d'éthylène et de propylène, contenant en poids 40 % ou moins de styrène, sous l'une des formes, visées à la note 6 point b) du chapitre 39
3902.30-00 95	Copolymère en bloc du type A-B-A composé: <ul style="list-style-type: none">- d'un copolymère de propylène et d'éthylène, et- de 21 % (± 3 %) en poids de polystyrène
3902.30-00 97	Copolymère d'éthylène-propylène liquide avec: <ul style="list-style-type: none">- un point d'éclair de 250° C ou plus,- un indice de viscosité de 150 ou plus,- une masse moléculaire en nombre (Mn) de 650 ou plus
3902.90-90 52	Copolymère de polyalphaoléfine amorphe, mélange de 1-butène, un polymère avec 1-propène et une résine hydrocarbure de pétrole
3902.90-90 55	Elastomère thermoplastique avec une structure copolymère séquencée A-B-A de polystyrène, polyisobutylène et polystyrène, d'une teneur en polystyrène de 10 % ou plus, mais pas plus de 35 % en poids
3902.90-90 60	Résine 100 % aliphatique non hydrogénée (polymère), présentant les caractéristiques suivants: <ul style="list-style-type: none">- liquide à température ambiante- obtenue par polymérisation cationique de monomères d'alcènes C5- de masse moléculaire moyenne et nombre (Mn) égale à 370 (± 50)- de masse moléculaire moyenne en masse (Mw) égale à 500 (± 100)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3902.90-90 92	Polymères de 4-méthylpent-1-ène
3902.90-90 94	Polyoléfines chlorées, même dans une solution ou en dispersion
3902.90-90 98	Poly-alpha-oléfines synthétiques avec une viscosité à 100° Celsius (mesurée selon la méthode ASTM D-445) comprise entre 3 et 9 centistokes et obtenues par polymérisation d'un mélange de dodécène et de tétradécène, contenant au maximum 40 % de tétradécène
3903.19-00 40	Polystyrène cristallin ayant: - un point de fusion compris entre 268°C et 272°C - un point de solidification compris entre 232°C et 247°C, - contenant ou non des additifs et du matériau de remplissage
3903.90-90 15	Copolymère sous forme de granules contenant en poids: - 78 (± 4 %) de styrène - 9 ± (2 %) d'acrylate de n-butyle, - 11 (± 3 %) de méthacrylate de n-butyle, - 1,5 (± 0,7 %) d'acide méthacrylique et - 0,01 % ou plus mais pas plus de 2,5 % de cire de polyoléfine
3903.90-90 20	Copolymère sous forme de granules contenant en poids: - 83 ± 3 % de styrène - 7 ± 2 % d'acrylate de n-butyle, - 9 ± 2 % de méthacrylate de n-butyle et - 0,01 % ou plus mais pas plus de 1 % de cire de polyoléfine
3903.90-90 25	Copolymère sous forme de granules contenant en poids: - 82 ± 6 % de styrène - 13,5 ± 3 % d'acrylate de n-butyle, - 1 ± 0,5 % d'acide méthacrylate et - 0,01 % ou plus mais pas plus de 8,5 % de cire de polyoléfine
3903.90-90 35 ; 3911.90-99 43	Copolymère de a-méthylstyrène et de styrène, à point de ramollissement supérieur à 113 °C
3903.90-90 38 ; 3904.69-80 88	Polytétrafluoroéthylène (CAS RN 9002-84-0) encapsulé à l'aide d'un copolymère acrylonitrile-styrène (CAS RN 9003-54-7) contenant, en poids, 50 % (± 1) de chaque polymère
3903.90-90 45	Préparation, en poudre, contenant en poids: - 86 % ou plus, mais pas plus de 90 % de copolymère styrène/acrylique et - 9 % ou plus, mais pas plus de 11 % d'éthoxylate d'acides gras (CAS RN 9004-81-3)
3903.90-90 46	Copolymère sous forme de granules ayant une teneur en poids de: - 74 % (± 4 %) de styrène, - 24 % (± 2 %) d'acrylate de n-butyle et - 0,01 % ou plus mais pas davantage que 2 % d'acide méthacrylique
3903.90-90 55	Préparation, en suspension aqueuse, contenant en poids: - 25 % ou plus, mais pas plus de 26 % de copolymère styrène/acrylique et - 5 % ou plus, mais pas plus de 6 % de glycol

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3903.90-90 60 ; 3911.90-99 60	Copolymère de styrène et d'anhydride maléique, sous forme de paillettes ou de poudre, partiellement estérifié ou totalement modifié chimiquement, d'une masse moléculaire moyenne (Mn) n'excédant pas 4500
3903.90-90 65	Copolymère de styrène avec 2,5-Furandione et (1-méthyléthyl)benzène sous forme de paillets ou de poudre (numéro CAS RN 26762-29-8)
3903.90-90 70	Copolymère sous forme de granules ayant une teneur en poids de: - 75 % (\pm 7 %) de styrène et - 25 % (\pm 7 %) de méthacrylate de méthyle
3903.90-90 80	Grains de copolymères de styrène et de divinylbenzène, d'un diamètre minimal de 150 μ m et maximal de 800 μ m et contenant en poids: - 65 % au minimum de styrène, - 25% au maximum de divinylbenzène, entrant dans la fabrication de résines échangeuse d'ions (1)
3903.90-90 86	Mélange contenant, en poids: - 45 % au moins de polymères de styrène, mais pas plus de 65 % - 35 % au moins de poly(phénylène éther), mais pas plus de 45 % - pas plus de 10 % d'autres d'additifs, et présentant un ou plusieurs des effets de couleur spéciaux suivants: - aspect métallique ou perle avec métamérisme angulaire dû à la présence d'au moins 0,3 % d'un pigment à base de paillettes, - fluorescence, mise en évidence par une émission de lumière lors de l'absorption du rayonnement ultraviolet, - blanc brillant, caractérisé par une valeur L* égale ou supérieure à 92, une valeur b* inférieure ou égale à 2 et une valeur a* comprise entre -5 et 7 dans le modèle colorimétrique CIELab
3904.10-00 20	Poudre de polychlorure de vinyle, non mélangée à d'autres substances et ne contenant aucun monomère d'acétate de vinyle, présentant: - un degré de polymérisation de 1 000 (\pm 300) unités monomères, - un coefficient de conductivité thermique (K) de 60 ou plus, mais n'excédant pas 70, - une teneur en matières volatiles inférieure à 2,00 % en poids, - un taux de refus au tamis n'excédant pas 1 % de poids pour une largeur de maille de 120 μ m, destinée à la fabrication de séparateurs de batterie (1)
3904.30-00 30 ; 3904.40-00 91	Copolymère de chlorure de vinyle, d'acétate de vinyle et d'alcool vinylique, contenant en poids: - 87 % ou plus mais pas plus de 92 % de chlorure de vinyle, - 2 % ou plus mais pas plus de 9 % d'acétate de vinyle et - 1 % ou plus mais pas plus de 8 % d'alcool vinylique, sous l'une des formes visées à la note 6 points a) et b) du chapitre 39, destiné à la fabrication de produits de la position 3215 ou 8523 ou à être utilisé dans la fabrication de revêtements pour récipients et systèmes de fermeture des types utilisés pour les denrées alimentaires et les boissons (1)
3904.50-90 92	Copolymère de chlorure de vinylidène et de méthacrylate utilisé dans la fabrication de monofilaments (1)
3904.61-00 20	Copolymère de tétrafluoroéthylène et de trifluoro (heptafluoropropoxy) éthylène, contenant 3,2 % ou plus mais pas plus de 4,6 % en poids de trifluoro (heptafluoropropoxy) éthylène et moins de 1 mg/kg d'ions fluorure extractibles

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3904.69-80 81	Poly(fluorure de vinylidène) (CAS RN 24937-79-9)
3904.69-80 85	Copolymère d'éthylène et de chlorotrifluoroéthylène, même modifié par de l'hexafluorisobutylène, sous forme de poudre, même avec charges
3904.69-80 94	Copolymère d'éthylène et de tétrafluoroéthylène
3904.69-80 96	Polychlorotrifluoroéthylène, sous l'une des formes visées à la note 6 points a) et b) du chapitre 39
3904.69-80 97	Copolymère de chlorotrifluoroéthylène et de difluorure de vinylidène
3905.30-00 10	Préparation visqueuse, composé principalement de poly(alcool vinylique) (CAS RN 9002-89-5), d'un solvant organique et d'eau, utilisée comme revêtement de protection des disques(wafers) lors de la fabrication de semi-conducteurs (2)
3905.91-00 40	Copolymère d'éthylène et d'alcool vinylique hydrosoluble (CAS RN 26221-27-2), contenant en poids pas plus de 38 % de l'unité monomère éthylène
3905.99-90 95	Polyvinylpyrrolidone hexadécylée ou eicosylée
3905.99-90 96	Polymère de formol de vinyle, sous l'une des formes visées à la note 6 point b) du chapitre 39, d'une masse molaire moyenne en poids (Mw) de 25 000 ou plus mais n'excédant pas 150 000 et contenant en poids : - 9,5 % ou plus mais pas plus de 13 % de groupes acétyle, évalués en acétate de vinyle, et - 5 % ou plus mais pas plus de 6,5 % de groupes hydroxy, évalués en alcool vinylique
3905.99-90 97	Povidone (DCI)-iode (CAS RN 25655-41-8)
3905.99-90 98	Poly(pyrrolidone de vinyle), substitué partiellement par des groupes triacontyl, contenant en poids 78% ou plus mais pas plus de 82% de groupes triacontyl
3906.90-60	Copolymère d'acrylate de méthyle, d'éthylène et d'un monomère contenant un groupe carboxyle non terminal présent en tant que substituant, contenant en poids 50 % ou plus d'acrylate de méthyle, même mélangé avec du dioxyde de silicium
3906.90-90 10	Produit de polymérisation d'acide acrylique avec de faibles quantités d'un monomère polyinsaturé, destiné à la fabrication de médicaments des nrs. 3003 ou 3004 (1)
3906.90-90 23	Copolymère de méthacrylate de méthyle, d'acrylate de butyle, de méthacrylate de glycidyle et de styrène (CAS RN 37953-21-2), d'un poids équivalent d'époxy ne dépassant pas 500, sous la forme de paillettes avec une taille de particule n'excédant pas 1 cm
3906.90-90 27	Copolymère de méthacrylate de stéaryle, d'acrylate d'isooctyl d'acide acrylique, dissous dans du palmitate d'isopropyle
3906.90-90 33	Copolymère d'acrylate de butyle et de méthacrylate d'alkyle, de type core-shell, de taille de particules de 5 µm ou plus mais pas plus de 10 µm
3906.90-90 37	Copolymère de triméthacrylate de triméthylolpropane et de méthacrylate de méthyle (CAS RN 28931-67-1), sous forme de microsphères d'un diamètre moyen de 3 µm

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3906.90-90 40	Polymère acrylique transparent, conditionné en paquets de 1 kg au maximum, non destiné à la vente au détail, présentant les caractéristiques suivants: <ul style="list-style-type: none">- viscosité n'excédant pas 50 000 Pa.s à 120°C, telle que déterminée selon la méthode d'essai ASTM D 3835,- masse moléculaire moyenne en masse (Mw) supérieure à 500 000 mais n'excédant pas 1 200 000, d'après un essai réalisé par chromatographie d'exclusion (GPC),- teneur résiduelle en monomère inférieure à 1 %
3906.90-90 41	Poly(acrylate d'alkyle) avec une chaîne d'alkyle ester de C10-C30
3906.90-90 43	Copolymère d'esters méthacryliques, d'acrylate de butyle et de diméthylsiloxanes cycliques (CAS RN 143106-82-5)
3906.90-90 50	Polymères d'esters de l'acide acrylique avec un ou plusieurs des monomères suivants dans la chaîne: <ul style="list-style-type: none">- oxyde de chlorométhyle et de vinyle,- oxyde de chloroéthyle et de vinyle,- chlorométhylstyrène,- chloroacétate de vinyle,- acide méthacrylique,- ester monobutylique d'acide butènedioïque, contenant en poids pas plus de 5 % de chacune des unités monomériques, sous l'une des formes visées à la note 6 point b) du chapitre 39
3906.90-90 53	Poudre de polyacrylamide ayant une dimension particulière moyenne inférieure à 2 microns et un point de fusion de plus de 260°C, contenant, en poids: <ul style="list-style-type: none">- 75 % ou plus mais pas plus de 85 % de polyacrylamide et- 15 % ou plus mais pas plus de 25 % de polyéthylène glycol
3906.90-90 60	Dispersion aqueuse, contenant en poids: <ul style="list-style-type: none">- plus de 10 % mais n'excédant pas 15 % d'éthanol et- plus de 7 % mais n'excédant pas 11 % d'un produit de réaction de poly(époxyalkylméthacrylate-co-divinylbenzène) avec un dérivé du glycérol
3906.90-90 73	Préparation contenant en poids: <ul style="list-style-type: none">- 33 % ou plus mais pas plus de 37 % de copolymère de méthacrylate de butyle et d'acide méthacrylique,- 24 % ou plus mais pas plus de 28 % de propylène glycol et- 37 % ou plus mais pas plus de 41 % d'eau
3907.10-00 10	Mélange de copolymère oxirane-trioxane et de polytétrafluoroéthylène
3907.10-00 20	Polyoxyméthylène avec des extrémités acétyle, contenant du polydiméthylsiloxane et des fibres d'un copolymère d'acide téréphthalique et du 1,4-phénylènediamine
3907.20-11 10	Poly(oxyde d'éthylène) d'une masse molaire moyenne en nombre (Mn) de 100 000 ou plus
3907.20-11 20	Bis-[méthoxypoly(éthylène glycol)]-maléimidopropionamide, chimiquement modifié par de la lysine, d'une masse molaire moyenne en nombre (Mn) de 40 000

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3907.20-11 60	Mélange de: - a-[3-[3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyle)-4-hydroxyphényle]-1-oxopropyl]-w-hydroxypoly(oxo-1,2-éthanediyl) (CAS RN 104810-48-2) et - a-[3-[3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyle)-4-hydroxyphényle]-1-oxopropyl]-w-[3-[3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyle)-4-hydroxyphényle]-1-oxopropoxy]poly(oxo-1,2-éthanediyle) (CAS RN 104810-47-1)
3907.20-20 20	Polytétraméthylèen éther glycol avec un poids moléculaire (Mw) d'au moins 2700 mais n'excédant pas 3100 (CAS RN 25190-06-1)
3907.20-20 25	Copolymère d'oxyde de propylène et d'oxyde de butylène, monododécyléther, contenant en poids: - 48 % ou plus mais pas plus de 52 % d'oxyde de propylène, et - 48 % ou plus mais pas plus de 52 % d'oxyde de butylène
3907.20-20 30	Mélange, contenant en poids 70 % ou plus mais pas plus de 80 % d'un polymère de glycérol et de 1,2-époxypropane et 20 % ou plus mais pas plus de 30 % d'un copolymère de maléate de dibutyle et de N-vinyl-2-pyrrolidone
3907.20-20 35	Mélange contenant en poids: - 5 % ou plus mais n'excédant pas 15 % d'un copolymère de glycérol, d'oxyde de propylène et d'oxyde d'éthylène (CAS RN 9082-00-2) - 85 % ou plus mais n'excédant pas 95 % d'un copolymère de saccharose, d'oxyde de propylène et d'oxyde d'éthylène (CAS RN 26301-10-0)
3907.20-20 40	Copolymère de tétrahydrofuranne et de 3-méthyl tétrahydrofuranne d'une masse molaire moyenne en nombre (Mn) de 3500 (\pm 100)
3907.20-20 50 ; 3907.20-99 75	Oxyde de poly(p-phénylène] sous forme de poudre; - présentant une température de transition vitreuse de 210 °C - d'un poids moléculaire moyen (pm) égal ou supérieur à 35 000, mais n'excédant pas 80 000 - avec un indice logarithmique de viscosité égal ou supérieur à 0,2, mais n'excédant pas 0,6 dl/gramme
3907.20-20 60	Éther monobutylique de propylène glycol (CAS RN 9003-13-8) d'une alcalinité n'excédant pas 1 ppm de sodium
3907.20-99 15	Poly(oxypropylène) ayant des groupes terminaux alkoxy-silyl
3907.20-99 20	2,3-Bis(méthylpolyoxyéthylène-oxy)-1-[(3-maléimido-1-oxopropyl)amino]propyloxy propane (CAS RN 697278-30-1), d'un poids moléculaire (Mw) d'au moins 20 kDa, modifié ou non par une entité chimique, rendant possible la liaison de PEG avec une protéine ou un peptide
3907.20-99 30	Homopolymère de 1-chloro-2,3-époxypropane (épichlorhydrine)
3907.20-99 40	N-(méthoxypoly(éthylène glycol)-N-(1-acétyl-(2-méthoxypoly(éthylène glycol))-glycine (CAS RN 600169-00-4) avec un poids moléculaire (Mw), pour le polyéthylène glycol, de 40 kDa
3907.20-99 45	Copolymère d'oxyde d'éthylène et d'oxyde de propylène, ayant des groupes terminaux aminopropyl et méthoxy
3907.20-99 50	Polymère de type perfluoropolyéther à terminaison vinyl-silyle ou ensemble de deux éléments, comprenant le même polymère de type perfluoropolyéther à terminaison vinyl-silyle comme ingrédient principal

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3907.20-99 55	Ester de succinimidyl d'acide propionique méthoxy de glycol de poly(éthylène), d'une masse molaire moyenne en nombre (Mn) de 5000
3907.20-99 60	Polytétraméthylène oxyde di-p-aminobenzoate
3907.20-99 70	a-[3-(3-Maleimido-1-oxopropyl)amino]propyl-w-methoxy, polyoxyéthylène (CAS RN 883993-35-9) (EN)
3907.30-00 15	Résine époxyde, sans halogène, - présentant une teneur en phosphore supérieure à 2 % en poids du contenu solide, aggloméré par un liant chimique dans la résine époxyde, - présentant une teneur en chlorure hydrolysable nulle ou inférieure à 300 ppm et - contenant un solvant, destinée à être utilisée dans la fabrication de feuilles ou rouleaux préimprimés utilisés pour la production de circuits imprimés (1)
3907.30-00 25	Résine époxyde - contenant, en poids 21 % ou plus de brome - présentant une teneur en chlorure hydrolysable nulle ou inférieure à 500 ppm et - contenant un solvant
3907.30-00 40; 3926.99-97 70	Résine époxyde, contenant en poids 70 % ou plus de dioxyde de silicium, destinée à l'encapsulation de produits des n° 8533, 8535, 8536, 8541, 8542 ou 8548 (1)
3907.30-00 60	Résine de polyglycérol polyglycidyl éther (CAS RN 118549-88-5)
3907.30-00 70	Préparation de résine époxy (CAS RN 29690-82-2) et de résine phénolique (CAS RN 9003-35-4) contenant, en poids: - 65 % ou plus, mais pas plus de 75 %, de dioxyde de silicium (CAS RN 60676-86-0), et - aucun ou pas plus de 0,5 % de noir de carbone (CAS RN 1333-86-4)
3907.40-00 35	a-Phénoxycarbonyl-w-phénoxy poly[oxy(2,6-dibromo-1,4- phénylène) isopropylidène(3,5-dibromo-1,4-phénylène)oxycarbonyl] (CAS RN 94334-64-2)
3907.40-00 45	a-(2,4,6-Tribromophényl)-w-(2,4,6-tribromophénoxy)poly[oxy(2,6-dibromo-1,4-phénylène)isopropylidène (3,5-dibromo-1,4-phénylène)oxycarbonyl] (CAS RN 71342-77-3)
3907.40-00 70	Polycarbonate de phosgène et bisphénol A: - contenant en poids 12 % ou plus mais pas plus de 26 % d'un copolymère de chlorure d'isophthaloyle, de chlorure de téréphthaloyle et de résorcinol - avec extrémités de p-cumylphénol, et - présentant un poids moléculaire moyen (pm) égal ou supérieur à 29 900, mais n'excédant pas 31 900
3907.40-00 80	Polycarbonate de dichlorure de carbonique, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis[2,6-dibromophénol] et 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis[phénol] avec extrémités de 4-(1-méthyl-1-phényléthyl)phénol
3907.69-00 10	Copolymère d'acide téréphthalique et d'acide isophthalique avec de l'éthylène glycol, du butane-1,4-diol et de l'hexane-1,6-diol
3907.69-00 40	Pastilles ou granulés de poly(éthylène téréphthalate): - de densité égale ou supérieure à 1,23 mais inférieure à 1,27 à 23°C, et - ne contenant pas plus de 10 % en poids d'autres régulateurs ou additifs

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3907.70-00	Poly (acide lactique)
3907.91-90 10	Prépolymère de phtalate de diallyle, sous forme de poudre
3907.99-05 20	Copolyester cristal liquide à point de fusion non inférieur à 270 °C, avec ou sans charges
3907.99-80 10	Poly(oxy-1,4-phénylènegarbone) (CAS RN 26099-71-8), sous forme de poudre
3907.99-80 25	Copolymère, constitué d'au minimum 72 % en poids d'acide téréphthalique et/ou de ses isomères et de cyclohexane diméthanol
3907.99-80 30; 3913.90-00 20	Poly(hydroxyalcanoate), composé essentiellement de poly(3-hydroxybutyrate)
3907.99-80 35	Copolymère sous forme de liquide clair de couleur jaune pâle, constitué: - d'isomères d'acide phtalique et/ou de diacides gras - de diols aliphatiques et - de groupes terminaux d'acides gras présentant - un indice d'hydroxyle de 120 mg de KOH ou plus mais n'excédant pas 350 mg de KOH - une viscosité à 25°C de 2000 cP ou plus mais n'excédant pas 8000 cP et - un indice d'acidité inférieur à 10 mg de KOH/g
3907.99-80 40	Polycarbonate de phosgène, bisphénol A, résorcinol, chlorure d'isophthaloyl, chlorure de téréphthaloyl et polysiloxane avec extrémités de p-cumylphénol, présentant un poids moléculaire moyen (pm) égal ou supérieur à 24 100, mais n'excédant pas 25 900
3907.99-80 70	Copolymère d'éthylène téréphthalate et de cyclohexane diméthanol contenant plus de 10 % en poids de cyclohexane diméthanol
3907.99-80 80	Copolymère, composé d'au moins 72 % en poids d'acide téréphthalique et/ou de ses dérivés ainsi que de cyclohexandiméthanol, complété de diols linéaires et/ou cycliques
3908.90-00 10	Poly(iminométhylène-1,3-phénylènegarboneiminoadipoyl), sous l'une des formes visées à la note 6 point b) du chapitre 39
3908.90-00 30	Produit de réaction de mélanges d'acides octadécanecarboxyliques polymérisés avec un polyétherdiamine aliphatique
3908.90-00 55	Polymère d'acide 1,4-benzènedicarboxylique avec 2-méthyl-1,8-octanediamine et 1,9-nonanediamine, sous forme de poudre (CAS RN 169284-22-4)
3908.90-00 70	Copolymère contenant: - du 1,3-benzènediméthanimine (CAS RN 1477-55-0) et - de l'acide adipique (CAS RN 124-04-9) contenant ou non de l'acide isophtalique (CAS RN 121-91-5)
3909.20-00 10	Mélange de polymères contenant, en poids: - 60 % ou plus mais pas plus de 75 %, de résine de mélanine ((CAS RN 9003-08-1), - 15 % ou plus mais pas plus de 25 %, de silice (CAS RN 14808-60-7 ou 60676-86-0), - 5 % ou plus mais pas plus de 15 %, de cellulose (CAS RN 9004-34-6), et - 1 % ou plus mais pas plus de 15 %, de résine phénolique (CAS RN 25917-04-8)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3909.40-00 20	Résine thermodurcissable sous forme de poudre dans laquelle les particules magnétiques ont été uniformément réparties, destinée à la fabrication d'encre pour photocopieurs, télécopieurs, imprimantes et appareils multifonctions (1)
3909.50-90 10	Photopolymère liquide hydrosoluble durcissable par UV, consistant en un mélange contenant, en poids, - 60 % ou plus d'oligomères polyuréthane acrylate bifonctionnels et - 30 % (\pm 8 %) de (méth)acrylates monofonctionnels et trifonctionnels et - 10 % (\pm 3 %) de (méth)acrylates monofonctionnels à fonction hydroxyle
3909.50-90 20	Préparation contenant au poids: - 14 % ou plus mais pas plus de 18 % de polyurethane éthoxylé modifié avec des groupements hydrophobes, - 3 % ou plus mais pas plus de 5 % d'amidon modifié par voie enzymatique et - 77 % ou plus mais pas plus de 83 % d'eau
3909.50-90 30	Préparation contenant au poids: - 16 % ou plus mais pas plus de 20 % de polyuréthane éthoxylé modifié avec des groupements hydrophobes, - 19 % ou plus mais pas plus de 23 % de d'éther butylique du diéthylène glycol et - 60 % ou plus mais pas plus de 64 % d'eau
3909.50-90 40	Préparation contenant au poids: - 34 % ou plus mais pas plus de 36 % de polyuréthane éthoxylé modifié avec des groupements hydrophobes, - 37 % ou plus mais pas plus de 39 % de propylène glycol et - 26 % ou plus mais pas plus de 28 % d'eau
3910.00-00 15	Diméthylsiloxane, Méthylsiloxane (oxyde de propylène(polypropylène)) à terminaisons triméthylsiloxy (CAS RN 68957-00-6)
3910.00-00 20	Copolymère en bloc de poly(méthyl-3,3,3-trifluoropropylsiloxane) et de poly[méthyl(vinyl)siloxane]
3910.00-00 25	Préparations contenant en poids: - au moins 10 % de 2-hydroxy-3-[3-[1,3,3,3-tetraméthyl-1-[(triméthylsilyl)oxy]disiloxanyl]propoxy]propyl-2-méthyl-2-propénoate (CAS RN 69861-02-5), et - au moins 10 % de silicone polymère à terminaison en a-Butyldiméthylsilyl-w-3-[(2-méthyl-1-oxo-2-propén-1-yl)oxy]propyl (CAS RN 146632-07-7)
3910.00-00 35	Préparations contenant en poids: - au moins 30 % de polydiméthylsiloxane à terminaison en a-Butyldiméthylsilyl-w-(3-méthacryoxy-2-hydroxypropyloxy)propyldiméthylsilyl (CAS RN 662148-59-6) et - au moins 10 % de N,N-diméthylacrylamide (CAS RN 2680-03-7)
3910.00-00 40	Silicones des types utilisés pour la fabrication d'implants chirurgicaux à long terme
3910.00-00 45	Polymère de diméthylsiloxane à terminaison hydroxy d'une viscosité de: 38-45 mPa.s (CAS RN 70131-67-8)
3910.00-00 50	Adhésif sensible à la pression en silicone, contenant de la gomme copoly(diméthylsiloxane/diphénylsiloxane) et des solvants

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3910.00-00 55	Préparation contenant en poids: <ul style="list-style-type: none">- 55 % ou plus mais pas plus de 65 % de polydiméthylsiloxane à terminaison vinyle (CAS RN 68083-19-2),- 30 % ou plus mais pas plus de 40 % de silice triméthylée et diméthylée à terminaison vinyle (CAS RN 68988-89-6) et- 1 % ou plus mais pas plus de 5 % d'acide silicique, de sel de sodium, de produits de la réaction entre l'alcool isopropylique et le chlorotriméthylsilane (CAS RN 68988-56-7)
3910.00-00 60	Polydiméthylsiloxane, substitué ou non par des groupements polyéthylène glycol et trifluoropropyle, avec groupements méthacrylate terminaux
3910.00-00 70	Revêtement de passivation en silicone sous forme primaire, destiné à protéger les bords des dispositifs à semi-conducteurs et à prévenir les courts-circuits
3910.00-00 80	Polydiméthylsiloxane à terminaison monométhacryloxypropyle
3911.10-00 81	Résine hydrocarbure non-hydrogénée obtenu par polymérisation d'alcènes cycloaliphatiques C-5 à C-10 à raison de plus de 75 % en poids et d'alcènes aromatiques à raison de plus de 10 % en poids, mais pas plus de 25 %, donnant une résine hydrocarbure présentant: <ul style="list-style-type: none">- d'un indice d'iode supérieur à 120 et- une couleur Gardner de plus de 10 pour le produit pur, ou- une couleur Gardner de plus de 8 pour une solution à 50 % en poids par volume de toluène (d'après la méthode ASTM D6166)
3911.90-19 20	Ensemble de deux composants, dans un rapport volumique de 1:1, destiné à produire un polydicyclopentadiène thermodurcissable après mélange, chacun des deux composants contenant les éléments suivants: <ul style="list-style-type: none">- 83 % ou plus en poids de 3a,4,7,7a-tétrahydro-4,7-méthanoidène (dicyclopentadiène),- une caoutchouc synthétique,- même contenant en poids 7 % ou plus de tricyclopentadiène et chaque composant séparé contenant: <ul style="list-style-type: none">- soit un composé d'aluminium-alkyle,- soit un complexe organique de tungstène- soit un complexe organique de molybdène
3911.90-19 30	Copolymère d'éthylèneimine et dithiocarbamate d'éthylèneimine, dans une solution aqueuse d'hydroxyde de sodium
3911.90-19 40	Résine de m-Xylene formaldéhyde
3911.90-19 50	Sel de sodium de polycarboxylate obtenu à partir de 2,5-furannedione et 2,4,4-triméthylpentène, sous forme de poudre
3911.90-19 60	Formaldéhyde, polymère avec 1,3-diméthylbenzène et tert-butylphénol (CAS RN 60806-48-6)
3911.90-19 70	Préparation contenant: <ul style="list-style-type: none">- de l'acide cyanique, de l'ester C,C'-[(1-méthyléthylidène)di-4,1-phénylène], un homopolymère (CAS RN 25722-66-1),- du 1,3-bis(4-cyanophényl)propane (CAS RN 1156-51-0),- dans une solution de butanone (CAS RN 78-93-3) d'une teneur inférieure à 50 % en poids
3911.90-99 25	Copolymère de vinyltoluène et d'a-méthylstyrène

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3911.90-99 30	1,4:5,8-diméthanonaphthalène, 2-éthylidène-1,2,3,4,4a,5,8,8a-octahydro-polymère avec 3a,4,7,7a-tétrahydro-4,7-méthano-1H-indène, hydrogéné
3911.90-99 35	Copolymère alterné d'éthylène et d'anhydride maléique (EMA)
3911.90-99 40	Sel mixte de calcium et de sodium d'un copolymère d'acide maléique et d'oxyde de méthyle et de vinyle, ayant une teneur en calcium de 9 % ou plus mais pas plus de 16 % en poids
3911.90-99 45	Copolymère d'acide maléique et d'oxyde de méthyle et de vinyle
3911.90-99 53	Polymère hydrogéné de 1,2,3,4,4a,5,8,8a-octahydro-1,4:5,8-diméthanonaphthalène, de 3a,4,7,7a-tétrahydro-4,7-méthano-1H-indène et de 4,4a,9,9a-tétrahydro-1,4-méthano-1H-fluorène (CAS RN 503442-46-4)
3911.90-99 57	Polymère hydrogéné de 1,2,3,4,4a,5,8,8a-octahydro-1,4:5,8-diméthanonaphthalène et de 4,4a,9,9a-tétrahydro-1,4-méthano-1H-fluorène (CAS RN 503298-02-0)
3911.90-99 65	Sel de calcium et de zinc d'un copolymère d'acide maléique et d'oxyde de méthyl et de vinyle
3911.90-99 86	Copolymère d'éther méthylvinyle et d'anhydride d'acide maléique (CAS RN 9011-16-9)
3912.11-00 30	Triacétate de cellulose (CAS RN 9012-09-3)
3912.11-00 40	Poudre de diacétate de cellulose
3912.39-85 10	Éthylcellulose non plastifiée
3912.39-85 20	Éthylcellulose, sous forme de dispersion aqueuse contenant de l'hexadécane-1-ol et du sulfate de sodium et de dodécyle, contenant en poids (27 ± 3) % d'éthylcellulose
3912.39-85 30	Cellulose, à la fois hydroxyéthylée et alkylée d'une longueur de chaîne alkyle de 3 atomes de carbone ou plus
3912.39-85 40	Hypromellose (DCI) (CAS RN 9004-65-3)
3912.39-85 50	Polyquaternium-10 (CAS RN 68610-92-4)
3912.90-10 20	Phtalate d'hydroxypropyl méthylcellulose
3913.90-00 30	Protéine, modifiée chimiquement ou par voie enzymatique par carboxylation et/ou addition d'acide phtalique, même hydrolysées, présentant une masse moléculaire moyenne en masse (Mw) inférieure à 350 000
3913.90-00 85	Hyaluronate de sodium stérile (CAS RN 9067-32-7)
3913.90-00 95	Acide chondroitinesulfurique, sel de sodium (CAS RN 9082-07-9)
3916.20-00 91	Profilés de poly(chlorure de vinyle) pour la construction de parement de mur de soutien/palplanches, contenant les additifs suivants: <ul style="list-style-type: none">- dioxyde de titane- poly(méthacrylate de méthyle)- carbonate de calcium- agents liants

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3916.90-10 10	Joncs à structure cellulaire, constitués: <ul style="list-style-type: none">- de polyamide-6 ou poly(époxy anhydride),- le cas échéant, de polytétrafluoroéthylène, (au minimum 7 % et au maximum 9 % en poids)- de matières de charge inorganiques (au minimum 10 % et au maximum 25 % en poids)
3917.40-00 91	Connecteurs en plastique contenant des joints toriques, une patte de fixation et un système de déverrouillage, destinés à être insérés dans les tuyaux de carburant des automobiles
3919.10-19 10; 3919.10-80 25; 3919.90-80 31	Feuille réfléchissante, constituée d'une couche de polyuréthane présentant, sur une face, des marques de sécurité contre la contrefaçon, l'altération ou la substitution de données ou la duplication, ou une marque officielle pour un usage déterminé, et des billes de verre encastrées et, sur l'autre face, une couche adhésive, recouverte sur une face ou sur les deux faces d'une feuille de protection amovible.
3919.10-80 27; 3919.90-80 20	Film de polyester: <ul style="list-style-type: none">- revêtu sur une face d'un adhésif acrylique sensible à la température qui se décolle à des températures comprises entre 90 °C et 200 °C et d'une pellicule de protection amovible en polyester, et- non revêtu sur l'autre face ou revêtu d'un adhésif acrylique sensible à la pression ou d'un adhésif acrylique sensible à la température qui se décolle à des températures comprises entre 90 °C et 200 °C, et d'une pellicule de protection amovible en polyester
3919.10-80 35	Feuille réfléchissante, constituée d'une couche de poly(chlorure de vinyle), une couche de polyester alkyde, présentant, sur une face, des marques de sécurité contre la contrefaçon, l'altération ou la substitution de données ou la duplication, ou une marque officielle pour un usage déterminé, seulement visible au moyen d'un éclairage rétro réfléchissant, et des billes de verre encastrées et, sur l'autre face, une couche adhésive, recouverte sur une face ou sur les deux faces d'une feuille de protection amovible
3919.10-80 37	Film de polytétrafluoroéthylène: <ul style="list-style-type: none">- d'une épaisseur de 100 µm au minimum,- présentant un allongement à la rupture de 100 % au maximum,- revêtu sur une face d'un adhésif silicone sensible à la pression
3919.10-80 40; 3919.90-80 43	Film de poly(chlorure de vinyle) noir: <ul style="list-style-type: none">- d'une brillance supérieure à 30 degrés, mesurée selon la méthode d'analyse ASTM D 2457,- recouvert ou non, sur une face, d'un film de protection en poly(éthylène téréphtalate) et, sur l'autre, d'un adhésif rainuré sensible à la pression et d'une pellicule de protection amovible
3919.10-80 43; 3919.90-80 26	Film d'éthylène-acétate de vinyle: <ul style="list-style-type: none">- d'une épaisseur de 100 µm ou plus,- revêtu sur une face d'un adhésif acrylique sensible à la pression ou sensible aux UV et d'une pellicule de protection en polyester ou en polypropylène
3919.10-80 45; 3919.90-80 45	Bande renforcée en mousse de polyéthylène, revêtue sur les deux faces, d'un adhésif acrylique sensible à la pression, à microcanaux et, sur une face, d'une feuille protection amovible, d'une épaisseur d'application de 0,38 mm ou plus mais n'excédant pas 1,53 mm
3919.10-80 50; 3919.90-80 41; 3920.10-89 25	Film adhésif constitué d'une base en copolymère d'éthylène et d'acétate de vinyle (EVA) d'une épaisseur de 70 µm ou plus et d'une partie adhésive de type acrylique d'une épaisseur de 5 µm ou plus, utilisé lors du polissage et/ou de la découpe de disques de silicium (1)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3919.10-80 55; 3919.90-80 53	Bande de mousse acrylique, recouverte sur une face d'un adhésif activatable à la chaleur ou d'un adhésif acrylique sensible à la pression et sur l'autre face d'un adhésif acrylique sensible à la pression et d'un feuille de protection amovible, d'une adhésion par pelage (peel adhesion) à un angle de 90° de plus de 25 N/cm (d'après la méthode ASTM D 3330)
3919.10-80 57; 3919.90-80 30; 3920.61-00 30	Feuille réfléchissante constituée: - d'une film polymère acrylique ou de polycarbonate dont une des faces est entièrement estampée d'un motif régulier, - recouvert sur une face ou sur les deux faces d'une ou plusieurs couches de matière plastique ou ayant subi une métallisation, et - éventuellement recouvert sur une face d'une couche adhésive et d'une pellicule amovible
3919.10-80 63	Feuille réfléchissante consistant en - une couche de résine acrylique présentant des marques de sécurité contre la contrefaçon, l'altération ou la substitution de données ou la duplication, ou une marque officielle pour un usage déterminé, - une couche de résine acrylique ayant intégré des billes de verre, - une couche de résine acrylique durcie par un agent de réticulation, la mélamine - une couche métallique, - un adhésif acrylique et - une pellicule de protection
3919.10-80 70; 3919.90-80 75	Rouleaux de feuilles de polyéthylène: - auto-adhésives sur une face, - d'une épaisseur totale de 0,025 mm ou plus mais pas plus de 0,09 mm, - d'une largeur totale de 60 mm ou plus mais pas plus de 1110 mm, d'un type utilisé pour la protection de la surface de produits classés dans les positions 8521 et 8528
3919.10-80 73; 3919.90-80 50	Feuilles réfléchissante autoadhésive, découpée ou non en morceaux: - présentant ou non un filigrane, - avec ou sans couche de ruban adhésif sur un côté, la feuille réfléchissante consiste en - une couche de polymère acrylique ou vinylique, - une couche de polyméthacrylate de méthyle ou de polycarbonate contenant des microprismes, - une couche ayant subi une métallisation - une couche adhésive, et - une feuille détachable - comportant ou non une couche supplémentaire de polyester
3919.10-80 75; 3919.90-80 80	Feuille réfléchissante auto-adhésive, constituée de plusieurs couches: - copolymère de résine acrylique, - polyuréthane, - couche métallisée présentant, sur une face, des marques laser contre la contrefaçon, l'altération ou la substitution de données ou la duplication, ou une marque officielle pour un usage déterminé - microsphères de verre, et - couche adhésive, recouverte sur une face ou sur les deux faces d'une feuille d'une pellicule de protection amovible

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3919.10-80 85; 3919.90-80 28	Film de poly(chlorure de vinyle), de poly(éthylènetéréphtalate), de polyéthylène ou de toute autre polyoléfine: - revêtu sur une face d'un adhésif acrylique sensible aux UV et d'une pellicule de protection - d'une épaisseur totale au moins égale à 65 µm sans la pellicule de protection
3919.90-80 19	Film autocollant transparent en poly(éthylène téréphtalate): - sans aucune impureté ou défaut, - revêtu, sur une face, d'un adhésif acrylique sensible à la pression et d'une pellicule de protection, et, sur l'autre, d'une couche antistatique d'un composé ionique organique de choline, - recouvert ou non d'une couche antipoussières imprimable constituée d'un composé organique modifié de type alkyl à longue chaîne, - d'une épaisseur totale sans la feuille de protection de 54 µm ou plus mais n'excédant pas 64 µm - d'une largeur supérieure à 1 295 mm mais n'excédant pas 1305 mm
3919.90-80 21	Film de polytétrafluoroéthylène, - d'une épaisseur de 50 µm ou plus, mais pas plus de 155 µm, - d'une largeur de 6,30 mm ou plus, mais pas plus de 585 mm, - présentant un allongement à la rupture de 200 % au maximum, et - revêtu sur une face d'un adhésif silicone sensible à la pression d'une épaisseur n'excédant pas 40 µm
3919.90-80 22	Film de polyester, de polyéthylène ou de polypropylène recouvert sur une ou sur les deux faces d'un adhésif acrylique ou à base de caoutchouc sensible à la pression, fourni ou non avec pellicule antiadhésive, conditionné en rouleaux d'une largeur égale ou supérieure à 45,7 cm, mais n'excédant pas 160 cm
3919.90-80 23	Feuille constituée de 1 à 3 couches stratifiées de poly(éthylène téréphtalate) et d'un copolymère d'acide téréphtalique, d'acide sébacique et d'éthylène glycol, enduite sur une face d'un enduit acrylique résistant à l'abrasion et sur l'autre face d'un adhésif acrylique sensible à la pression, d'un enduit de méthylcellulose soluble dans l'eau et d'une feuille de protection en poly(éthylène téréphtalate)
3919.90-80 24	Feuille stratifiée réfléchissante: - constituée d'une couche d'epoxyacrylate estampée sur une face d'un motif régulier, - recouverte sur les deux faces d'une ou plusieurs couches de matière plastique, et - recouverte sur une face d'une couche adhésive et d'un pellicule amovible
3919.90-80 27	Films en poly(éthylènetéréphtalate), ayant une force d'adhérence de pas plus de 0,147 N/25 mm et une décharge électrostatique de pas plus de 500 V
3919.90-80 33	Film autocollant transparent en poly(éthylène), sans aucune impureté ou défaut, recouvert sur une face d'un adhésif de contact acrylique, d'une épaisseur de 60 µm ou plus mais n'excédant pas 70 µm et d'une largeur de plus de 1245 mm mais n'excédant pas 1255 mm
3919.90-80 35	Feuille stratifiée réfléchissante en rouleaux, une largeur de plus de 20 cm, présentant un motif régulier, consistant en un film de polychlorure de vinyle enduit d'un côté avec: - une couche de polyuréthane contenant des microsphères de verre, - une couche de poly(éthylène acétate de vinyle), - une couche et - une feuille amovible

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3919.90-80 37	Film de polyéthylène ou de polycarbonate, découpé en formes prêtes à l'emploi, avec: <ul style="list-style-type: none">- une face partiellement imprimée, donnant de l'information sur les LED visibles aux endroits non imprimés ou signalant les points à toucher pour faire fonctionner le système,- l'autre face partiellement recouverte d'une couche adhésive,- une pellicule antiadhésive sur chaque face,- des dimensions n'excédant pas 14 cm x 2,5 cm, destiné à la fabrication d'interrupteurs à bouton-poussoir pour mobilier réglable à système mécatronique (2)
3919.90-80 39	Feuille en poly(chlorure de vinyle), d'une épaisseur inférieure à 1 mm, pourvue de billes en verre d'un diamètre n'excédant pas 100 micromètres, incorporées dans une substance adhésive
3919.90-80 49	Feuille autoadhésive stratifiée réfléchissante consistant d'un film de poly(méthacrylate de méthyle) embouti sur une face d'une manière régulière, d'un film contenant des microsphères de verre, une couche adhésive et d'une feuille détachable
3919.90-80 51	Feuille biaxialement orientée en poly(méthacrylate de méthyle), d'une épaisseur de 50 µm ou plus mais n'excédant pas 90 µm, recouverte sur une face d'une couche adhésive et d'une feuille de protection amovible
3919.90-80 52	Ruban de polyoléfine blanc consistant successivement en: <ul style="list-style-type: none">- une couche adhésive à base caoutchouc synthétique d'une épaisseur de 8 µm ou plus mais n'excédant pas 17 µm,- une couche de polyoléfine d'une épaisseur de 28 µm ou plus mais n'excédant pas 40 µm et- une couche détachable exempte de silicone d'une épaisseur de moins de 1 µm,
3919.90-80 54	Film de poly(chlorure de vinyle) comportant un côté recouvert: <ul style="list-style-type: none">- d'une couche de polymère,- d'une couche adhésive,- d'une pellicule de protection estampée sur un côté et contenant des sphères aplaties, et un autre côté recouvert ou non d'une couche adhésive et d'une polymère métallisée
3919.90-80 63	Film tricouche coextrudé <ul style="list-style-type: none">- dont chaque couche est composée d'un mélange de polypropylène et de polyéthylène,- contenant au maximum 3 % en poids d'autres polymères,- dont la couche centrale contient ou non du dioxyde de titane,- revêtu d'un adhésif acrylique sensible à la pression et- d'une pellicule de protection,- d'une épaisseur totale n'excédant pas 110 µm
3919.90-80 65	Film autoadhésif d'une épaisseur égale ou supérieure à 40 µm, mais ne dépassant pas 400 µm, consistant en une ou plusieurs couches de poly(éthylène téréphtalate) transparent, métallisé ou teint, recouvert, sur une face, d'un revêtement résistant aux rayures et, sur l'autre, d'un adhésif sensible à la pression et d'une pellicule antiadhésive
3919.90-80 70	Disques à polir auto-adhésifs de polyuréthane microporeux, revêtus ou non d'un tampon

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3919.90-80 82	Feuille réfléchissante comprenant: <ul style="list-style-type: none">- une couche de polyuréthane,- une couche de microsphères de verre,- une couche métallisée en aluminium et- une couche adhésive recouverte, sur une face, ou sur les deux, d'une pellicule de protection amovible,- même une couche de chlorure de polyvinyle,- une couche pouvant incorporer des marques de sécurité contre la contrefaçon, l'altération ou la substitution de données ou la duplication, ou une marque officielle pour un usage déterminé
3919.90-80 83 ; 9001.90-00 33	Film réfléchissants ou diffusant en rouleaux, utilisé <ul style="list-style-type: none">- comme protection contre le rayonnement thermique ultraviolet ou infrarouge, à poser sur les vitrages, ou- pour assurer une transmission et une répartition égales de la lumière, dans les modules LCD
3920.10-25 20	Feuille en polyéthylène, du type utilisé pour les rubans encreurs de machines à écrire
3920.10-28 30	Feuille imprimée gaufrée <ul style="list-style-type: none">- en polymères de l'éthylène- d'une densité égale ou supérieure à 0,94/cm³- d'une épaisseur n'excédant pas 0,019 mm (\pm 0,003 mm),- présentant des éléments graphiques permanents composés de deux motifs alternants d'une longueur individuelle égale ou supérieure à 525 mm
3920.10-28 91	Film de poly(éthylène) imprimé d'un motif graphique réalisé avec quatre couleurs de base à l'encre ainsi que des couleurs spécialisées afin d'obtenir plusieurs couleurs à l'encre sur une face du film et une seule couleur sur l'autre, ce motif étant également: <ul style="list-style-type: none">- répétitif et régulièrement espacé sur toute la longueur du film surface du film- aligné de la même façon qu'on le voit sur une face du film ou sur l'autre
3920.10-40 40	Film tubulaire à couches principalement constitué de polyéthylène: <ul style="list-style-type: none">- consistant en trois couches à effet barrière dont la couche centrale, constituée d'alcool vinylique d'éthylène, est recouverte de chaque côté d'une couche de polyamide, enduite de chaque côté d'une de polyéthylène,- d'une épaisseur totale minimale de 55 μm,- d'un diamètre de 500 mm ou plus mais n'excédant pas 600 mm,
3920.10-89 30	Feuille en copolymère d'éthylène et acétate de vinyle (EVA): <ul style="list-style-type: none">- présentant des reliefs irréguliers en surface, et- d'une épaisseur supérieure à 0,125 mm
3920.10-89 40	Feuille multicouche avec revêtement acrylique et stratifiée en couche de polyéthylène haute densité, d'une épaisseur totale de 0,8 mm ou plus mais n'excédant pas 1,2 mm
3920.20-21 40	Feuilles de polypropylène biaxalement orientées: <ul style="list-style-type: none">- d'une épaisseur n'excédant pas 0,1 mm,- imprimées des deux côtés à l'aide d'enduits spéciaux destinés à l'impression sécurisée de billets de banque

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3920.20-29 60	Film orienté monoaxialement, d'une épaisseur totale n'excédant pas 75 µm, composé de trois ou quatre couches, chaque couche contenant un mélange de polypropylène et de polyéthylène, avec une couche centrale contenant ou non du dioxyde de titane, ayant: <ul style="list-style-type: none">- une résistance à la traction dans le sens machine de 120 Mpa ou plus mais n'excédant pas 270 Mpa et- une résistance à la traction dans le sens transverse de 10 Mpa ou plus mais n'excédant pas 40 Mpa- selon les méthodes d'analyse ASTM D882/ISO 527-3
3920.20-29 70	Feuilles orientée monoaxialement, constituée de trois couches, chaque couche étant constituée d'un mélange de polypropylène et d'un copolymère d'éthylène et d'acétate de vinyle, avec une couche centrale contenant ou non du dioxyde de titane, ayant: <ul style="list-style-type: none">- une épaisseur de 55 µm ou plus mais n'excédant pas 97 µm,- un module d'élasticité dans le sens machine de 0,30 GPa ou plus mais n'excédant pas 1,45 Gpa et- un module d'élasticité dans le sens transverse de 0,20 Gpa ou plus mais n'excédant pas 0,70 Gpa
3920.20-29 94	Film tricouche co-extrudé, <ul style="list-style-type: none">- dont chaque couche est composée d'un mélange de polypropylène et de polyéthylène,- contenant au maximum 3 % en poids d'autres polymères,- dont la couche centrale contient ou non du dioxyde de titane,- d'une épaisseur totale n'excédant pas 70 µm
3920.43-10 92	Feuille en poly(chlorure de vinyle), stabilisée contre les rayons ultraviolets, sans trou, même microscopique, d'une épaisseur de 60 µm ou plus mais n'excédant pas 80 µm, et contenant 30 parts ou plus mais pas plus de 40 parts de plastifiant pour 100 parts de poly(chlorure de vinyle)
3920.43-10 94; 3920.49-10 93	Feuille d'une réflexion spéculaire de 70 ou plus, mesurée à un angle de 60 ° en utilisant un luisancemètre (d'après la méthode ISO 2813:2000), constituée d'une ou de deux couches de poly(chlorure de vinyle) enduites sur les deux faces d'une couche de matière plastique, d'une épaisseur de 0,26 mm ou plus mais n'excédant pas 1,0 mm, recouverte sur la surface brillante d'une feuille protectrice en polyéthylène, en rouleaux d'une largeur de 1 000 mm ou plus mais n'excédant pas 1 450 mm, destinée à être utilisée dans la fabrication de produits du n° 9403 (1)
3920.43-10 95	Feuille stratifiée réfléchissante, constituée d'une feuille de poly(chlorure de vinyle) et d'une feuille en une autre matière plastique totalement emboutie d'une manière régulière pyramidale, recouverte sur une face d'une feuille de protection amovible
3920.49-10 30	Feuille de copolymère de poly(chlorure de vnyle) <ul style="list-style-type: none">- contenant en poids 45 % ou plus de charges- sur un support
3920.51-00 20	Plaque en poly(méthacrylate de méthyle) contenant du trihydroxyde d'aluminium, d'une épaisseur de 3,5 mm ou plus mais n'excédant pas 19 mm
3920.51-00 30	Feuille biaxialement orientée en poly(méthacrylate de méthyle), d'une épaisseur de 50 µm ou plus mais n'excédant pas 90 µm
3920.51-00 40	Plaques en polyméthylmetacrylate répondant à la norme EN 4366 (MIL-PRF-25690)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3920.62-19 05 ; 3920.62-90 10	Film de polyéthylène téréphtalate conditionné en rouleaux, - d'une épaisseur égale ou supérieure à 0,335 mm mais n'excédant pas 0,365 mm, et - recouvert d'une couche d'or d'une épaisseur égale ou supérieure à 0,03 µm mais n'excédant pas 0,06 µm
3920.62-19 08	Pellicule en poly(éthylène téréphtalate), non revêtue d'une couche adhésive, d'une épaisseur n'excédant pas 25 µm: - soit uniquement teintée dans la masse, - soit teintée dans la masse et métallisée sur une face
3920.62-19 12	Feuille en poly(éthylène téréphtalate) seulement, d'une épaisseur totale n'excédant pas 120 µm, constituée d'une ou deux couches contenant chacune dans la masse un colorant et/ou un matériau absorbant les UV, non enduite d'adhésif ou d'autres matériaux
3920.62-19 18	Feuille stratifiée en poly(éthylène téréphtalate) seulement, d'une épaisseur totale n'excédant pas 120 µm, constituée d'une couche seulement métallisée et d'une ou deux couches contenant chacune dans la masse un colorant et/ou un matériau absorbant les UV, non enduite d'adhésif ou d'autres matériaux
3920.62-19 20	Pellicule réfléchissante en polyester, présentant des impressions en forme de pyramides, destinée à la fabrication d'autocollants et badges de sécurité, de vêtements de sécurité et leurs accessoires, ou de cartables, sacs ou contenants similaires (1)
3920.62-19 38	Feuille en poly(éthylène téréphtalate), d'une épaisseur n'excédant pas 12 µm, revêtue sur une face d'une couche d'oxyde d'aluminium d'une épaisseur n'excédant pas 35 nm
3920.62-19 48	Feuilles ou rouleaux en poly(éthylène téréphtalate): - recouverte sur les deux faces d'une couche de résine époxy acrylique - d'une épaisseur totale de 37 micromètres (± 3 µm)
3920.62-19 52	Feuille en poly(éthylène téréphtalate), poly(éthylène téréphtalate) ou de polyester similaire, recouverte sur une face de métal et/ou d'oxydes de métaux, contenant en poids moins de 0,1 % d'aluminium, d'une épaisseur n'excédant pas 300 µm et d'une résistivité de surface n'excédant pas 10 000 ohms (par carré) (d'après la méthode ASTM D 257-93)
3920.62-19 60	Feuille en poly(éthylène téréphtalate), - d'une épaisseur n'excédant pas 20 µm, - recouvert sur au moins une face d'une couche étanche au gaz consistant en une matrice de polymères dans laquelle est dispersée de la silice ou de l'oxyde d'aluminium et d'une épaisseur n'excédant pas 2 µm
3920.62-19 76	Film de poly(éthylène téréphtalate) transparent: - revêtu sur les deux faces de couches de substances organiques à base d'acrylique d'épaisseur comprise entre 7 nm et 80 nm, présentant - une tension superficielle comprise entre 36 dynes/cm et 39 dynes/cm, - une transmission de la lumière de 93 %, - une valeur de "haze" (diffusion de la lumière) inférieure ou égale à 1,3 %, - une épaisseur totale comprise entre 10 µm et 350 µm, - une largeur comprise entre 800 mm et 1 600 mm
3920.69-00 20	Feuille en poly(éthylène naphtalène-2,6-dicarboxylate)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3920.69-00 50	Feuille monocouche biaxialement orientée: <ul style="list-style-type: none">- composée de plus de 85 % en poids de poly(acide lactique) et de 10,50 % en poids au maximum de polymère à base de poly(acide lactique) modifié, d'ester de polyglycol et de talc,- d'une épaisseur de 20 µm ou plus, mais n'excédant pas 120 µm,- biodégradable et compostable (conformément à la méthode EN 13432)
3920.69-00 60	Feuille rétractable monocouche transversalement orientée: <ul style="list-style-type: none">- composée de plus de 80 % en poids de poly(acide lactique) et de 15,75 % en poids au maximum d'additifs de poly(acide lactique) modifié,- d'une épaisseur de 45 µm ou plus, mais n'excédant pas 50 µm,- biodégradable et compostable (conformément à la méthode EN 13432)
3920.79-10 10	Feuilles de fibre vulcanisée peinte d'une épaisseur n'excédant pas 1,5 mm
3920.91-00 51	Feuille en poly(butylal de vinyle) contenant en poids au moins 25 %, mais pas plus de 28 %, de phosphate de triisobutyle utilisé comme plastifiant
3920.91-00 52	Feuille en poly(butylal de vinyle): <ul style="list-style-type: none">- contenant en poids au moins 26 %, mais pas plus de 30 %, de bis(2-éthylhexanoate) de triéthylène glycol utilisé comme plastifiant,- d'une épaisseur d'au moins 0,73 mm mais ne dépassant pas 1,50 mm
3920.91-00 91	Feuille en poly(butylal de vinyle) comportant une bande colorée dégradée
3920.91-00 93	Film en poly(éthylène téréphtalate), métallisée ou non sur une ou les deux faces, ou film stratifié de feuilles en poly(éthylène téréphtalate), métallisé sur les faces externes seulement, et ayant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none">- une transmission de la lumière visible de 50% ou plus,- recouverte sur une ou deux faces d'une couche de poly(butylal de vinyle) mais non enduit d'adhésif ou de matériaux autres que le poly(butylal de vinyle),- une épaisseur totale n'excédant pas 0,2 mm sans prendre en compte la présence du poly(butylal de vinyle), et une épaisseur de poly(butylal de vinyle) de plus de 0,2 mm
3920.91-00 95	Film de poly(butylal de vinyl) tricouche co-extrudé, présentant une bande colorée graduée, et contenant du bis(2-éthylhexanoate) de 2,2'-éthylènedioxydiéthyle comme plastifiant dans une proportion égale ou supérieure à 29 % mais n'excédant pas 31 % en poids
3920.99-28 40	Film fabriqué à partir d'un polymère contenant les monomères suivants: <ul style="list-style-type: none">- poly(tétraméthylène-éther-glycol),- bis(4-isocyanocyclohexyl)méthane- 1,4-butanédiol ou 1,3-butanédiol- d'une épaisseur de 0,25 mm ou plus mais n'excédant pas 5,0 mm,- décoré d'un motif régulier sur une face- recouvert d'une feuille de protection amovible
3920.99-28 45	Film de polyuréthane transparent dont l'une des faces est métallisée <ul style="list-style-type: none">- d'une brillance supérieure à 90 degrés selon la méthode ASTM D2457,- dont la face métallisée est recouverte d'une couche d'adhésif thermocollant en copolymère de polyéthylène/polypropylène,- dont l'autre face est recouverte d'un film de protection en poly(éthylène téréphtalate),- d'une épaisseur totale supérieure à 204 µm mais n'excédant pas 244 µm

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3920.99-28 50	Film thermoplastique à base de polyuréthane, d'une épaisseur égale ou supérieure à 250 µm mais inférieure ou égale à 350 µm, recouvert d'un côté d'une pellicule de protection amovible
3920.99-28 55	Film thermoplastique en polyuréthane extrudé, présentant les caractéristiques suivantes: <ul style="list-style-type: none">- non auto-adhésif,- un indice de jaune de plus de 1,0 mais n'excédant pas 2,5 pour 10 mm de films empilés (déterminé selon la méthode ASTM E 313-10),- une transmission lumineuse supérieure à 87 % pour 10 mm de films empilés (déterminé selon la méthode ASTM D 1003-11),- d'une épaisseur totale de 0,38 mm ou plus mais n'excédant pas 7,6 mm,- d'une largeur de 99 cm ou plus mais pas plus de 305 cm, du type utilisé dans la fabrication de verre feuilleté
3920.99-28 65	Feuille de polyuréthane thermoplastique mate en rouleaux: <ul style="list-style-type: none">- d'une largeur de 1 640 mm (± 10 mm)- d'une brillance de 3,3 degrés ou plus, mais n'excédant pas 3,8 degrés (déterminée par la méthode ASTM D2457),- d'une rugosité de l'ordre de 1,9 Ra ou plus, mais n'excédant pas 2,8 Ra (déterminée par la méthode ISO 4287),- d'une épaisseur de plus de 365 µm, mais n'excédant pas 760 µm,- d'une dureté de 90 (± 4) (déterminée par la méthode Shore A [ASTM D2240]),- d'un allongement à la rupture de 470 % (déterminé par la méthode EN ISO 527)
3920.99-28 70	Feuilles de résine époxyde sur rouleaux, dotées de propriétés conductrices, contenant: <ul style="list-style-type: none">- des microsphères avec enduit métallique, avec ou sans alliage d'or,- une couche adhésive,- revêtues d'une couche de protection en silicone ou de poly(éthylène téréphtalate), sur une face,- revêtues d'une couche de protection en poly(éthylène téréphtalate) sur l'autre face, et- d'une largeur ou supérieure à 5 cm mais n'excédant pas 100 cm, et- d'une longueur n'excédant pas 2000 m
3920.99-28 75	Feuille en polyuréthane thermoplastique en rouleaux: <ul style="list-style-type: none">- d'une largeur supérieure à 900 mm mais n'excédant pas 1016 mm,- de finition mate,- d'une épaisseur de 0,43 mm (± 0,03 mm),- d'un allongement à la rupture de 420 % au plus, mais n'excédant pas 520 %,- d'une résistance à la traction: 55 N/mm² (± 3) (déterminée par la méthode EN ISO 527)- d'une dureté 90 (± 4) (déterminée par la méthode Shore A [ASTM D2240])- présentant une face intérieure plissée (vagues) de 6,35 mm,- d'une planéité de 0,025 mm
3920.99-59 25	Pellicule en poly(1-chlorotrifluoroéthylène)
3920.99-59 55	Membrane échangeuse d'ions, en matière plastique fluorée
3920.99-59 65	Feuille d'un copolymère d'alcool vinylique, soluble dans l'eau froide, d'une épaisseur de 34 µm ou plus mais n'excédant pas 90 µm, d'une résistance à la rupture par traction de 20 MPa ou plus mais n'excédant pas 55 MPa, et d'un allongement à la rupture de 250 % ou plus mais n'excédant pas 900 %

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3920.99-59 70	Feuille de tétrafluoroéthylène, conditionnée en rouleaux, présentant les caractéristiques suivantes: <ul style="list-style-type: none">- une épaisseur de 50 µm,- un point de fusion de 260°C, et- une densité de 1,75 (ASTM D792) utilisée dans la fabrication de dispositifs à semi-conducteur (2)
3920.99-59 75	Film d'éthylène-propylène fluoré (CAS RN 25067-11-2) présentant: <ul style="list-style-type: none">- une épaisseur de 0,010 mm ou plus mais n'excédant pas 0,80 mm,- une largeur de 1219 mm ou plus mais n'excédant pas 1575 mm- un point de fusion de 252°C (mesuré d'après la norme ASTM D-3418)
3920.99-90 20	Film anisotrope conducteur, en rouleau, d'une largeur de 1,2 mm ou plus, mais n'excédant pas 3,15 mm, et d'une longueur maximale de 300 m, utilisé pour unir les composants électroniques des écrans à cristaux liquides ou écrans plasma
3921.13-10 10	Feuille de mousse de polyuréthane, d'une épaisseur de 3 mm (± 15 %) et d'une densité de 0,09435 ou plus mais n'excédant pas 0,10092
3921.13-10 20	Rouleaux de mousse de polyuréthane à cellules ouvertes: <ul style="list-style-type: none">- d'une épaisseur de 2,29 mm (± 0,25 mm),- traités en surface avec un promoteur d'adhérence foraminé et- doublés d'une feuille en polyester et une couche de matière textile
3921.19-00 30	Blocs à structure cellulaire, constitués: <ul style="list-style-type: none">- de polyamide-6 ou poly(epoxy anhydride),- le cas échéant, de polytétrafluoroéthylène (au minimum 7 % et au maximum 9 % en poids)- de matières de charge inorganiques (au minimum 10 % et au maximum 25 % en poids)
3921.19-00 35	Feuille multicouche composée de: <ul style="list-style-type: none">- 30 % ou plus, mais pas plus de 60 %, d'une couche microporeuse de polypropylène (CAS RN 9003-07-0),- 20 % ou plus, mais pas plus de 40 %, d'une couche microporeuse de polyéthylène (CAS RN 9002-88-4), et- 20 % ou plus, mais pas plus de 40 %, d'une couche/d'un revêtement de boehmite (CAS RN 1318-23-6), utilisée dans la fabrication de batteries au lithium-ion (1)
3921.19-00 40	Film transparent, microporeux, en polyéthylène greffé à l'acide acrilique, présenté en rouleaux, <ul style="list-style-type: none">- d'une largeur de 98 mm ou plus mais n'excédant pas 170 mm,- d'une épaisseur de 15 µm ou plus mais n'excédant pas 36 µm, du type utilisé pour la fabrication de séparateurs de batteries alcalines
3921.19-00 50	Membrane poreuse de polytétrafluoroéthylène (PTFE) combinée à un tissu non tissé en polyester obtenu par filage: <ul style="list-style-type: none">- d'une épaisseur totale supérieure à 0,05 mm mais n'excédant pas 0,20 mm.- d'une pression d'eau à l'entrée comprise entre 5 et 200 kPa selon la norme ISO 811, et- d'une perméabilité à l'air de 0,08 cm³/cm²/s ou plus selon la norme ISO 5636-5

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3921.19-00 60	Feuille de separation constituée de plusieurs couches micro poreuses, présentant les caractéristiques suivantes: <ul style="list-style-type: none">- une couche de polyéthylène microporeux entre deux couches de polypropylène microporeux, pouvant être recouverte d'oxyde d'aluminium sur les deux faces,- d'une largeur d'au moins 65 mm mais pas plus de 170 mm,- d'une épaisseur totale d'au moins 0,01 mm mais pas plus de 0,03 mm,- d'une porosité d'au moins 0,25 mais pas plus de 0,65
3921.19-00 70	Membranes microporeuses de polytétrafluoroéthylène expansé (ePTFE) en rouleaux présentant les caractéristiques suivantes: <ul style="list-style-type: none">- largeur de 1600 mm ou plus mais pas plus de 1730 mm, et- épaisseur de la membrane de 15 µm ou plus mais pas plus de 50 µm destinées à être utilisées dans la fabrication d'une membrane bicomposant ePTFE (2)
3921.19-00 80	Film monocouche microporeux de polypropylène ou film à trois couches microporeux de polypropylène, polyéthylène et polypropylène, chaque film présentant les caractéristiques suivantes: <ul style="list-style-type: none">- absence de retrait dans le sens transversal de la fabrication,- épaisseur totale de 10 µm ou plus mais pas plus de 50 µm,- largeur de 15 mm ou plus mais pas plus de 900 mm,- longueur supérieure à 200 m mais pas plus de 3000 m, et- taille moyenne des pores comprise entre 0,02 µm et 0,1
3921.19-00 93	Bande en polytétrafluoroéthylène microporeux sur un support en non-tissé, destinée à être utilisée dans la fabrication de filtres pour équipement de dialyse rénale (1)
3921.19-00 95	Feuille en polyethersulfone, d'une épaisseur n'excédant pas 200 µm
3921.90-10 10	Plaque composite en poly(éthylène téréphtalate) ou en poly(butylène téréphtalate), armée de fibres de verre
3921.90-10 20	Feuille de poly(éthylène téréphtalate) renforcée sur une face ou sur les deux faces par une couche de fibres unidirectionnelles en polyéthylène téréphtalate, et imprégnée de polyuréthane ou de résine époxyde
3921.90-10 30	Feuille stratifiée composée des éléments suivants: <ul style="list-style-type: none">- une feuille en poly(éthylène téréphtalate) blanc d'une épaisseur comprise entre 100 µm et 150 µm,- une base de matériau phénolique marron d'une épaisseur comprise de plus de 8 µm mais n'excédant pas 15 µm,- une couche adhésive de caoutchouc synthétique de plus de 20 µm mais n'excédant 30 µm,- et une couche en poly(éthylène téréphtalate) transparent d'une épaisseur de plus de 35 µm mais n'excédant pas 40 µm
3921.90-55 25; 7019.40-00 21; 7019.40-00 29	Feuilles ou rouleaux préimprégnés contenant de la résine polyimide
3921.90-55 35	Fibre de verre imprégnée de résine époxy, destinée à la fabrication de cartes à puce (2)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3921.90-55 40	Pièce de tissu tricouche en rouleaux, - comprenant une couche centrale de 100 % de taffetas nylon ou de taffetas nylon/polyester, - enduite sur les deux faces avec une solution polyamide, - d'une épaisseur totale de 135 µm, - d'un poids total n'excédant pas 80 g/m ²
3921.90-55 50	Feuilles renforcées de fibres de verre en résine époxyde active sans halogènes, additifs et charge inorganiques destinées à l'enrobage de systèmes de semiconducteurs (1)
3921.90-60 30	Feuille en poly(butyril de vinyle) d'isolation thermique, aux rayons infrarouge et UV: - recouverte d'une couche de métal d'une épaisseur de 0,05 mm (± 0,01 mm), - contenant en poids au moins 29,75 %, mais pas plus de 40,25 %, de di(2-éthylhexanoate) de triéthylène glycol utilisé comme plastifiant, - présentant une transmission de la lumière de 70 % ou plus (déterminée par la méthode ISO 9050); - présentant une transmission des UV de 1 % ou moins (déterminée par la méthode ISO 9050); - d'une épaisseur totale de 0,43 mm (± 0,043 mm)
3921.90-60 35; 5407.71-00 30; 5903.90-99 30	Membranes échangeuses d'ions à base de tissu revêtu sur les deux faces de matière plastique fluorée, destinées à être utilisées dans des cellules d'électrolyse chlore-soude
3923.10-90 10	Boîtiers de photomasques ou de plaquettes: - composés de matériaux antistatiques ou de mélanges thermoplastique démontrant des propriétés spécifiques de décharge électrostatique (DES) et de dégazage, - présentant des surfaces non poreuses, résistantes à l'abrasion ou aux chocs, - équipés d'un système de retenue spécialement conçu qui protège le photomasque ou les plaquettes des dommages superficiels ou esthétiques, et - équipés ou non d'un joint d'étanchéité, du type utilisé dans la production photolithographique ou les autres types de production de semiconducteurs pour loger les photomasques ou les plaquettes
3926.30-00 20	Logo en plastique du constructeur automobile, chromé ou non, comportant des supports de fixation et destiné à la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87
3926.30-00 30 ; 3926.90-97 34	Éléments décoratifs intérieurs ou extérieurs galvanisés, constitués: - d'un copolymère d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS), mélangé ou non avec du polycarbonate, - de couches de cuivre, de nickel et de chrome, destinés à la fabrication de parties de véhicules à moteur des positions 8701 à 8705 (2)
3926.90-92 20	Pellicule ou feuille réfléchissante constituée d'une face supérieure en poly(chlorure de vinyle) présentant des impressions régulières en forme de pyramides, thermoscellée en lignes parallèles ou en forme de grilles, à un dos en matière plastique ou en tissu tricoté ou tissé, recouvert d'un côté de matière plastique
3926.90-92 30	Enveloppe en silicone pour implants mammaires
3926.90-97 10	Microsphères de polymère de divinylbenzène, d'un diamètre de 4,5 µm ou plus mais n'excédant pas 80 µm
3926.90-97 15	Ressort à lames avec traverse en matière plastique renforcée de fibre de verre, destiné à être utilisé dans la fabrication de systèmes de suspension de véhicules automobiles(1)

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
3926.90-97 23	Boîtier en plastique de rétroviseur extérieur pour véhicules à moteur comportant des supports de fixation
3926.90-97 25	Microsphères non expansibles d'un copolymère d'acrylonitrile, de méthacrylonitrile et de méthacrylate d'isobornyle, d'un diamètre de 3 µm ou plus mais n'excédant pas 4,6 µm
3926.90-97 27	Joint de mousse de polyéthylène destiné à combler l'espace entre la carrosserie d'un véhicule automobile et la base d'un rétroviseur
3926.90-97 30	Éléments de façades d'autoradios et de systèmes de climatisation de voiture - en acrylonitrile-butadiène-styrène avec ou sans polycarbonate, - recouverts de couches de cuivre, de nickel et de chrome, - dont l'épaisseur totale du revêtement est de 5,54 µm ou plus, mais n'excède pas 49,6 µm
3926.90-97 33	Boîtiers, pièces de boîtiers, cylindres, molettes de réglage, châssis, couvercles et autres parties en acrylonitrile-butadiène-styrène ou en polycarbonate, du type utilisé dans la fabrication de télécommandes
3926.90-97 50	Bouton de façade d'autoradio composé de polycarbonate de bisphénol A, en emballages immédiats de 300 pièces minimum
3926.90-97 77	Anneau de découplage en silicone, d'un diamètre intérieur de 14,7 mm ou plus mais n'excédant pas 16,0 mm, en emballages immédiats de 2500 pièces ou plus, du type utilisé dans les systèmes de capteurs d'aide au stationnement
4007.00-00 10	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé siliconé
4009.42-00 20	Flexible de frein en caoutchouc présentant les caractéristiques suivantes: - un cordon en textile, - une épaisseur de parois de 3,2 mm, - un embout métallique creux estampé aux deux extrémités, et - au moins un support de fixation, du type utilisé dans la fabrication des marchandises du chapitre 87
4010.31-00 10; 4010.33-00 10; 4010.39-00 10	Courroie de transmission sans fin en caoutchouc vulcanisé, de section trapézoïdale, stirée dans le sens longitudinal sur la face interne et utilisée dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87
4016.93-00 20	Joint fabriqué en caoutchouc vulcanisé (monomères éthylène-propylène-diène) dont la bavure admissible du matériau au niveau du moule à coins ne dépasse pas 0,25 mm, de forme rectangulaire: - d'une longueur comprise entre 72 mm et 825 mm; - d'une largeur comprise entre 18 mm et 155 mm;
4016.99-57 10	Tuyau d'admission d'air pour l'alimentation en air de la partie du moteur liée à la combustion, comprenant au moins: - un tuyau flexible en caoutchouc, - un tuyau plastique, et - des clips métallique, - le cas échéant, un résonateur utilisé dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
4016.99-57 20	Bande de pare-chocs en caoutchouc dotée d'un revêtement en silicone, d'une longueur ne dépassant pas 1200 mm et munie d'au moins cinq clips plastique, utilisé dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87
4016.99-57 30	Cache-poussière de goupille d'étrier de frein, en caoutchouc vulcanisé, présentant: - d'un diamètre intérieur d'au moins 5 mm et un diamètre extérieur n'excédant pas 35 mm; - d'une hauteur de 15 mm ou plus, mais n'excédant pas 40 mm, et - une structure cannelée, destiné à la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87 (2)
4016.99-97 30	Vessie pour la vulcanisation de pneus
4104.41-19 10	Cuirs de buffles, refendus, tannés au chrome, retannage synthétique ("crust") à l'état sec
4105.10-10; 4105.30-90	Peaux épilées d'ovins, préparées, autres que celles du n° 4114, tannées ou retannées mais sans autre préparation ultérieure, même refendus
4106.21-00; 4106.22-90	Peaux épilées de caprins, préparées, autres que celles du n° 4114, tannées ou retannées mais sans autre préparation ultérieure, même refendus
4106.31-10; 4106.32-00; 4106.40-90; 4106.92-00	Peaux épilées d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, préparées, autres que celles du n° 4114, simplement tannées
4408.39-30 10	Feuilles de placage en okoumé - d'une longueur de 1270 mm ou plus, mais n'excédant pas 3200 mm, - d'une largeur de 150 mm ou plus, mais n'excédant pas 2000 mm, - d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus, mais n'excédant pas 4 mm, - non ponçées et - non rabotées
4412.99-40 10; 4412.99-50 10; 4412.99-85 20	Bois contre-plaqué consistant en deux couches de feuilles pour placage: - d'une largeur de 210 mm ou plus, mais n'excédant pas 320 mm, - d'une longueur de 297 mm ou plus, mais n'excédant pas 450 mm, - d'une épaisseur supérieure ou égale à 0,45 mm, mais n'excédant pas 0,8 mm, destiné à la fabrication de produits relevant des positions 4420, 4421, 4820, 4909 et 4911
5004.00-10 10	Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail, écrus, décolorés ou blanchis, entièrement en soie
5005.00-10 10; 5005.00-90 10	Fils entièrement de bourre de soie (schappe), non conditionnés pour la vente au détail
5208.11-10	Gaze à pansement
5311.00-90 10	Tissage à armure toile de fils de papier collés sur une couche de papier de mince - d'un poids de 230 g/m ² ou plus, mais n'excédant pas 280 g/m ² , et - découpé en rectangles d'une longueur 40 cm ou plus mais n'excédant pas 140 cm,

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
5311.00-90 20	Tissage de sisal en rouleaux, présentant: - une longueur de 20 mètres ou plus mais n'excédant pas 30 mètres - une largeur maximale de 2,5 mètres utilisé dans la fabrication d'ustensiles de cuisine en acier inoxydable (2)
5402.47-00 20	Fil monofilaments bicomposants de 30 décitex ou moins, consistant en: - une âme en téphtalate de polyéthylène et - une gaine en copolymère de téphtalate et d'isophtalate d'éthylène, destiné à être utilisé pour la production de tissus de filtration (1)
5402.49-00 30	Fils d'un copolymère d'acide glycolique et d'acide lactique, destinés à la fabrication de ligatures pour sutures chirurgicales (1)
5402.49-00 50	Fils de poly(alcool vinylique), non texturés
5402.49-00 70	Fils de filaments synthétiques, non retors, contenant en poids 85 % ou plus d'acrylonitrile, sous forme de mèche contenant 1 000 filaments continus ou plus mais pas plus de 25 000 filaments continus, d'un poids au mètre de 0,12 g ou plus mais n'excédant pas 3,75 g et d'une longueur de 100 m ou plus, destinés à la fabrication de fils de fibres de carbone (1)
5403.39-00 10	Monofilament biodégradable (norme EN 14995) n'excédant pas 33 dtex, contenant au moins 98 % de polylactide (PLA) en poids, destiné à être utilisé pour la production de tissus de filtration pour l'industrie alimentaire (1)
5404.19-00 50	Monofilaments de polyester ou de poly(butylène téréphtalate), d'une dimension de la coupe transversale de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm, destinés à la fabrication de fermetures éclair (1)
5404.90-90 20	Lame de polyimide
5407.10-00 10	Tissu constitué de fils de filament de chaîne en polyamide-6,6 et de fils de filament de trame en polyamide-6,6, en polyurethane et en un copolymère d'acide téréphtalique, de p-phénylènediamine et de 3,4'-oxybis (phénylèneamine)
5503.11-00 10; 5601.30-00 40	Fibres synthétiques discontinues d'un copolymère d'acide téréphtalique, de p-phénylènediamine et de 3,4'-oxybis (phénylèneamine), d'une longueur n'excédant pas 7 mm
5503.90-00 20; 5506.90-00 10; 5601.30-00 10	Fibres de poly(alcool vinylique), même acétalisées
5503.90-00 30	Poly(thio-1,4-phénylène) fibres trilobées
5603.11-10 10; 5603.11-90 10; 5603.12-10 10; 5603.12-90 10; 5603.91-10 10; 5603.91-90; 10 5603.92-10 10; 5603.92-90 10	Nontissé de poly(alcool vinylique), en pièces ou simplement découpé de forme carrée ou rectangulaire: - d'une épaisseur de 200 micromètres ou plus mais n'excédant pas 280 µm et - d'un poids de 20 g/m ² ou plus mais n'excédant pas 50 g/m ²

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
5603.12-90 30; 5603.13-90 30; 5603.14-90 10; 5603.92-90 60; 5603.93-90 40; 5603.94-90 30	Nontissé en pièces ou simplement découpés, de forme carrée ou rectangulaire, en polyamide aromatique obtenu par polycondensation de m-phénylènediamine et d'acide isophtalique
5603.12-90 50	Nontissé: - d'un poids de 30 g/m ³ ou plus mais n'excédant pas 60 g/m ³ , - contenant des fibres de polypropylène ou de polypropylène et de polyéthylène, - même imprimés avec: - sur un côté, 65 % de la surface totale comportant des pompons circulaires de 4 mm de diamètre, composés de fibres bouclées non consolidées, fixées à la base et saillantes, convenant pour y introduire des crochets extrudés, les 35 % restants de la surface étant consolidés, - et sur l'autre côté une surface lisse non texturée, destiné à être utilisé dans la fabrication de couches et de langes pour bébés et d'articles hygiéniques similaires (2)
5603.12-90 60; 5603.13-90 60	Nontissé de fibres obtenues par filage direct de polyéthylène, d'un poids de plus de 60 g/m ² mais n'excédant pas 80 g/m ² et d'une résistance à l'air (Gurley) de 8 s ou plus mais n'excédant pas 36 s (d'après la méthode ISO 5636/5)
5603.12-90 70; 5603.13-90 70; 5603.92-90 40; 5603.93-90 10	Non-tissés de polypropylène, - composés d'une couche obtenue par fusion-soufflage, recouverte sur chaque face de filaments de polypropylène obtenus par filature directe, - d'un poids n'excédant pas 150 g/m ² , - d'une seule pièce ou simplement découpés ou en rectangles, et - non imprégnés
5603.13-10 20	Non tissé obtenu par filage direct de polyéthylène, avec revêtement, - d'un poids supérieur à 80 g/m ² mais n'excédant pas 105 g/m ² , et - présentant une résistance à l'air (Gurley) de 8 secondes au minimum et de 75 secondes au maximum (déterminée par la méthode ISO 5636/5)
5603.14-90 40	Nontissés, constitués d'un matériau filé-lié de PET: - d'un poids d'au moins 160 g/m ² mais n'excédant pas 300 g/m ² - peut être laminé sur une face avec une membrane ou avec membrane et d'aluminium du type utilisé pour la fabrication de filtres industriels
5603.92-90 20; 5603.93-90 20	Nontissés constitués par une couche centrale obtenue par pulvérisation d'un élastomère thermoplastique fondu, recouverte sur chaque face d'une couche thermoscellée de filaments de polypropylène

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
5603.92-90 70; 5603.94-90 40	Nontissé, constitué de multiple couches d'un mélange de fibres de polypropylène et de polyester obtenues par procédé de fusion-soufflage et de fibres discontinues de ces polymères, même recouvertes sur une face ou sur les deux de filaments de polypropylène obtenus par filage directe

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
5603.92-90 80; 5603.93-90 50	Non-tissé en polyoléfines, constitué d'une couche d'élastomère recouverte sur chaque face de filaments de polyoléfines: - d'un poids égal ou supérieur à de 25 g/m ² , mais n'excédant pas 150 g/m ² , - d'une seule pièce ou simplement découpé en carrés ou en rectangles, - non imprégné, - extensible dans le sens travers ou le sens machine, entrant dans la fabrication d'articles de puériculture (1)
5603.93-90 60	Non-tissé en fibres de polyester synthétique: - d'un poids de 85 g/m ² , - d'une épaisseur constante de 95 µm (± 5 µm), - ni enduit, ni recouvert, - en rouleaux d'une largeur de 1 m et d'une longueur comprise entre 2000 m et 5000 m, adapté à l'enduisage de membranes en vue de la fabrication de filtres osmoseurs et de filtres par osmose inverse (1)
5603.94-90 20	Joncs de fibres acryliques, d'une longueur n'excédant pas 50 cm, destinés à la fabrication de pointes pour marqueurs (1)
5607.50-90 10	Lien non stérile en poly(acide glycolique), ou constitué d'un copolymère d'acide glycolique et d'acide lactique, natté ou tressé, avec âme, destiné à la fabrication de ligatures pour sutures chirurgicales (1)
5803.00-10 91	Tissu à point de gaze de coton, d'une largeur de moins de 1 500 mm
5903.20-90 20	Tissu stratifié avec de la matière plastique constitué de deux présentant les caractéristiques suivantes: - une couche d'étoffe de bonneterie en polyester, - une autre couche composée de mousse de polyuréthane, - d'un poids de 150 g/m ² ou plus mais n'excédant pas 5 mm utilisé pour la fabrication du toit ouvrant de véhicules automobiles
5906.99-90 10	Tissu caoutchouté, constitué de fils de chaîne en polyamide-6,6 et de fils de trame en polyamide - 6,6, en polyuréthane et en un copolymère d'acide téréphtalique, de p-phénylènediamine et de 3,4'-oxybis (phénylèneamine)
5907.00-00 10	Tissu enduit d'une matière adhésive dans laquelle sont incorporées des sphères d'un diamètre n'excédant pas 150 µm
5911.90-99 30; 8421.99-00 92	Parties d'appareils pour la filtration ou la purification de l'eau par osmose inverse, constituées essentiellement de membranes en matière plastique renforcées intérieurement par du tissu, tissé ou non tissé, enroulées autour d'un tube perforé contenu dans un cylindre en matière plastique dont la paroi a une épaisseur qui n'excède pas 4 mm, l'ensemble pouvant être contenu dans un cylindre dont l'épaisseur de la paroi est de 5 mm ou plus
5911.90-99 40	Tampons de polissage en polyester non tissé multicouche, imprégné de polyuréthane

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
5911.90-99 50	Amortisseur de vibrations de haut-parleur, constitué d'un tissu rond, ondulé, souple et découpé à dimension, composé de fibres textiles de polyester, coton ou aramide, ou d'une combinaison de ceux-ci, du type utilisé dans les haut-parleur de voiture
6804.21-00 20	Disques - en diamants synthétiques agglomérés avec un alliage métallique, un alliage céramique ou un alliage plastique, - présentant un effet d'auto-affûtage grâce à la libération constante des diamants, - adaptés à la découpe par abrasion de dispositifs à semi-conducteurs ("wafers"), - perforés au centre, ou non - même présentés sur un support - d'un poids inférieur ou égal à 377 g par pièce - d'un diamètre extérieur n'excédant pas 206 mm
6805.30-00 10	Produit nettoyant de pointes de sonde, constitué d'une matrice de polymères contenant des particules abrasives montées sur un substrat, destiné à être utilisé dans la fabrication de semi-conducteurs (2)
6813.89-00 20	Garnitures de friction, d'une épaisseur inférieure à 20 mm, non montées, destinées à la fabrication de composants de friction (1)
6814.10-00 10	Mica aggloméré d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm, sur des rouleaux, calciné ou non, renforcé ou non par des fibres aramides
6903.90-90 20	Tubes et supports de réacteurs en carbure de silicium, du type utilisé pour équiper des fours de diffusion et d'oxydation pour la production de matières semi-conductrices
6909.19-00 20	Rouleaux ou billes en nitrure de silicium (Si ₃ N ₄)
6909.19-00 25	Agents de soutènement en céramique se composant d'oxyde d'aluminium, d'oxyde de silicium et d'oxyde de fer
6909.19-00 30	Support pour catalyseurs constitué d'éléments céramiques poreux en cordiérite ou en mullite, d'un volume global n'excédant pas 65 l, munis, par cm ² de section transversale d'au moins un canal continu, ouvert à ses deux extrémités ou obturé à l'une des extrémités
6909.19-00 50; 6914.90-00 20	Ouvrages en céramique faits de filaments continus d'oxydes céramiques, contenant en poids: - 2 % ou plus de trioxyde de dibore, - 28 % ou moins de dioxyde de silicium et - 60 % ou plus de trioxyde de dialuminium
6909.19-00 60	Supports pour catalyseurs, constitués de pièces poreuses en céramique, à base d'un mélange de carbure de silicium et de silicium, d'une dureté inférieure à 9 sur l'échelle de Mohs, d'un volume total n'excédant pas 65 litres, et muni d'un ou de plusieurs canaux fermés sur chaque cm ² de la surface de la section transversale, à l'extrémité
6909.19-00 70	Supports pour catalyseurs ou filtres catalytiques, constitués de pièces en céramique poreuse, à base essentiellement d'oxydes d'aluminium et de titane, d'un volume total n'excédant pas 65 litres et munis d'au moins un canal (non obturé ou obturé à une extrémité) par cm ² de la surface de la section transversale
6914.90-90 30	Microsphères en céramique, transparentes, obtenues à partir de dioxyde de silicium et dioxyde de zirconium, d'un diamètre de plus de 125 µm

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
7004.90-80 10	Feuille de verre plat d'aluminosilicate alcalin comportant <ul style="list-style-type: none">- un revêtement résistant aux rayures, d'une épaisseur de 45 micromètres (± 5 micromètres),- une épaisseur totale comprise entre 0,45 mm et 1,1 mm;- une largeur comprise entre 300 mm et 3210 mm;- une longueur comprise entre 300 mm et 2000 mm;- une transmission de la lumière visible d'au moins 90 %;- une distorsion optique d'au moins 55
7006.00-90 25	Plaquette de semi-conducteurs en verre flotté borosilicate <ul style="list-style-type: none">- présentent une variation d'épaisseur de 1 μm ou moins, et- gravée au laser
7009.10-00 30	Verre feuilleté avec effet obscurcissant mécanique en différents angles de la lumière incidente: <ul style="list-style-type: none">- avec ou sans couche de chrome,- avec bande adhésive résistante ou un adhésif thermofusible et- avec pellicule de protection amovible sur la face avant et papier protecteur sur la face arrière, du type destiné aux rétroviseurs intérieurs de véhicules
7009.10-00 40	Rétroviseur intérieur, atténuant automatiquement l'intensité lumineuse, comprenant: <ul style="list-style-type: none">- un support de rétroviseur,- un boîtier en matière plastique,- un circuit intégré, utilisés dans la construction de véhicules automobiles du chapitre 87 (1)
7009.10-00 50	Miroir en verre électrochrome semi-fini atténuant automatiquement l'intensité lumineuse, pour rétroviseur de véhicule à moteur: <ul style="list-style-type: none">- même avec coque en plastique,- même équipé d'un élément chauffant,- même équipé d'un module d'angle mort (BSM)
7009.91-00 10	Miroir en verre non encadré, <ul style="list-style-type: none">- d'une longueur de 1516 mm (± 1 mm);- d'une largeur de 553 mm (± 1 mm);- d'une épaisseur de 3 mm ($\pm 0,1$ mm);- le dos du miroir étant recouvert d'un film protecteur de polyéthylène (PE) d'une épaisseur de 0,11 mm au minimum et de 0,13 mm au maximum;- présentant une teneur en plomb n'excédant pas 90 mg/kg, et- une résistance à la corrosion de 72 heures au minimum selon l'essai au brouillard salin ISO 9227
7014.00-00 10	Eléments d'optique en verre (autres que ceux du n° 7015), non travaillés optiquement, autres que la verrerie de signalisation
7019.12-00 02; 7019.12-00 22	Stratifils (rovings) titrant 650 tex ou plus mais pas plus de 2 500 tex, enrobé d'une couche de polyuréthane même mélangé avec d'autres matières
7019.12-00 05; 7019.12-00 25	Stratifils (roving) titrant de 1980 à 2033 tex, composés de filaments de verre continus de 9 μm ($\pm 0,5$ μm)
7019.19-10 10	Fils de 33 tex ou d'un multiple de 33 tex ($\pm 7,5$ %), obtenus à partir de fibres de verre continues filables d'un diamètre nominale de 3,5 μm ou de 4,5 μm , dont la majorité des fibres présente un diamètre de 3 μm ou plus mais n'excédant pas 5,2 μm , autres que ceux qui sont traités pour la fixation d'élastomères

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
7019.19-10 15	Fils de verre S de 33 tex ou d'un multiple de 33 tex ($\pm 13\%$) obtenu à partir de filaments de verre continus dont les fibres présentent un diamètre de $9\ \mu\text{m}$ ($-1\ \mu\text{m} / + 1,5\ \mu\text{m}$)
7019.19-10 20	Fils de 10,3 tex ou plus, mais n'excédant pas 11,9 tex, obtenus à partir de fibres de verre continues filables, dont les fibres présentent un diamètre de $4,83\ \mu\text{m}$ ou plus, mais n'excédant pas $5,83\ \mu\text{m}$
7019.19-10 25	Fils de 5,1 tex ou plus, mais n'excédant pas 6,0 tex, obtenus à partir de fibres de verre continues filables, dont les fibres présentent un diamètre de $4,83\ \mu\text{m}$ ou plus, mais n'excédant pas $5,83\ \mu\text{m}$
7019.19-10 30	Fils de verre E de 22 tex ($\pm 1,6\%$), obtenus à partir de fibres de verre continues filables d'un diamètre nominal de $7\ \mu\text{m}$, dont la majorité des fibres présente un diamètre de $6,35\ \mu\text{m}$ ou plus mais n'excédant pas $7,61\ \mu\text{m}$
7019.19-10 50	Fils de 11 tex ou d'un multiple de 11 ($\pm 7,5\%$), obtenus à partir de filaments de verre continus filables, contenant en poids 93 % ou plus de dioxyde de silicium et présentant un diamètre nominal de $6\ \mu\text{m}$ ou $9\ \mu\text{m}$, autres que ceux qui sont traités
7019.19-10 55	Corde de verre imprégnée de caoutchouc ou de matière plastique, obtenu à partir de filaments de verre type K ou U, composée: <ul style="list-style-type: none">- de 9 % ou plus mais pas plus de 16 % d'oxyde de magnésium,- de 19 % ou plus mais pas plus de 25 % d'oxyde d'aluminium,- de 0 % ou plus mais pas plus de 2 % d'oxyde de bore,- sans oxyde de calcium, enduite d'un latex comprenant au moins une résine résorcinol-formaldéhyde et du polyéthylène chlorosulfoné
7019.19-10 60; 7019.90-99 30	Corde de verre haut module (de type K) imprégnée de caoutchouc, obtenus à partir de fils de filaments de verre haut module tordus, enduite d'un latex comprenant une résine résorcinol-formaldéhyde avec ou sans vinylpyridine et/ou un caoutchouc acrylonitrile-butadiène hydrogéné (HNBR)
7019.19-10 70; 7019.90-99 20	Corde de verre imprégnée de caoutchouc ou de matière plastique, obtenue à partir de fils de filaments de verre tordus, enduite d'un latex comprenant au moins une résine de résorcinol-formaldéhyde-vinylpyridine et un caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR)
7019.19-10 80; 7019.90-99 40	Corde de verre imprégnée de caoutchouc ou de matière plastique, obtenue à partir de fils de filaments de verre tordus, enduite d'un latex comprenant au moins une résine résorcinol-formaldéhyde et du polyéthylène chlorosulfoné
7019.39-00 50	Produit non tissé en fibres de verre non textiles, destiné à la fabrication de filtres à air ou de catalyseurs (1)
7019.40-00 11; 7019.40-00 19	Tissu de fibres de verre imprégné de résine époxy, présentant un coefficient de dilatation thermique entre 30°C and 120°C (d'après la méthode IPC-TM-650) égal à <ul style="list-style-type: none">- 10 ppm par $^\circ\text{C}$ ou plus, sans dépasser 12 ppm par $^\circ\text{C}$, en longueur et en largeur et- 20 ppm par $^\circ\text{C}$ ou plus, sans dépasser 30 ppm par $^\circ\text{C}$, en épaisseur, et une température de transition vitreuse égale ou supérieure à 152°C mais n'excédant pas 153°C (d'après la méthode IPC-TM-650)
7019.90-00 10	Fibres de verre non textiles dont la majorité des fibres présente un diamètre inférieur à $4,6\ \mu\text{m}$

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
7020.00-10 10; 7616.99-90 77	Pieds de support pour téléviseur avec ou sans support permettant la fixation et la stabilisation de l'appareil
7020.00-10 20	Matières premières pour les éléments optiques en dioxyde de silicium fondu, présentant les caractéristiques suivantes: - une épaisseur d'au moins 10 cm mais plus de 40 cm et - un poids de 100 kg ou plus
7201.10-11 10	Lingots de fonte brute d'une longueur ne dépassant pas 350, d'une largeur ne dépassant pas 150 mm, d'un hauteur ne dépassant pas 150 mm
7201.10-30 10	Lingots de fonte brute d'une longueur ne dépassant pas 350 mm, d'une largeur ne dépassant pas 150 mm, d'un hauteur ne dépassant pas 150 mm, contenant en poids plus de 1 % de silicium
7202.50-00	Ferrosilicochrome
7202.99-80 10	Alliage fer-dysprosium, contenant en poids: - 78 % ou plus de dysprosium - 18 % ou plus, mais pas plus de 22 % de fer
7315.11-90 10	Courroie de distribution en acier à rouleaux avec une limite de résistance à la fatigue de 2kN à 7000 tr / mn ou plus destinée à être utilisée dans la construction de moteurs de véhicules automobiles (2)
7318.19-00 30	Tige de liaison du maître-cylindre de frein, avec filetage aux deux extrémités, utilisée dans la fabrication de marchandises relevant du chapitre 87
7318.24-00 30	Éléments de joint de retenue - en acier inoxydable martensitique selon la spécification 17-4PH, - moulés par injection, - d'une dureté Rockwell de 38 (± 1) ou 53 (+2/-1), - mesurant 9 mm x 5,5 mm x 6,5 mm ou plus, mais pas plus de 35 mm x 17 mm x 8 mm du type utilisé pour les joints de retenue pour les tubes et tuyaux
7320.90-10 91	Ressort spiral en acier trempé - d'une épaisseur de 2,67 mm ou plus mais n'excédant pas 4,11 mm, - d'une largeur de 12,57 mm ou plus mais n'excédant pas 16,01 mm, - d'un couple de 18,05 Nm ou plus mais n'excédant pas 73,5 Nm, - avec un angle entre la position libre et la position nominale en exercice de 76° ou plus mais n'excédant pas 218 °, utilisé pour la fabrication de tendeurs de courroies de transmission pour moteurs à combustion interne (1)
7325.99-10 20	Tête d'ancre en fonte ductile galvanisée trempée à chaud du type utilisé pour la fabrication d'ancres de terre
7326.20-00 20	Feutre métallique consistant en un enchevêtrement de fins fils en acier inoxydable d'un diamètre compris entre 0,001 mm et 0,070 mm, comprimés par frittage et laminage

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
7326.90-92 40	<p>Virole porte-tubulures avec bride intégrée consistant en une pièce en acier forgé issue de quatre coulées, façonnée et usinée, et présentant</p> <ul style="list-style-type: none">- un diamètre de 5752 mm ou plus, mais n'excédant pas 5758 mm,- une hauteur de 3452 mm ou plus, mais n'excédant pas 3454 mm,- un poids total de 167875 kg ou plus, mais n'excédant pas 168125 kg, <p>du type utilisé pour la fabrication d'une cuve de réacteur nucléaire</p>
7326.90-98 40	<p>Poids en fer et en acier,</p> <ul style="list-style-type: none">- avec ou sans parties en autres matières- avec ou sans parties en autres métaux- avec ou sans traitement de surface- imprimée ou non, <p>du type utilisé pour la fabrication de télécommandes (1)</p>
7326.90-98 50	<p>Tige de piston en acier trempé superficiellement, pour amortisseur hydraulique ou hydropneumatique de véhicules à moteur, présentant</p> <ul style="list-style-type: none">- un revêtement chromé,- un diamètre de 11 mm ou plus, mais n'excédant pas 28 mm,- une longueur de 80 mm ou plus, mais n'excédant pas 600 mm, <p>munie d'une extrémité filetée ou d'un mandrin pour le soudage par résistance</p>
7409.19-00 10 ; 7410.21-00 70	<p>Panneaux ou feuilles:</p> <ul style="list-style-type: none">- composés d'au moins une couche de fibres de verre tissées, imprégnés d'une résine artificielle ou synthétique ignifuge et présentant une température de transition vitreuse (Tg) supérieure à 130°C, mesurée selon IPC-TM-650, méthode 2.4.25,- recouverts sur une ou les deux faces d'une pellicule de cuivre d'une épaisseur maximale de 3,2 mm, <p>et contenant au moins un des éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">- poly(tétrafluoroéthylène) (CAS RN 9002-84-0),- poly(oxy-(2,6-diméthyl)-1,4-phénylène) (CAS RN 25134-01-4),- résine époxy présentant une dilatation thermique n'excédant pas 10 ppm en longueur et en largeur et 25 ppm en hauteur, <p>pour utilisation dans la fabrication de circuits imprimés (2)</p>
7410.11-00 10; 8507.90-80 60; 8545.90-90 30	<p>Rouleau constitué d'une feuille stratifiée de graphite et de cuivre:</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une largeur égale ou supérieure à 610 mm, mais n'excédant pas 620 mm, et- d'un diamètre égal ou supérieur à 690 mm, mais n'excédant pas 710 mm, <p>destiné à la fabrication des batteries lithium-ion équipant les véhicules électriques (2)</p>
7410.21-00 10	<p>Tablette ou plaque de polytétrafluoroéthylène, contenant de l'oxyde d'aluminium ou du dioxyde de titane comme charge ou armée d'un tissu de fibres de verre, recouverte sur les deux faces d'une pellicule de cuivre</p>
7410.21-00 20	<p>Plaques, feuilles, rouleaux constitués d'une couche de tissu de fibre de verre imprégné de résine époxy de 110 µm, recouverts sur une face ou sur les deux faces d'un film de cuivre affiné d'une épaisseur de 35 µm avec une tolérance de 10 % destinés à la fabrication de cartes intelligentes à puce (2)</p>
7410.21-00 30	<p>Film de polyimide contenant ou non de la résine époxyde et/ou des fibres de verre, recouverte sur une face ou sur les deux faces d'une pellicule de cuivre</p>

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
7410.21-00 40	Feuillis ou plaques - constituées d'au moins une couche centrale de papier ou d'une feuille centrale de tout type de fibre non tissée, stratifiées sur chaque face avec un tissu de fibres de verre et imprégnées de résine époxy, ou - constituées de plusieurs couches de papier, imprégnées de résine phénolique, recouvertes sur une face ou sur les deux faces d'une pellicule de cuivre d'une épaisseur maximale de 0,15 mm
7410.21-00 50	Plaques - composées d'au moins une couche de tissu de fibres de verre imprégnées de résine époxyde, - recouvertes sur une ou deux faces d'une feuille de cuivre d'une épaisseur excédant 0,15 mm et - ayant une constante diélectrique (DK) inférieure à 3,9 et un facteur de perte (Df) inférieur à 0,015 à une fréquence de mesure de 10 GHz, mesurés conformément à la procédure IPC-TM-650
7413.00-00 20 ; 8518.90-00 45	Bague de centrage de haut-parleur, constituée d'un ou de plusieurs amortisseurs de vibrations et d'au minimum 2 fils de cuivre non isolés, enfilés ou pressés à l'intérieur, du type utilisé dans les haut-parleurs de voiture
7419.99-90 91 ; 7616.99-90 60	Disque avec matériaux de déposition, constitué de siliciure de molybdène: - contenant 1 mg/kg ou moins de sodium et - monté sur un support en cuivre ou en aluminium
7601.20-20	Plaques et billettes en alliages d'aluminium sous forme brute
7601.20-20 10	Plaques et billettes d'aluminium allié contenant du lithium
7604.29-10 10 ; 7606.12-99 20	Tôles et barres en d'alliages aluminium-lithium
7604.29-10 40	Barres en alliage d'aluminium contenant en poids: - au moins 0,25 % ou plus mais pas plus de 7 % de zinc, - au moins 1 % de magnésium mais pas plus de 3 %, et - au moins 1 % de cuivre mais pas plus de 5 %, et - d'une teneur en manganèse n'excédant pas 1 %, conformes aux spécifications AMS QQ-A-225, du type utilisé dans l'industrie aéronautique (inter alia conforme aux NADCAP et AS9100) et obtenues par le procédé de laminage
7605.19-00 10	Fil en aluminium non allié, d'un diamètre de 2 mm ou plus mais n'excédant pas 6 mm, recouvert d'une couche de cuivre d'une épaisseur de 0,032 mm ou plus mais n'excédant pas 0,117 mm.
7605.29-00 10	Fils en alliage d'aluminium contenant en poids: - au moins 0,10 % de cuivre mais pas plus de 5 %, et - au moins 0,2 % de magnésium mais pas plus de 6 %, et - au moins 0,10 % de zinc mais pas plus de 7 %, et - d'une teneur en manganèse n'excédant pas 1 % conformes aux spécifications AMS QQ-A-430, du type utilisé dans l'industrie aéronautique (inter alia conforme aux NADCAP et AS9100) et obtenues par le procédé de laminage

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
7607.11-90 47 ; 7607.11-90 57	Feuille d'aluminium en rouleaux: - d'une pureté de 99,99 % en poids, - d'une épaisseur de 0,021 mm ou plus, mais n'excédant pas 0,2 mm, - d'une largeur de 500 mm, - avec une couche d'oxydes en surface de 3 à 4 nm d'épaisseur, - et d'une texture cubique supérieure à 95 %
7607.11-90 60	Feuilles d'aluminium lisses présentant les paramètres suivants: - une teneur en aluminium de 99,98 % ou plus, - une épaisseur de plus 0,070 mm ou plus mais n'excédant pas 0,125 mm, - une texture en dé, du type de celles utilisées pour la gravure haute tension
7607.19-90 10; 8507.90-80 80	Feuille sous forme de rouleau, constituée d'un stratifié de lithium et de manganèse collé sur de l'aluminium: - d'une largeur égale ou supérieure à 595 mm, mais n'excédant pas 605 mm, et - d'un diamètre égal ou supérieur à 690 mm, mais n'excédant pas 710 mm, destinée à la fabrication de cathodes pour les batteries lithium-ion équipant les véhicules électriques (2)
7608.20-89 30	Tubes et tyaux en alliages d'aluminium extrudé, présentant - un diamètre égal ou supérieur à 60 mm, mais n'excédant pas 420 mm, et - une épaisseur de paroi égale ou supérieure à 10 mm, mais n'excédant pas 80 mm
7613.00-00 20	Réceptacle en aluminium, sans soudure, pour gaz naturel comprimé ou hydrogène comprimé, entièrement gainé par une couverture de composite époxy-fibres de carbone, d'une contenance de 172 l ($\pm 10\%$) et d'un poids à vide n'excédant pas 64 kg
7616.99-10 30; 8708.99-10 60 ; 8708.99-97 50	Support de moteur en aluminium: - d'une hauteur comprise entre 10 mm et 200 mm, - d'une largeur comprise entre 10 mm et 200 mm, - d'une longueur comprise entre 10 mm et 200 mm, équipé d'au moins deux trous de fixation en alliage d'aluminium EN AC-46100 ou EN AC-42100 (sur la base de la norme EN 1706) et présentant les caractéristiques suivantes: - porosité interne n'excédant pas 1 mm, - porosité externe n'excédant pas 2 mm, - dureté Rockwell de 10 HRB ou plus du type utilisé dans la production de systèmes de suspension pour les moteurs de véhicules automobiles
7616.99-90 15	Blocs d'aluminium aéronautique, du type utilisé dans la fabrication de pièces d'aéronefs
7616.99-90 25	Feuilles métallisées: - comprenant au moins huit couches d'aluminium (CAS RN 7429-90-5) d'une pureté de 99,8 % ou plus, - présentant une densité optique maximale de 3,0 par couche d'aluminium, - dont chaque couche d'aluminium est séparée par une couche de résine, - sur une pellicule de support en PET et - sur des rouleaux d'une longueur maximale de 50 000 mètres

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
7616.99-90 70; 8482.80-00 10; 8803.30-00 40	Éléments de liaison destiné à la fabrication des arbres rotor arrière d'hélicoptères (1)
8101.96-00 10	Fils en tungstène contenant en poids 99 % ou plus de tungstène: - dont la dimension maximale de la section transversale n'excède pas 50 µm, - d'une résistance de 40 ohm/m ou plus mais n'excédant pas 300 ohm/m, du type utilisé pour la production de pare-brise chauffants pour voitures
8101.96-00 20	Fils en tungstène - contenant 99,95 % en poids ou plus de tungstène et - dont le diamètre maximale de la section transversale n'excède pas 1,02 mm
8102.10-00 10	Molybdène en poudre - d'une pureté en poids de 99 % ou plus, et - d'une granulométrie de 1,0 µm ou plus mais n'excédant pas 5,0 µm
8103.90-90 10	Cible de pulvérisation en tantale: - avec plaque arrière en alliage de cuivre et de chrome, - d'un diamètre de 312 mm, et - d'une épaisseur de 6,3 mm
8104.30-00 35	Poudre de magnésium - d'une pureté de 99,5 % en poids au minimum, - d'une granulométrie comprise entre 0,2 et 0,8 mm
8104.90-00 10	Plaque de magnésium doucie et polie, de dimensions n'excédant pas 1 500 x 2 000 mm, revêtue sur une face de résine époxy insensible à la lumière
8105.90-00 10	Barres ou fils en alliage de cobalt contenant en poids: - 35 % (± 2 %) de cobalt, - 25 % (± 1 %) de nickel, - 19 % (± 1 %) de chrome et - 7 % (± 2 %) de fer conformes aux spécifications AMS 5842, du type utilisé dans l'aéronautique
8108.20-00 10	Titane spongieux
8108.20-00 30	Titane sous forme de poudre, dont le taux de passage dans une ouverture de maille de 0,224 mm est supérieur ou égal à 90 % en poids
8108.20-00 40	Lingot d'alliage de titane, - d'une hauteur minimale de 17,8 cm, d'une longueur minimale de 180 cm et d'une largeur minimale de 48,3 cm, - d'un poids minimale de 680 kg, contenant les éléments d'alliage en poids suivants: - 3 %, mais pas plus de 6 % d'aluminium - 2,5 % mais pas plus de 5 % d'étain - 2,5 % mais pas plus de 4,5 % de zirconium - 0,2 % mais pas plus de 1 % de niobium - 0,1 % mais pas plus de 1 % de molybdène - 0,1 % mais pas plus de 0,5 % de silicium

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
8108.20-00 55	Lingot d'alliage de titane - d'une hauteur minimale de 17,8 cm, d'une longueur minimale de 180 cm et d'une largeur minimale de 48,3 cm, - d'un poids minimal de 680 kg, contenant, en poids, les éléments d'alliage suivants: - 3 %, ou plus, mais pas plus de 7 % d'aluminium, - 1 %, ou plus, mais pas plus de 5 % d'étain - 3 %, ou plus, mais pas plus de 5 % d'aluminium de zinc - 4 %, ou plus, mais pas plus de 8 % d'aluminium de molybdène
8108.20-00 60	Lingot d'alliage de titane: - d'un diamètre minimal de 63,5 cm et d'une longueur minimale de 450 cm - d'un poids minimal de 6350 kg, contenant les éléments d'alliage en poids suivants: - 5,5 %, mais pas plus de 6,7 % d'aluminium, - 3,7 % mais pas plus de 4,9 % de vanadium
8108.20-00 70	Feuille calandree en alliage de titane présentant les caractéristiques suivantes: - une hauteur minimale de 20,3 cm ou plus mais pas plus de 23,3 cm, - une longueur de 246,1 cm ou plus mais pas plus de 289,6 cm, - une largeur de 40,6 cm ou plus mais pas plus de 46,7 cm, - un poids de 820 kg ou plus mais pas plus de 965 kg, contenant, en poids, les éléments d'alliage, suivants: - 5,2 % ou plus mais pas plus de 6,2 % d'aluminium - 2,5 % ou plus mais pas plus de 4,8 % de vanadium
8108.30-00 10	Déchets et débris de titane et d'alliages de titane, exceptés ceux contenant en poids 1 % ou plus mais pas plus de 2 % d'aluminium
8108.90-30 10	Barres en alliage de titane conformes aux normes EN 2002-I, EN 4267 ou DIN 65040
8108.90-30 15	Fils ou barres en alliage de titane présentant les caractéristiques suivantes: - une section transversale pleine et constante en forme disque, - d'un diamètre de 0,8 mm ou plus, mais pas plus de 5 mm, - une teneur en aluminium de 0,3 % en poids ou plus, mais pas plus de 0,7 %, - une teneur en silicium de 0,3 % en poids ou plus, mais pas plus de 0,6 %, - une teneur en niobium de 0,1 % en poids ou plus, mais pas plus de 0,3 %, - une teneur en fer n'excédant pas 0,2 % en poids
8108.90-30 25	Barres, tiges et fil en alliage de titane, aluminium et vanadium (TiAl6V4), conformes aux normes AMS 4928, 4965 ou 4967
8108.90-30 60	Titane sous forme de billettes forgées cylindriques, - d'une pureté égale ou supérieure à 99,995 % en poids, - d'un diamètre de 140 mm ou plus mais n'excédant pas 200 mm, - d'un poids de 5 kg ou plus mais n'excédant pas 300 kg

Suspensions tarifaires

Liste des produits chimiques bénéficiant du régime des suspensions tarifaires

Situation au 01-01-2019

Retrouvez vite votre code GN en utilisant la combinaison de touches Ctrl+F

GN-code	Produits
8108.90-30 70	Fil composé d'un alliage de titane contenant en poids: - 22 % (± 3 %) de vanadium et - 4 % ($\pm 0,5$ %) d'aluminium ou - 15 % (± 1 %) de vanadium, - 3 % ($\pm 0,5$ %) de chrome, - 3 % ($\pm 0,5$ %) d'étain et - 3 % ($\pm 0,5$ %) d'aluminium
8108.90-50 45	Tôles, bandes et feuilles de titane non allié laminées à froid ou à chaud présentant: - une épaisseur de 0,4 mm ou plus mais pas plus de 100 mm, - une longueur n'excédant pas 14 mm, et - une largeur n'excédant pas 4 mm
8108.90-50 55	Tôles, bandes et feuilles en alliage de titane
8108.90-50 80	Tôles, bandes et feuilles de titane non allié - d'une largeur supérieure à 750 mm - d'une épaisseur maximal de 3 mm
8108.90-50 85	Feuilles de titane non allié: - contenant plus de 0,07 % en poids d'oxygène (O ²), - d'une épaisseur de 0,4 mm ou plus mais pas plus de 2,5 mm - d'une dureté Vickers HV1 de moins de 170 du type utilisé pour la fabrication de tubes soudés pour condenseurs de centrales nucléaires
8108.90-60 30	Tubes et tuyaux sans soudure en titane ou alliage de titane présentant les caractéristiques suivantes: - un diamètre de 19 mm ou plus, mais pas plus de 159 mm, - une épaisseur de paroi de 0,4 mm ou plus, mais pas plus 8 mm, et - une longueur maximale de 18 m
8108.90-90 30; 9003.90-00 20	Parties de montures de lunettes, y compris: - les branches de lunettes, - les ébauches utilisées pour la fabrication de pièces de lunettes, et - les boulons des types utilisés pour les montures de lunettes, composées d'un alliage de titane
8109.20-00 10	Zirconium non allié, sous forme d'éponges ou de lingots, contenant plus de 0,01 % en poids de hafnium destiné à être utilisé dans la fabrication de tubes, barres ou lingots obtenus pour l'industrie chimique (1)
8110.10-00 10	Antimoine sous forme de lingots
8112.99-30 10	Alliage de niobium (columbium) et titane, sous forme de barres
8113.00-20 10	Cermets en forme de blocs, contenant en poids 60 % ou plus d'aluminium et 5 % ou plus de carbure de bore
8113.00-90 10	Plaque de support en aluminium-carbure de silicium (AlSiC-9) pour circuits électroniques
8113.00-90 20	Entretoises sous forme de pavés droits en composite d'aluminium-carbure de silicium (AlSiC) utilisées dans les modules IGBT